

L'apprentissage de la langue maternelle est en crise

□ De l'école à l'université, en anglais comme en français, le CSE constate une réprobation unanime

JEAN-PIERRE PROULX

Il existe autour de l'apprentissage de la langue maternelle « un constat général de piètre qualité », écrit le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel 1983-1984. Non seulement fait-il sien ce constat mais il ajoute: « On ne saurait minimiser la profondeur et l'étendue de la crise qui affecte l'apprentissage de la langue maternelle à l'heure actuelle ».

« S'il y eut jamais unanimité dans le système d'éducation, l'ampleur de la réprobation à l'égard de la piètre qualité de la langue maternelle en serait aujourd'hui l'expression morose ». Toutefois, estime le Conseil, les nouveaux programmes en langue maternelle, actuellement en cours d'implantation, « constituent un levier apte à combler les lacunes qui sont constatées dans l'apprentissage de la langue maternelle et qui mettent en cause la qualité de la formation fondamentale des enfants et des adolescents québécois, francophones et anglophones ».

Le Conseil a justement fait de « la formation fondamentale et la qualité de la formation » le thème de la partie de son rapport annuel qui, traditionnellement, porte sur « l'état et les besoins de l'éducation ».

« Que l'on examine la langue maternelle anglaise ou le français, langue maternelle, le phénomène est partout le même, observe le Conseil: désaffection à l'égard de l'écrit; difficultés qui vont de l'incapacité d'orthographe jusqu'à celle de structurer correctement une phrase; désaffection à l'égard de la lecture; incapacité de lire et de comprendre un texte ».

« Le cri d'alarme est d'abord lancé, haut et fort, par les instances supérieures du système scolaire, le collège et l'université, poursuit le conseil. Même les étudiants d'université s'inquiètent des trous qu'ils constatent dans leur propre formation. Mais ils ne voudraient pas être pénalisés individuellement, alors qu'ils sont dûment diplômés, à cause de ce qu'ils jugent comme des faiblesses du système. Les mesures de rattrapage en langue maternelle auxquelles on les soumet, tout comme les collègues d'ailleurs, n'ont pas encore donné de preuves satisfaisantes d'efficacité ».

A l'université, la pauvreté de la langue se répercute sur l'articulation de la pensée des étudiants. Au collège, des tests de d'évaluation du français écrit, révèlent de « faibles performances ». On trouve même parfois au cégep professionnel des étudiants incapables de rédiger un rapport « écrit en mots, en phrases et paragraphes ».

« Pour ce qui est de la lecture, poursuit le Conseil, on va jusqu'à affirmer que beaucoup n'ont jamais lu un livre en entier et que cer-

Voir page 10: Langue maternelle

LES MUSICIENS ONT REPRIS LEURS INSTRUMENTS



Les musiciens de l'OSM n'ont pas tardé à se remettre au travail dès hier matin, assurés de bénéficier d'un nouveau contrat de travail pour les trois prochaines années. Ils ont retrouvé leur chef Charles Dutoit pour participer à une répétition du concert donné hier soir et qui sera repris ce soir à la Place des arts. Nos informations en page 3.

Photo Jacques Grenier

Électricité: le Conseil économique propose des privatisations et des hausses de tarifs

□ HYDRO SE RÉUNIT AVANT DE RÉAGIR AU RAPPORT FÉDÉRAL

JEAN CHARTIER

Le Conseil économique du Canada recommande la privatisation de toutes les compagnies d'électricité au Canada, la société Hydro-Québec incluse, et l'introduction de tarifs d'électricité différents selon les périodes d'utilisation.

L'organisme fédéral chargé de scruter les politiques économiques au Canada recommande fermement aux gouvernements provinciaux l'émission d'actions publiques par les

compagnies d'électricité et la réduction de l'importance de la dette dans les structures financières de celles-ci. À cette fin, il y a lieu de hausser les tarifs d'électricité partout au Canada, estime le CEC.

La raison en tient à ce que l'électricité est fortement capitalistique et à ce que le total de ses actifs immobilisés représente une large part du stock en capital au Canada. Le directeur du Conseil économique du Canada, M. Patrick Robert, a déclaré au DEVOIR que l'électricité accapare maintenant plus de 5 % de la

masse des capitaux disponibles pour les investissements au Canada. « C'est trop, dit-il, il faut diminuer le rapport dette-équité des compagnies d'électricité ».

Le Conseil économique ne s'en tient pas là. Il recommande que les gouvernements provinciaux recueillent la rente économique des ressources utilisées dans la production d'électricité. En premier lieu, écrit-il, il n'y a pas de raison pour ne pas taxer les compagnies d'électricité comme n'importe laquelle autre compagnie canadienne. Dans cette

optique, il y a lieu, pour les gouvernements provinciaux, de procéder à la location des sites, à la perception de redevances, de taxes et de dividendes pour toucher cette rente.

Le CEC recommande aussi la constitution de filiales pour comptabiliser et administrer les transactions effectuées aux États-Unis. Dans son esprit, les gouvernements provinciaux devraient utiliser les bénéfices nets provenant de ces ventes à des fins autres qu'une réduction générale des tarifs aux consommateurs.

Voir page 10: Électricité

Francine Lalonde entre au cabinet

RENÉE ROWAN

Mme Francine Lalonde, ancienne vice-présidente de la CSN et première femme présidente de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEQ-CSN) devait être assermentée dès ce matin ministre responsable du portefeuille de la Condition féminine, tout juste avant la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

Elle succède à Mme Denise Leblanc-Bantey, qui a démissionné pour protester contre le projet d'abandon de la souveraineté dans le débat électoral.

Mme Lalonde a accepté l'offre que lui a faite le premier ministre René Lévesque, même si elle n'a jamais travaillé en tant que porte-parole des femmes. « Si je l'ai acceptée, commente-t-elle en conférence de

Voir page 10: Lalonde

Les orthodoxes: plutôt rompre que se rallier à la majorité

PIERRE O'NEILL

Les indépendantistes orthodoxes du Parti québécois, dans l'hypothèse d'une défaite au congrès du week-end prochain à Montréal, pourraient décider de quitter le parti plutôt que de se rallier aux révisionnistes.

Dans une ultime tentative en vue d'en arriver à un consensus, le clan des orthodoxes a invité hier le premier ministre, M. René Lévesque, à modifier sa position et à formuler, avant le congrès, une nouvelle proposition de compromis.

Le porte-parole du groupe, le Dr Camille Laurin, après consultation auprès des ex-ministres Gilbert Paquette, Louise Harel, Denise Leblanc et Jacques Léonard, a refusé hier de s'engager à se rallier à la décision de la majorité des députés, qui débattent samedi au Palais des congrès d'une résolution impliquant la mise en veilleuse de la souveraineté en vue des prochaines élections générales.

La décision finale des orthodoxes, de rester ou de partir, reposera essentiellement sur le résultat du vote,

le comportement des ténors révisionnistes, le déroulement du congrès, et la réception que feront les députés à leurs propositions. Alors qu'ils estimaient pouvoir compter sur l'appui de seulement 30 % des députés, à la fin des assemblées générales de comités, le 20 décembre, les orthodoxes font valoir aujourd'hui que leur action a réalisé depuis des progrès énormes et que les rapports de force s'en trouvent sensiblement modifiés.

A quelques jours du congrès, l'analyse des orthodoxes les amène à croire qu'ils sont en train de renverser la vapeur: « La partie n'est pas jouée. Nous n'avons pas encore jeté la serviette. Il est prématuré de faire des scénarios et de les exposer en public », a déclaré hier le Dr Camille Laurin, en indiquant qu'il entendait se réunir avec ses collègues, le lendemain du congrès, pour faire le point, tirer les conclusions qui s'imposent et planifier l'avenir.

La conférence de presse convoquée par les orthodoxes visait à rendre public un dépliant publicitaire in-

Voir page 10: Orthodoxes

Les ministres des Finances s'entendent: les primes des régimes de rentes augmenteront

BERNARD DESCÔTEAUX

Les ministres des Finances des provinces, endossant la politique de rigueur mise de l'avant par Ottawa depuis l'automne, ont convenu de la nécessité de procéder d'ici un an à une augmentation significative des primes du Régime des rentes du Québec et de son équivalent canadien, le Régime des pensions du Canada.

Un consensus en ce sens a été arrêté hier à Montréal à l'occasion de la rencontre annuelle des 11 ministres canadiens des Finances et une décision formelle devrait normalement être prise au cours de 1985, a en effet indiqué le ministre fédéral, M. Michael Wilson, à l'issue de cette réunion.

La décision d'augmenter ces pri-

mes témoigne à sa façon de l'esprit de coopération qui, selon M. Wilson, a régné à cette rencontre, la première que présidait un ministre conservateur depuis longtemps. De l'avis du ministre, la coopération entre gouvernement provinciaux et fédéral est à son meilleur.

Le besoin d'augmenter les primes à ces régimes de retraite n'avait en effet jamais été discuté à une conférence fédérale-provinciale, même si on convenait de sa nécessité. Depuis longtemps quelques provinces, mais au premier chef le Québec et l'Ontario, prêchaient pour une révision des cotisations, mais sans que l'on puisse enclencher le processus de révision qui nécessite l'accord d'Ottawa et celui des deux tiers des provinces anglophones.

Personne jusqu'ici n'était enclin à procéder à des hausses de cotisations qui s'ajouteraient au fardeau fiscal des contribuables et des entreprises. S'inspirant de la même rigueur administrative qui l'amène à s'attaquer au déficit, M. Wilson a souligné que la prudence élémentaire commandait d'aller de l'avant. Si on n'agit pas maintenant, on ne fait que reporter à plus tard le problème en l'aggravant. En l'an 2000, les cotisations perçues ne suffiraient plus à payer pour les prestations payées aux retraités compte-tenu du vieillissement de la population. Il faudrait procéder alors à des hausses de cotisations qui seraient non pas significatives mais substantielles.

Pour l'instant, l'ampleur de la hausse envisagée n'est pas précisée.

Voir page 10: Les ministres

être seul

la solution informatique...

logiciel: 120,00 \$

IBM PC et COMPATIBLE

livre: 34,95 \$

pour dans la

être seul course

la solution informatique

TURGEON

Éditions Turgeon Inc.

5233, avenue du Parc, bureau 800

Montréal (Québec) H2V 4P2

Tél.: (514) 270-8401

TRANS-CANADA LOGICIELS

7033, Transcanadienne

St-Laurent (Québec)

H4T 1S2

Tél.: (514) 336-7151

Telex: 058-24638

SERVICES COMPLETS D'ÉDITION

65, avenue Hillside

Westmount (Québec)

H3Z 1W1

Tél.: (514) 935-1314



M. Pierre Paradis



M. Jean-Claude Rivest



M. Daniel Johnson



M. Robert Bourassa

Réflexion sur les jeunes, la fiscalité et le problème des hopitaux Les députés du PLQ en tournée

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — D'ici le 12 mars, trois comités de députés libéraux silloneront le Québec, l'un pour mesurer encore une fois la gravité de la situation dans les hôpitaux et les CLSC, le second pour discuter de fiscalité, de finances publiques et de développement régional, le dernier pour poursuivre la réflexion sur la situation des jeunes.

La tournée de ces trois comités a été la seule nouvelle annoncée par le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, à l'issue des 25 heures de travaux du caucus libéral à Québec. Le comité des Affaires sociales est présidé par le député de Brôme-Missisquoi, M. Pierre Paradis; celui sur l'économie par le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson; enfin le comité des jeunes est présidé par le député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest.

M. Bourassa a profité de la conférence de presse qu'il donnait hier après-midi pour attaquer durement, une nouvelle fois, le gouvernement Lévesque. Avec les coupures budgétaires imposées depuis cinq ans dans les hôpitaux, il y a eu « négligence coupable, ayant des effets criminels », a prétendu M. Bourassa. En anglais, il a parlé de « négligence criminelle, politiquement parlant ».

M. Bourassa estime que \$ 50 à \$ 60 millions supplémentaires auraient suffi pour redresser la situation dans les hôpitaux montréalais. Il a ajouté que la situation québécoise est unique au Canada.

Le chef du Parti libéral a qualifié

l'état actuel du gouvernement Lévesque de « spectacle tragi-comique des dirigeants du Québec qui négligent de façon tragique, presque criminelle, leurs responsabilités ».

La tournée des députés libéraux a un double objectif : essayer de faire bouger le gouvernement et sensibiliser la population aux solutions libérales, qui seront mieux connues lors de la parution du programme officiel du Parti libéral du Québec, prévu pour le 28 janvier.

« La tournée a plusieurs objectifs : sensibiliser la population, actualiser l'information que nous avons, discuter des solutions que nous proposons, vérifier sur le terrain les solutions que nous proposons », a précisé M. Bourassa. Quant à l'intention de faire bouger le gouvernement, elle signifie « les détourner de leur nominalisme idéologique ».

Samedi et dimanche à Montréal, le conseil général du PLQ continuera la discussion sur plusieurs points du futur programme, notamment l'économie et la qualité de vie. Mais, de l'avis même de Bourassa, la pièce maîtresse de cette réunion politique sera le discours du chef du PLQ dimanche vers 13 h 30, quelques heures après la fin du Congrès national extraordinaire du Parti québécois.

M. Bourassa compte bien commenter le nouveau contexte politique après la cérémonie funéraire du 19 janvier ou l'entreposage de l'option du PQ. M. Bourassa a qualifié de verbiage et de placotage les résolutions préparées pour le Congrès péquiste.

Par ailleurs, M. Bourassa a une nouvelle fois déclaré que le gouvernement au bout de quatre ans de

mandat devrait « essayer d'obtenir un nouveau mandat » en déclenchant des élections générales. Si ce n'est pas le cas, M. Bourassa devra reconsidérer au printemps sa décision de ne pas se présenter lors d'une élection partielle.

Il n'y aura pas d'obstruction systématique des députés libéraux lors de la commission parlementaire qui, à la fin janvier, étudiera l'avant-projet de loi sur le changement du mode de négociations dans les secteurs public et parapublic. « Sur ce sujet, on doit essayer d'être le moins partisan possible », a déclaré M. Bourassa. Il a ajouté que le Québec est une « société tristement unique avec cette tradition systématique de désobéissance civile dans les services essentiels ». Le programme du PLQ devrait contenir des éléments de solution. On ne connaît pas ce que M. Bourassa pense de l'avant-projet de loi que lors de la publication de ce programme politique.

Interrogé par LE DEVOIR sur l'installation d'un bureau de l'Hydro-Québec à New York, alors qu'il existe déjà une délégation générale, M. Bourassa ne peut pas dire aujourd'hui si la solution retenue sera efficace. À première vue, « le coût paraît élevé ». Mais le chef libéral a rappelé son obsession quant à l'exportation de l'électricité et à la promotion des exportations québécoises.

Pour revenir aux hôpitaux, M. Bourassa a soutenu que le mot « criminel » mérite d'être employé. « On a banalisé la médecine de guerre, au Québec. Voyez les coupures drama-

tiques et inhumaines qu'a fait le gouvernement alors qu'il gaspille des dizaines de millions dans des dépenses somptuaires. Vous allez conclure comme simple citoyen que c'est une attitude pratiquement criminelle, moralement criminelle », a déclaré le chef libéral. Il a ajouté que le Parti québécois était le « gouvernement de la déchéance ».

Enfin, contrairement aux propos tenus lundi soir par son autre candidat dans le comté de Vanier, Me Jean-Guy Lemieux, M. Bourassa n'a nullement promis hier la création d'un ministère de la Jeunesse par un gouvernement libéral. « Si c'est nécessaire nous en aurons un. Mais ce n'est pas avec une structure que l'on peut régler les problèmes », dit-il.

Interrogé sur les rumeurs renouvelées quant à l'état de santé de M. René Lévesque, le chef libéral a préféré s'en tenir « encore » au bulletin médical rendu public vendredi par les médecins de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, « bulletin rassurant pour M. Lévesque et les Québécois ».

Enfin, selon M. Bourassa, le député de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, sera une exception : il serait le seul à avoir fait connaître sa volonté de ne pas se représenter aux prochaines élections. M. Bourassa promet « des candidats très intéressants dans plusieurs cas, qui s'ajoutent à une équipe déjà très valable ». Quant au climat de travail du caucus libéral hier, il a été qualifié de « climat de réflexion très positif » dans les secteurs des relations de travail et de la constitution de l'économie et de la fiscalité.

Aide sociale

La contre-expertise ne sera pas systématique

QUÉBEC (PC) — L'Etat n'aura pas recours de façon systématique à la contre-expertise médicale pour les jeunes assistés sociaux qui se déclarent inaptes au travail.

En fait, a précisé hier une porte-parole de Mme Pauline Marois, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, « la commande qui est faite à des cliniques en médecine industrielle est de procéder à 80 à 100 révisions par mois à travers la province. La mesure aura un effet dissuasif et éducatif aussi ».

Mesure d'exception, mais également mesure expérimentale, a poursuivi Mme Marie-Jeanne Robin.

« Il y a des cas d'inaptitude flagrante. Ce sera un système appliqué dans les cas de doute. On va en faire l'essai pour voir ce que ça donnera », a-t-elle précisé.

Pour le moment, le ministère ne dispose pas de données sur de présumées fausses déclarations d'inaptitude de la part des moins de 30 ans.

Ce que le gouvernement souligne c'est que le taux d'inaptitude est plus élevé dans cette catégorie d'âge que chez les personnes plus âgées et que cela lui coûte cher.

Le livre blanc sur la fiscalité relève « à titre d'exemple » que



Mme Pauline Marois

les jeunes inaptes au travail touchent les prestations de \$ 409 par mois que reçoivent ceux qui ont plus de 30 ans; s'ils sont aptes au travail, ils ont \$ 149 par mois.

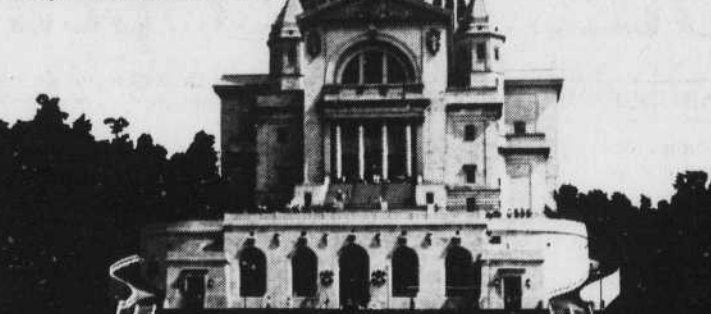
Le document estime que \$ 30 millions seraient épargnés si le taux d'inaptitude correspondait à celui des plus vieux.

Au Québec, 147,000 jeune reçoivent de l'aide sociale, dont 36,798 produisent des certificats d'inaptitude.

JOURNÉE MONDIALE DES LÉPREUX

INSTITUT FAME PEREO
POUR LES LÉPREUX

Oratoire Saint-Joseph
du Mont-Royal
3800, Chemin Reine-Marie



Pour la Journée mondiale des lépreux, un peu partout dans 127 pays du monde, des organismes se donnent la main pour rappeler le message de l'apôtre Raoul Follereau et organiser la mobilisation générale des cœurs en faveur des lépreux, l'une des minorités les plus opprimées du monde.

À cette occasion, l'Institut Fame Pereo pour les lépreux organise un grand rassemblement pour témoigner de notre solidarité aux victimes de la lèpre et leur venir en aide.

S.É. le Cardinal Paul-Émile Léger vous invite à vous joindre à lui lors de la Messe qu'il célébrera dans la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph, le dimanche 20 janvier, à 11 heures. C'est un rendez-vous d'amour en faveur de nos frères et sœurs victimes de la lèpre.

Pour plus de renseignements, s'adresser à :
Institut Fame Pereo
pour les lépreux
495-2421

Turner dit ne pas avoir le mandat requis pour reformuler les politiques libérales

PAULE DES VIVIÈRES

OTTAWA — Le Parti libéral du Canada enclenche un vaste processus de révision de ses politiques. A court terme cependant, il estime « qu'avec 40 députés et 73 sénateurs, nous n'avons pas le mandat requis du Parti pour reformuler nos politiques ».

C'est la mise au point qu'a faite hier en conférence de presse le chef du Parti libéral, M. John Turner, à l'issue d'un caucus spécial de deux jours, visant à préparer la rentrée parlementaire de lundi, que M. Turner promet « plus agressive et plus vigoureuse ».

De nombreux députés avaient souhaité, au début de la rencontre, que le Parti revise rapidement ses positions sur certains sujets chauds, comme les tests des missiles de croisière.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Maintenant
disponible

**Arc-en-ciel
Mathématique**
Raymond Paquet
Hilaire des Lauriers



En vente
dans toutes
les
librai-
ries

Cahier 2A
(2e année)
ISBN-2-7601-1057-5
175 pages — 4,95\$

Cahier 2B
(2e année)
ISBN-2-7601-1058-3
164 pages — 4,95\$

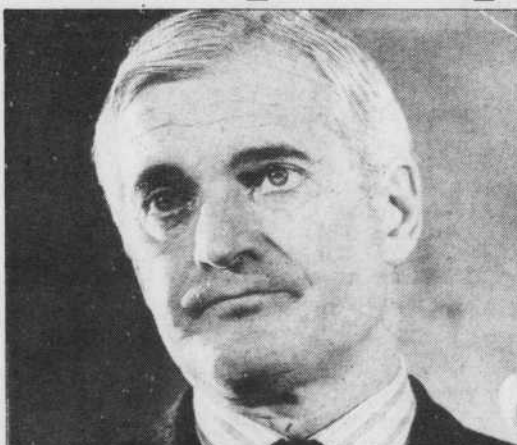
En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112

Station
Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél: (514) 677-6525

168 est, rue
Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél: (514) 861-5647

4440 rue
Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél: (514) 843-6241



M. John Turner

Turner, prévu ce que se seront les initiatives du gouvernement au cours des six prochains mois et nous sommes mis en position de réagir. Si nous avons le temps, nous consulterons ».

Mais au-delà des positions de fond, la réunion, qui s'est déroulée dans le décor enchanteur de Montebello, avait pour but de remplacer l'image d'incohérence qui commençait d'affliger les libéraux, par une vision d'unité. Et de reléguer aux oubliettes, si cela est possible, toutes les questions sur le leadership de M. Turner.

D'ailleurs, ce dernier a pour la première fois reconnu hier que les critiques faites au cours des deux derniers jours sur la performance de l'automne l'incluaient aussi. « Je vais faire de mon mieux », a-t-il dit. Les libéraux ont connu quelques ratés au cours de l'automne et les sondages récents ont confirmé que les néo-dé-

mocrates n'étaient plus ce troisième parti dont on n'a rien à craindre. Au contraire, à plusieurs reprises, ils ont pris les devants dans l'attaque contre le gouvernement de M. Brian Mulroney et M. Turner veut renverser la vapeur.

« Nous serons agressifs et exigeants envers le gouvernement conservateur qui est inactif, superficiel et manipulateur, surtout intéressé à se montrer devant les caméras et à servir des répliques de 30 secondes. Un seul nouveau projet de loi a été présenté », a dit M. Turner.

Ce projet de loi remplace l'Agence de tamisage des investissements étrangers par Investissements Canada et, plutôt que d'établir des règles pour les compagnies qui s'installent ici — pour que le Canada tire avantage des nouvelles arrivées — la nouvelle formule se veut invitante.

« M. Mulroney a dit à New York que le Canada était ouvert à nouveau et moi je dis que le Canada n'est pas à vendre », a dit M. Turner.

En fait, c'est la politique étrangère du Parti qui a semblé susciter les plus vifs débats.

Chez Vito
Un événement
GASTRONOMIQUE
Brunch à l'Italienne
Tous les dimanches
12h à 16h
Chez Vito c'est
toujours plus agréable
5412 Côte des Neiges
— (514) 735-3623

Les tests des missiles de croisière sont le meilleur exemple. Le Parti libéral les a acceptés lorsqu'il était au pouvoir mais maintenant plusieurs souhaitent une révision de cette position, dont le président du caucus national, M. Doug Frith.

Lundi encore, M. Frith se demandait si le Parti pouvait aller à la dérive encore longtemps : nous devons prendre position sur certaines questions. Nous devons prendre une chance peut-être sans la consultation que nous souhaiterions ».

Le gel nucléaire est également une question délicate. Ils sont contre mais ont tout de même nuancé leur position récemment et une certaine ambiguïté persiste.

« Nous reconnaissons que la situation évolue et cela figurera parmi les items que nous reviendrons, a dit M. Turner en ajoutant que « M. Frith aura sa contribution à faire et ses vues seront communiquées au caucus ».

Sur l'universalité, M. Turner a réitéré la position traditionnelle du Parti en faveur du maintien des programmes sociaux. Il a laissé entendre que des modifications surnoies par le biais du système d'impôt seraient contestées.

Les libéraux consacreront surtout leurs énergies au premier budget du ministre des Finances, M. Michael Wilson, attendu au mois d'avril et sur « la création d'emploi et la croissance économique qui sont des enjeux primordiaux ».

BOUQUINEZ À L'AISE À

AGENCE DU LIVRE

1246 rue St-Denis Montréal

Tél.: 844-6896

UNIVERSITÉ
CONCORDIA

Bourses d'études supérieures

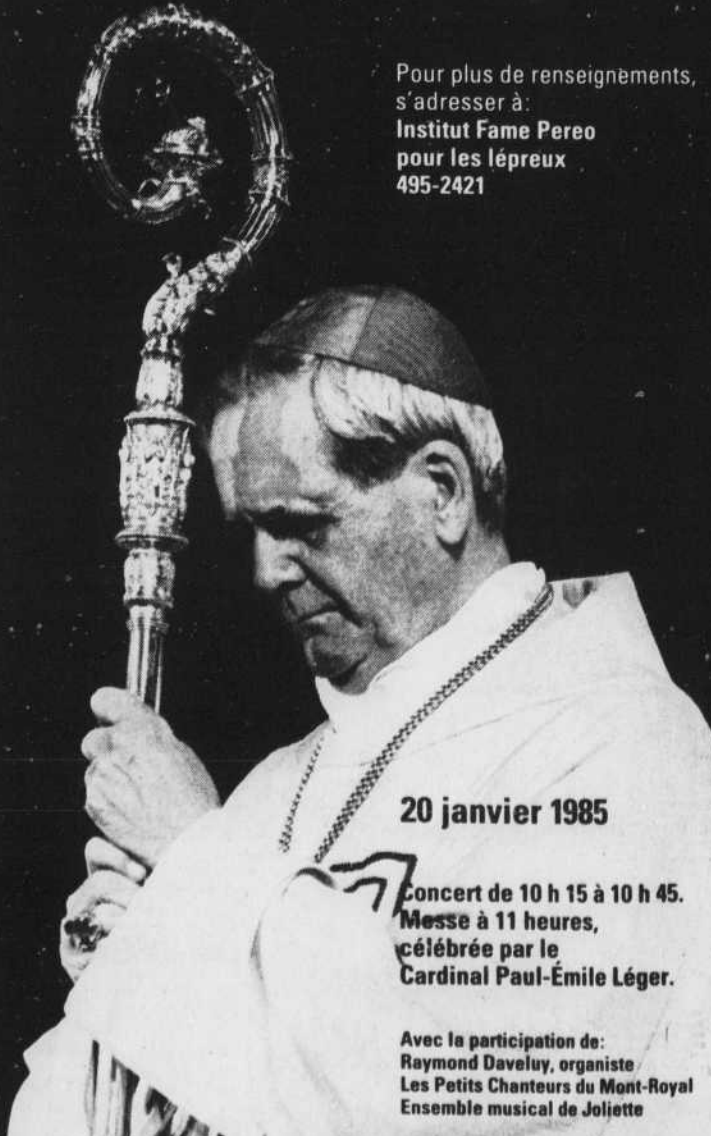
• Bourses d'études supérieures
David J. Azrieli
Maîtrise ou Doctorat 8 000\$

• Bourse John W. O'Brien /
Bourses d'études supérieures
de l'Université Concordia
Maîtrise 6 500\$
Doctorat 7 500\$

• Bourse de doctorat Alcan en
commerce et administration
10 000\$

clôture du concours: le 1er février 1985
annonce des boursiers: le 1er avril 1985
entrée en vigueur: septembre 1985 ou
janvier 1986

On peut obtenir des renseignements
supplémentaires et les formulaires de
demande en s'adressant au Responsable
des bourses d'études supérieures, bureau
S-202, Université Concordia, 1455, boul.
de Maisonneuve ouest, Montréal (Québec)
H3G 1M8. Tél: (514) 879-7317.



20 janvier 1985

Concert de 10 h 15 à 10 h 45.
Messe à 11 heures,
célébrée par le
Cardinal Paul-Émile Léger.

Avec la participation de:
Raymond Daveluy, organiste
Les Petits Chanteurs du Mont-Royal
Ensemble musical de Joliette

Entente à l'OSM

Les musiciens obtiennent la parité avec leurs homologues torontois

MARIE LAURIER

Après trois jours de suspense causé par un conflit de travail avec les musiciens, l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) a repris ses activités régulières dès hier matin et la tournée canadienne et asiatique aura lieu tel que prévu du 26 janvier au 16 février.

« Nous sommes très heureux de vous annoncer qu'une entente est intervenue ce matin (hier) avec nos musiciens, a déclaré aux journalistes M. Zarin Mehta, directeur général de l'OSM. Tout est rentré dans l'ordre et les artistes sont présentement en pleine répétition avec M. Dutoit pour le concert de ce soir » (hier soir).

Cet accord n'est intervenu que quelques minutes avant la conférence de presse de midi et demi, l'heure de tombée ultime et sans retour pour en arriver à un règlement, à défaut de quoi tout l'avenir immédiat de l'OSM se trouvait dangereusement compromis. Des concerts et la tournée au Japon et à Hong Kong auraient dû être annulés et peut-être bien aussi toutes les autres activités de la saison régulière.

Les musiciens ont participé tôt hier matin à une assemblée syndicale et ils ont accepté l'offre de la direction de l'OSM qui leur assure au moins pour un an (1985) la parité salariale avec leurs homologues de l'Orchestre symphonique de Toronto, en raison d'une augmentation de 10 % — le traitement initial est porté de \$ 630 à \$ 700 par semaine — en plus d'une hausse respective de 3 % et de 4 % pour les années subséquentes (1986-1987). « Étant donné les circonstances, il s'agit d'une offre améliorée », a commenté M. Émile Subirana, président de la Guilde des musiciens de Montréal et négociateur dans le dossier. Il a précisé que 84 musiciens participaient à la réunion et que 79 % d'entre eux ont voté en faveur d'un retour immédiat au travail.

Ces « circonstances » auxquelles faisait allusion M. Subirana avaient été clairement établies dans une lettre adressée lundi à chacun des mu-



MM Émile Subirana (à gauche), président de la Guilde des musiciens de Montréal et négociateur syndical, et Zarin Mehta, directeur général de l'OSM.

siciens par M. Jacques Courtois, président du Conseil d'administration de l'OSM, une missive qui avait nettement le ton d'un ultimatum. M. Subirana a refusé toutefois d'admettre que l'intervention de M. Courtois ait eu une influence déterminante dans la décision des musiciens de rentrer au bercail. Il s'est contenté de suggérer que les propos qu'elle contient ressortissent d'une mentalité paternaliste vieille de « 150 ans ». M. Zarin Mehta devait tempérer cette réaction en disant que la lettre pouvait avoir eu une influence positive « hypothétique » sur les intéressés.

M. Courtois rappelle en effet qu'en dépit d'un déficit accumulé de

\$ 600,000, le comité exécutif de l'OSM consent à porter le salaire initial de \$ 670 à \$ 700 par semaine pour la première année, « dans un ultime effort pour accéder à la demande insistante » de la Guilde d'atteindre la parité avec l'Orchestre symphonique de Toronto. Cela représente une augmentation de \$ 150,000 par rapport à l'offre précédente. L'administrateur jugeait irréaliste la demande syndicale qui aurait occasionné des coûts additionnels de \$ 400,000 pour la durée de la convention en rappelant que l'OSM n'est pas en mesure de faire face à de tels déboursés, au risque d'être contraint d'annuler la tournée du 50e anniversaire. Il

écrit : « Ce serait une erreur stratégique monumentale de croire que nous accepterions d'ajouter \$ 400,000 à notre déficit, simplement pour porter la réputation de l'OSM en Extrême-Orient. Les membres du conseil d'administration et la direction feraient alors preuve d'irresponsabilité, et ils ne poseraient pas un tel geste. »

En conclusion, M. Courtois enjoint ses correspondants à considérer les contingences matérielles de l'OSM et à réviser leur position « auto-destructive ». « Peut-être croyez-vous, écrit-il, qu'il n'y a que les résultats artistiques qui comptent en musique. Ne faites pas l'erreur de croire que l'argent, lui, ne compte pas. »

Nul doute que cet ultimatum servi quelques heures seulement avant son heure de tombée ait considérablement ébranlé les musiciens qui ont déjà fait leurs bagages pour la grande tournée de concerts qui les conduira dans quelques villes canadiennes — Québec dimanche, ensuite Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver — avant de s'envoler vers le Japon et Hong Kong.

La crise qui a secoué l'OSM et a donné des frissons à bien du monde n'aura privé les Montréalais que d'un concert, celui de dimanche dernier, et les musiciens de deux répétitions fort importantes dans la discipline d'un orchestre symphonique. Le protocole de retour au travail prévoit une reprise de ce temps perdu dans les prochains jours, les artistes desent-ils mettre les bouchées doubles, compte tenu de l'importance d'une excellente préparation avant d'entreprendre leur grand voyage.

L'OSM se produit ce soir à la Place des arts, sous la direction artistique de son chef attitré, M. Charles Dutoit. Au programme : *Le Vaisseau fantôme, Ouverture de Wagner, la Symphonie du printemps de Schumann, le concerto pour flûte de Jacques Ibert, La Valse* ainsi que *Le Boléro* de Ravel. Le soliste : Timothy Hutchins, flûte-solo de l'OSM. Dutoit sera également à son pupitre et les musiciens à leur poste lors des deux concerts réguliers de la saison, la semaine prochaine.

Maisons des sciences et des techniques

«Le conseil poursuit le mandat que je lui avais confié»

— Gilbert Paquette

ANDRÉ BOUTHILLIER

L'ancien ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, n'estime pas que l'appui donné à la réorientation thématique de la Maison des sciences et des techniques par son successeur, M. Yves Bérubé, constitue un rejet de sa politique dans ce dossier.

« La vérité, affirme-t-il, c'est que le conseil de la Société de la Maison des sciences poursuit tout simplement le mandat que je lui avais confié. J'avais déjà prévu la modification des thèmes et le report du début de la construction de la Maison des sciences. »

M. Paquette réagissait aux propos favorables de M. Bérubé, rapportés hier par LE DEVOIR, relatifs à la décision du conseil de ne pas endosser l'orientation thématique proposée, en décembre 1983 par le groupe de travail Québec-Montréal. Créé par M. Paquette et formé de représentants de son ministère et de la Ville de Montréal, ce comité consultatif avait retenu les thèmes *terre, vie et cosmos*.

En réponse aux questions du DEVOIR, M. Bérubé avait déclaré : « Si l'appareil gouvernemental n'a pas généré la bonne idée et que les scientifiques (les membres du con-

seil) nous disent de la repenser, il faut le faire ».

Selon l'ancien ministre, en rapportant cette déclaration, on « laisse apparaître que M. Bérubé essaie de corriger les erreurs que le ministère de la Science et de la Technologie aurait commis sous ma direction ». Mais M. Paquette dit avoir tout prévu.

« Déjà, raconte-t-il, après les audiences publiques de mars 1984, j'avais compris que les thèmes *terre, vie et cosmos* ne pouvaient être choisis. La plupart des 79 mémoires lors des audiences s'opposaient à l'adoption de ces thèmes. Dès sa création en juin, la Société de la Maison des sciences avait reçu le mandat de poursuivre la réflexion ».

Selon les informations publiées par LE DEVOIR lundi et hier, le conseil d'administration de la nouvelle société d'État a décidé de reporter la construction de la Maison des sciences à 1986 afin de trouver de nouveaux thèmes plus « percutants » et plus « modernes », selon les mots du président du conseil, M. Laurent Doré. Selon l'échéancier choisi, l'ouverture partielle de la Maison des sciences aura lieu en 1989 ou 1990. Le projet coûtera \$70 millions (en n'actualisant pas l'inflation).

Déversement accidentel de BPC à Hydro

Rien ne permet de croire que la santé de quiconque pourrait être affectée

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Il n'y a « aucun indice » permettant de penser que la santé de quiconque pourrait être affectée à la suite du déversement accidentel de six litres de biphényles polychlorés (BPC), le 3 janvier au poste d'Hydro-Québec, sur la rue Maisonneuve à Montréal.

C'est ce qu'a affirmé hier au DEVOIR le Dr Gaétan Carrier, le responsable des projets de santé au sein de la société d'État. Le médecin a insisté pour dire qu'Hydro-Québec ne pourra l'affirmer avec certitude que dans un mois, lorsqu'il recevra le résultat des tests sanguins effectués auprès des quelque 30 personnes qui approché même de très loin les condenseurs à l'origine de cette fuite accidentelle.

Mais, a-t-il ajouté, les examens physiques de ces 30 personnes n'a pas permis de retracer le plus petit des indices fournis par la littérature médicale pour dépister les cas d'intoxication. Notamment les réactions chloracnées, qui se traduisent par des symptômes évidents sur la peau des sujets.

Les rapports préliminaires sur l'incident du 3 janvier amènent Hydro-Québec à penser que « l'affaire a été exagérée » car, jusqu'à présent, il n'est même pas sûr qu'il faudra décontaminer le poste télé-commandé de la rue Maisonneuve, le plus important d'Hydro-Québec à Montréal.

La société d'État s'est dotée, il y a quelques années, d'un protocole médical fort élaboré pour dépister les cas d'intoxications possibles aux BPC dans ses installations. Ce protocole ainsi que son Guide Technique sur la disposition des askarels ont instauré des procédures très rigides pour traiter les cas d'intoxication ou de contamination des employés ou des installations. Cette procédure est

d'ailleurs sans précédent dans les autres institutions ou entreprises québécoises qui utilisent massivement des askarels.

Selon ce Guide technique, Hydro-Québec possédait encore en 1978 570,000 litres d'askarel dans ses équipements, qui ont commencé à être remplacés selon un programme accéléré qui se poursuivra encore pendant plusieurs années. La fabrication et l'utilisation des BPC est interdite par la réglementation fédérale depuis des années et les utilisateurs doivent se débarrasser progressivement de ces sources de contamination. Lorsque ces produits brûlent à l'occasion d'un incendie, généralement déclenché par la surchauffe d'un condenseur ou l'éclatement des transformateurs, la combustion produit des dioxines ou, pire, leurs cousins chimiques de la famille des furanes qui se disputent entre eux le championnat de la toxicité.

Seulement trois personnes ont véritablement été en contact involontaire avec les BPC du poste de la rue Maisonneuve, soit les trois travailleurs qui ont découvert la fuite dans le poste automatique.

« Ce poste est complètement fermé depuis et seules des personnes équipées pour y travailler sans le moindre contact avec les fumées ou les suies peuvent y avoir accès », a précisé le médecin de la société d'État. Les tests effectués jusqu'ici permettent de croire que l'évaporation d'une certaine quantité d'askarel a probablement contaminé les environs de la pièce d'équipement fautive. Mais il reste à déterminer, a ajouté M. Carrier, s'il faudra décontaminer tout le poste ou certaines pièces, advenant le cas où les normes de concentration auraient été dépassées. Si tel devait être le cas, la population ne souffrirait pas de la moindre interruption de courant.

L'aide fédérale au développement industriel

Ottawa laisse peu d'espoir à Laval

ALAIN DUHAMEL

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale laisse peu d'espoir à la ville de Laval d'obtenir un reclassement de l'île Jésus aux fins de son admissibilité à une aide financière au développement industriel.

Dans une lettre qu'il faisait tenir récemment au maire de la ville, M. Claude Lefebvre, le directeur exécutif de ce ministère pour le Québec, M. Claude Huot, indique que l'examen du classement de Laval n'aura pas lieu avant l'été prochain. Il ne sera pas modifié si la prospérité relative de la ville reste supérieure à celle mesurée dans d'autres régions, notamment dans l'île de Montréal.

L'été dernier, aux fins du programme de développement industriel et régional, la ville de Laval perdait la cote 2 et obtenait la cote 1, ce qui la rendait inadmissible à une aide financière à l'établissement de nouvelles entreprises industrielles.

L'aide consentie sous forme de subventions, de contributions et de prêts varie entre 35 % et 60 % des coûts de construction et d'équipement en tenant compte de divers critères tels que le taux de chômage, la richesse collective, la capacité financière de la province établis dans chacune des divisions de recensement.

Or, le gouvernement canadien a jugé la prospérité lavalloise suffisante pour lui attribuer le classement le plus élevé. En juin dernier, les indicateurs économiques à Laval montraient une reprise plus vigoureuse dans l'île Jésus que dans le reste de la province. On y recensait, par exemple, un peu plus de 74,000 emplois, 2,000 de plus qu'en 1981, avant la crise, et 7,000 de plus que pendant la période la plus difficile de la crise, en 1982.

Mais le ministère de l'Expansion industrielle régionale a maintenu l'île de Montréal à la cote 2 de telle sorte que, en matière de développement et de promotion économique,

Montréal jouit désormais d'un avantage concurrentiel important, déterminant dans les cas où une entreprise a le choix entre deux sites d'expansion, l'un lavallois, l'autre montréalais, aux avantages comparables à ses yeux.

L'administration lavalloise reproche à ce système d'évaluation d'ignorer, par un découpage territorial purement administratif (les divisions de recensement), le contexte économique métropolitain dans lequel évoluent, en concurrence les uns avec les autres, la Rive-Sud, l'île de Montréal, l'île Jésus et la couronne nord. À la fin d'octobre, le comité exécutif avait entrepris des démarches auprès du ministère pour la révision de ce classement.

« En fait, l'appartenance aux différents paliers de désignation (la cote de classement) est régie par une formule mathématique (inscrite dans une loi du Parlement) qui ne laisse aucune place à des décisions

arbitraires » écrit M. Huot.

Le maire de la ville, notant que la réponse à ses démarches lui provenait de l'administration du ministère, garde l'espoir de régler cette affaire au niveau politique.

Sur ce plan, M. Huot ne laisse pas beaucoup d'ouverture à une intervention ministérielle. Cette loi (loi sur le développement industriel et régional) a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité par le Parlement canadien (au temps du gouvernement Trudeau) et le ministre responsable de son application ne dispose d'aucun pouvoir discrétionnaire en matière de découpage territorial.

Pour retrouver le même classement que l'île de Montréal, la reprise lavalloise devrait s'essouffier, voire s'arrêter. L'administration municipale ne peut concevoir que l'aide fédérale au développement économique puisse décourager le succès et l'initiative au lieu, au contraire, de le soutenir et de l'accélérer.

Procès du caporal Lortie

Sept témoins racontent la fusillade

LIA LEVESQUE

QUÉBEC (PC) — En entrant dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale, mitraillette au poing, le caporal Denis Lortie aurait crié : « Où est-ce qu'ils sont tous passés? Je vais débarrasser la province de cette « gang », de ce gouvernement-là. »

C'est ce que M. Laurent Rodrigue, un employé du bureau du Directeur général des élections, a entendu le 8 mai, lorsqu'il gisait, blessé, face contre terre, dans le Salon bleu.

Le caporal Denis Lortie subit présentement son procès sous trois chefs d'accusation de meurtre prémédité, en rapport avec la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale.

Hier, sept témoins qui étaient présents à l'Assemblée nationale, le

matin du 8 mai, ont comparu. Tous travaillaient pour le service de télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale ou au bureau du Directeur général des élections.

Ces derniers devaient comparaître en commission parlementaire et attendaient dans une salle attenante que la séance débute à 10h00.

M. Laurent Rodrigue se trouvait juste derrière un collègue, M. Roger Lefrançois, lorsque celui-ci fut mortellement atteint par balles, au moment où il entrait dans le Salon bleu.

« Par réflexe », M. Rodrigue se retourna pour voir d'où venait le coup et se trouva face à face au mitrailleur. Le temps de s'élancer vers le sol, il reçut à son tour deux balles, une au bras, l'autre à l'oreille.

Blessé, face contre terre, M. Rodrigue est

resté 50 minutes dans cette position, ayant trop peur pour tenter de sortir du Salon bleu.

Pendant ce temps, affirme-t-il, le caporal Lortie « se parlait à lui-même, comme dans un monologue ».

Selon M. Rodrigue, le militaire avait « l'air perdu, mais dans le sens de désappointé, déconcentré; pas égaré ni « sauté », comme on dit dans le langage populaire ».

Il a aussi entendu le caporal converser avec le sergent d'armes René

Jalbert. « Il lui a demandé qu'est-ce que tu fais ici? Comment tu l'appelles? L'autre a répondu : « Je m'appelle Denis ». Et vous, comment vous appelez-vous? Mon nom est René Jalbert. »

A un moment, soutient M. Rodrigue, Lortie aurait même crié à l'adresse d'une personne non identifiée : « Toi en haut, j'te vois là. Essaie pas de me descendre. »

Un autre témoin, Mme Lise Dallaire, était tapie dans un fumoir atten-

A Magog, une bonne adresse...

l'Auberge de l'étoile
rés: (819) 843-6521
Brunch le dimanche
Forfait de ski alpin ou de randonnée au Mont Orford
Vue panoramique sur le lac Memphremagog
1133, rue Principale ouest, Magog, QC, J1X 2B8

BOUQUINEZ À L'AISE À

AGENCE DU LIVRE

1246 rue St-Denis, Montréal
Tél.: 844-6896

SHIATSU

(acupuncture sans aiguille)

Un atelier d'INTRODUCTION est offert par le *Jardin oriental*, au 549 rue St-Thomas, suite 110, Longueuil; la fin de semaine du 16 et 17 février 1985.

Coût de l'atelier: \$80.

Pour renseignements et brochure sur le programme de formation en shiatsu: Gilles Crête 670-0061.

Pour inscription: (2 semaines à l'avance)
C.P. 333, succ. A, Longueuil, J4H 3Z2.

(N.B. Le contenu du programme de formation est conforme aux normes de l'Association des Masseurs de Montréal.)

lorsqu'elle a entendu crier dans l'Assemblée nationale: « Bougez pas, je tue le premier qui bouge ».

M. Réjean Dionne, caméraman, se rappelle avoir entendu Lortie crier: « Tirez-moi, tirez-moi » lorsqu'il est entré dans le Salon bleu.

Il affirme aussi qu'en discutant avec Lortie, le sergent d'armes Jalbert lui aurait demandé de laisser sortir les personnes qui se trouvaient toujours dans le Salon

bleu.

Selon M. Rodrigue, Lortie aurait alors lancé: « S'il y en a d'autres à faire sortir, sortez, c'est le temps. Je n'ai pas le temps d'attendre. »

Le témoin Réjean Dionne, qui rampait sur le sol, se serait alors levé et serait passé « à trois pieds » de Lortie.

Il lui aurait mentionné le fait qu'il était blessé. Lortie lui aurait alors répliqué: « Je m'excuse de l'avoir blessé. »

ÊTRE CHRÉTIEN

CELA SIGNIFIE QUOI EN 1985?

SIX CAUSERIES SUIVIES D'ÉCHANGES

LES MERCREDIS: du 16 janvier au 20 février, à 19h30

SALLE DU GÉSU:

1200, rue de Bleury (métro Place des Arts)

ANIMATEUR: Irénée Beaubien, s.j.

RENS: Sentiers de Foi, tél.: 875-8708

À Montréal,
de plus en plus, les gens
bouquent le soir.

Tôt ou tard...

RENAUD-BRAY
Jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine!

5219, ch. de la Côte-des-Neiges — 342-1515

cours de

vente

Améliorez vos techniques de vente grâce à une formule qui a fait ses preuves. Jouez gagnant! Ce cours vous permettra de préciser votre style de vente. Soyez efficace! Réalisez vos objectifs. Identifiez vos points forts et devenez dynamique. Organisez mieux votre temps et apprenez à développer votre créativité. Offert en cours de base et cours avancé.

Assistez à un cours d'introduction, sans aucun engagement, pour seulement 10\$, tous les lundis à midi et à 20 heures.

Prospectus complet sur demande.

Les cours

Jean-Luc Leboeuf

5277, avenue du Parc, Montréal H2V 4G9

Pour renseignements: (514) 277-2117

Le Livre blanc sur la fiscalité: la CSN prévoit l'échec de la lutte à la pauvreté

Clément Trudel

La CSN craint que le Livre blanc sur la fiscalité, déposé le 10 janvier par le ministre Yves Duhaime, ne rende « encore plus inégale la distribution de revenus au Québec ».

Actuellement, a rappelé hier en conférence de presse le président Gérard Larose, les 20% de citoyens

les moins avantagés doivent se contenter de 4% du revenu disponible, tandis que la couche des 20% les plus favorisés accapare 40% de ce revenu disponible.

Dans une société où déjà une partie importante de la population « a de la difficulté à joindre les deux bouts », la CSN estime erronée la démarche annoncée par le gouvernement Lévesque et croit que les

écarts constatés iront en s'aggravant.

La CSN dit croire que Québec veut « baisser encore davantage les sommes perçues par ceux et celles qui doivent se contenter de l'assistance sociale pour survivre »; elle accuse même l'équipe Lévesque de ne pas aller aussi loin que le premier ministre Mulroney « qui parle d'un taux minimum d'imposition pour les hauts salariés ».

Telle est la base des vues qu'iront défendre les dirigeants de la CSN devant la commission parlementaire chargée de recueillir les réactions à ce Livre blanc tant attendu depuis que l'ex-ministre Jacques Parizeau en a annoncé la publication.

Deux conseillers de la CSN signent le document d'accompagnement du communiqué de presse émis au nom de l'exécutif de la centrale. MM. François Aubry et Peter Bakvis y signalent des « concessions au patronat » (par exemple, réduire le fardeau fiscal des riches) que s'approprierait à faire le gouvernement; ils s'attardent sur la situation qui guette certains bénéficiaires de l'aide sociale considérés comme « aptes au travail », advenant l'adoption des mesures Duhaime.

Le document s'étonne que le Livre blanc rejette la notion de « pauvreté relative » et que, pour défrayer les besoins dits essentiels, le Livre blanc se fonde sur les dépenses effectuées par les 10% de travailleurs ayant les revenus les plus faibles au Québec...

Dans sa conclusion, le document de la CSN prévoit l'échec de la lutte à la pauvreté « tant que ne seront pas mises en place au Québec des politiques de création d'emplois permanents et que les politiques qui déterminent le niveau de salaire minimum et des prestations de sécurité de revenu » ne tiendront pas compte des besoins sociaux mais « uniquement des besoins physiologiques » des citoyens les moins favorisés.

Les commentaires du président de la CSN visent les rouages qui provoquent la détérioration du niveau de vie (ou de survie) au Québec. Des coupures de l'ordre de 20% aux bénéficiaires d'aide sociale « non dis-

ponibles » pour le travail n'arrangeront rien, par plus que le gel de l'aide sociale aux « disponibles » qui ne se trouveront pas d'emplois, non plus que les autres coupures envisagées, plaide la CSN. Tout en se montrant d'accord avec le relèvement des exemptions de base et le fait que les assistés sociaux « disponibles » ne perdront pas automatiquement l'ensemble de leur revenu, la CSN tient à rappeler:

- qu'il ne faut pas s'illusionner sur un marché du travail qui demeure restreint;
- que le Livre blanc fait fausse route en n'abordant pas la question des paradis fiscaux et des exemptions fiscales (mise à part Edmonton, Montréal offre la vie la moins chère à ceux qui gagnent \$75,000 et plus au Canada);
- que la centrale se montrera vigilante pour que soit conservé à chacun des assistés sociaux le « minimum vital ».

Entretemps, la CSN s'emploie à étayer des recherches sur deux points: faire en sorte que la fiscalité repose, non pas tant sur le travail créé ou fourni, mais sur le chiffre d'affaires ou sur le taux de profits; deuxièmement, il y aurait moyen de « mettre tout le monde à l'ouvrage » par des stratégies qui utiliseraient les milliards de dollars qui n'iraient plus aux travailleurs privés d'emplois mais à tous ceux et celles qui bénéficieraient d'une réduction générale du temps de travail.

M. Larose déclare que si 400 bénéficiaires d'aide sociale convoient le même emploi, il ne faut pas pénaliser les 399 qui se retrouvent bredouilles en raison des « contraintes objectives ».

M. Bakvis a évoqué hier les interventions antérieures de sa centrale pour tenter d'obtenir l'élévation du niveau de revenu minimum garanti. Son collègue Aubry, à l'idée des milliers de mises à pied intervenues en raison de la « crise » s'est demandé si le Livre blanc n'arriverait pas, dans sa forme actuelle, à empêcher ces mis à pied de franchir le pont entre leur statut actuel de dépendance et l'accès au monde du travail.

L'Europe est encore ensevelie sous la neige

PARIS (AP) — L'Europe grelotte. Des écoles ferment leurs portes, des ports et bateaux sont pris par les glaces, les accidents de la circulation se multiplient.

Même le sport paie un lourd tribut aux intempéries hivernales: 20 matches de championnat de football ont été ajournés en Espagne; certains clubs de foot belges n'ont programmé aucun match depuis trois semaines. En Angleterre, d'importants matches de coupe — 35 samedi dernier — ont été reportés à plusieurs reprises. La célèbre équipe de Chelsea, compte-tenu de la neige qui recouvre les stades londoniens, auront trois matches à disputer en six jours, la semaine prochaine. Sur 17 matches de rugby en France le week-end dernier, 14 ont été contremandés, tandis que 18 matches de coupe sur 44 étaient ajournés en football. De nombreuses courses hippiques ont dû être annulées un peu partout en Europe, les hippodromes étant transformés en patinoires.

En Italie, les plus fortes chutes de neige en 20 ans paralysaient quasiment hier les trafics routier, ferroviaire et aérien, notamment dans la moitié nord du pays. Le bilan des décès liés au froid est lourd: 31, dont deux hier à la suite d'un carambolage de 20 véhicules sur une autoroute verglacée près de Bologne, et deux autres près de Ferrara, dans un accident de la route également. À Turin, 35 cm de neige étaient tombés dans la nuit. Même la Riviera italienne n'a pas été épargnée et est recouverte de neige.

En Angleterre, c'était surtout le sud-est qui souffrait le plus durement de la vague de froid: le Sussex était sous 15 cm de neige, 50 écoles sur 794 ont dû fermer leurs portes dans le Kent. Les ponts reliant les îles de Grain et Sheppey ont été fermés temporairement en raison de tempêtes de neige. Les autorités ont conseillé aux motards de s'abstenir de rouler.

En RFA, aucun bilan officiel n'a encore été établi mais le nombre de décès liés au froid s'élèverait à au moins 25 (la plupart dans des accidents de la route). Entre 80,000 à 100,000 clochards ont reçu l'aide des autorités: des lits dans des locaux municipaux pour passer la nuit.

Certaines villes font leurs comptes. À Munich, par exemple, les opérations de déblaiement de la neige et de la glace s'élevaient à 11.25 millions de marks (34 millions de \$). Berlin-Ouest subissait l'hiver le plus froid depuis 1947 avec des températures négatives depuis 21 jours consécutifs.

Aux Pays-Bas, on ne déplorait jusqu'à présent que trois morts liées à la vague de froid.

Un adolescent de 12 ans a réussi à sauver 10 enfants qui dérivait sur un bloc de glace avec un petit dinghy d'un mètre 80. Les enfants faisaient du patin à glace quand le bloc, de 15 à 20 mètres, s'est détaché de la rive.

Au Danemark, le troisième plus gros brise-glace danois est entré en action hier pour s'attaquer aux détroits gelés où certains bateaux étaient pris dans la glace qui atteignait par endroits trois mètres d'épaisseur, notamment entre l'île Zealand et la Suède, une zone de pêche très importante.

Le froid arctique qui règne sur le pays menace l'industrie de la pêche: 50 coopératives de chalutiers sur 80 étaient bloquées hier au port. Dans le pays, la circulation routière était fortement perturbée. Le froid n'a toutefois fait aucune victime: un miracle, selon les autorités.

En Turquie, d'importantes chutes de neige paralysaient pratiquement tout le pays où la vague de froid a fait au moins 16 morts, dont 15 dans des accidents de la route. Ankara était sous la neige lundi soir: les autorités ont demandé aux automobilistes qui circulaient encore de ramener chez eux des habitants privés d'autobus. Des températures encore plus négatives et de nouvelles chutes de neige étaient prévues dans les prochains jours.



Photolaser CP

Un couple torontois d'origine italienne, Mario et Antonia Paolucci, a remporté le gros lot de \$11.3 millions du Lotto 6/49. Les nouveaux multi-millionnaires se proposent de quitter leur emploi et de payer le solde de l'hypothèque sur leur maison, avant de faire de nouveaux projets.

Un couple de Toronto remporte le «gros lot»

TORONTO (PC) — Les détenteurs du billet gagnant du gros lot du 6-49 sont sortis de l'ombre hier pour réclamer leur prix. Il s'agit d'un couple torontois d'origine italienne, Mario et Antonia Paolucci.

Les heureux gagnants raflent un magot de \$11.3 millions, soit le deuxième plus important lot jamais remporté dans l'histoire des loteries au Canada.

Les nouveaux multi-millionnaires sont arrivés au pays il y a vingt ans. M. Paolucci, qui est âgé de 55 ans, occupe un emploi de concierge dans un hôpital de Toronto et sa femme, âgée de 48 ans, est opératrice de machine à coudre en usine.

Tous deux ont fait savoir en conférence de presse hier, en utilisant les services d'un interprète, qu'ils quitteraient leurs emplois « afin de laisser la place à quelqu'un d'autre ».

M. et Mme Paolucci ont trois enfants adultes. Ils ont déclaré qu'ils paieraient le solde de l'hypothèque sur leur demeure et qu'ils s'achèteraient une plus grande maison, mais qu'ils n'avaient pas encore de plans précis pour le reste de leur fortune.

Selon les prévisions des mathématiciens, il n'y avait qu'une chance sur 14 millions pour qu'un seul billet affiche les six chiffres gagnants.

Il y a près d'un an, un autre couple ontarien, Lillian et Stuart Kelly, avait touché le plus gros lot jamais attribué, jusqu'à maintenant, soit \$13.9 millions.

Depuis, Lotto 6-49 a modifié ses règlements pour empêcher la croissance démesurée du gros lot. Désormais, quand le premier prix atteint la somme de \$7 millions, les rentrées d'argent servent un peu moins à grossir le gros lot et davantage à grossir le deuxième prix, attribué aux détenteurs de billets comportant cinq des six chiffres de la combinaison gagnante, plus un numéro complémentaire.

Au cours du tirage de samedi dernier, sept détenteurs de billet se sont partagé le deuxième lot, gagnant ainsi chacun \$1,097,690. De ce nombre, quatre gagnants, dont trois au Québec et un en Ontario, se sont fait connaître lundi.

Mais les grands gagants de la loterie sont les provinces, qui se partageaient environ 30% des bénéfices au pro-rata de leurs ventes. Les vendeurs de billets en tirent également profit. Ils conservent 5% des ventes, et obtiennent en outre une commission équivalant à 1% de tout gain enregistré grâce aux billets qu'ils ont eux-mêmes vendus.

Des journalistes pourront effectuer des stages en pays industrialisés

CLÉMENT TRUDEL

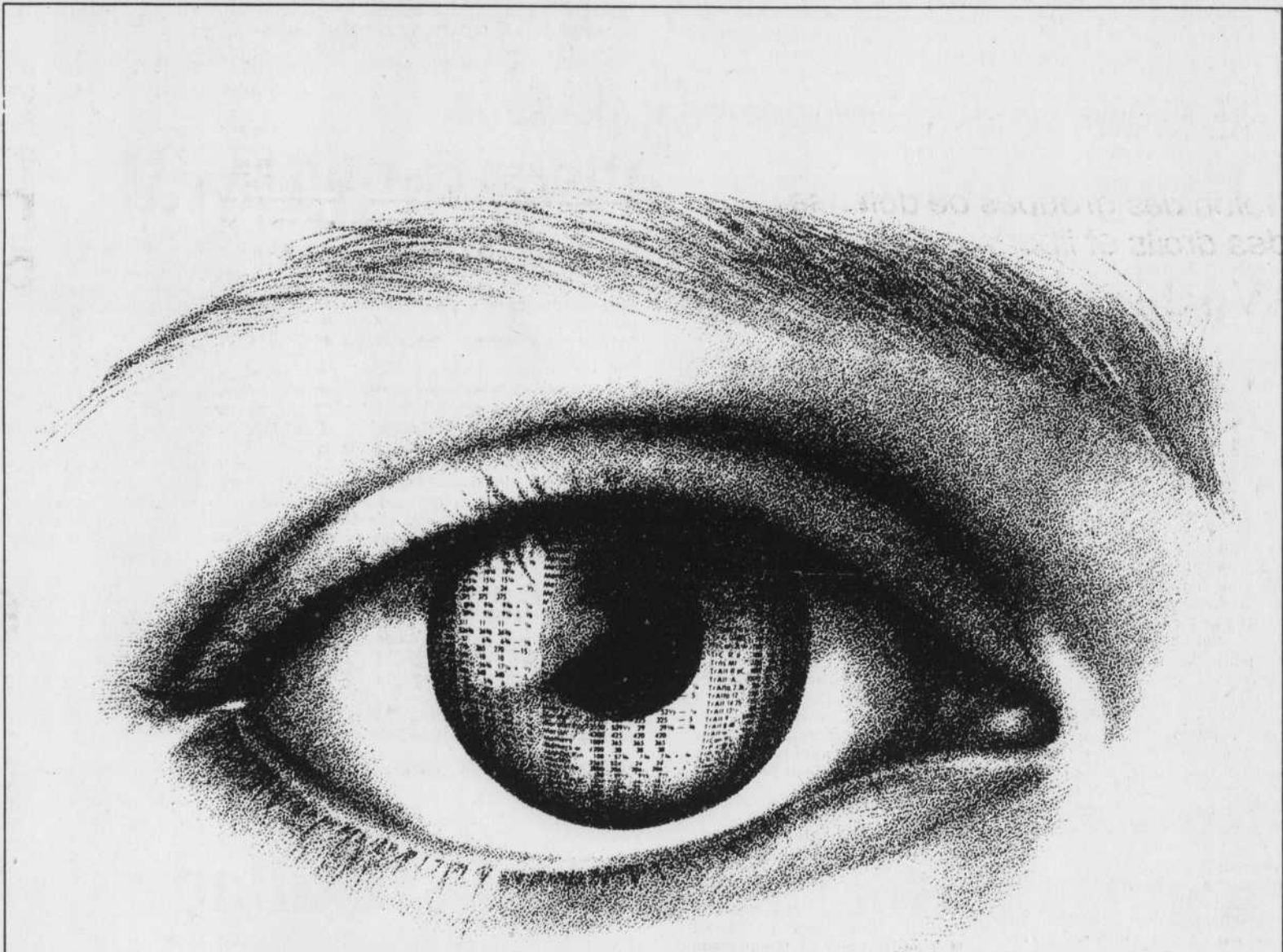
La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) sera bientôt à même d'offrir des bourses facilitant à des journalistes des stages en pays industrialisés (autres que les États-Unis). C'est ce qu'a fait savoir hier le président de la FPJQ, M. Jean Pelletier, au moment où les pourparlers avec un ministère québécois sont sur le point d'aboutir. Une somme de \$50,000 serait mise à la disposition d'un jury indépendant qui sélectionnera les projets de candidats à ces stages.

Déjà, la FPJQ dispose de quelque \$40,000 avancés par l'Agence Canadienne de Développement dans le but d'attirer davantage de journalistes québécois à traiter des dossiers du tiers-monde. Ces deux volets illustrent l'intérêt que porte la FPJQ à l'accès du public à l'information internationale, secteur que nombre de médias traitent superficiellement ou, le plus souvent, par le moyen de reportages ou d'analyses produits par des pigistes ou des agences qui ont peu ou pas de connaissance du public-cible de ces reportages.

M. Pelletier était l'invité de l'AIPC (Association Internationale des Professionnels de la Communication). Il a traité de la « crédibilité » des journalistes. Il ne s'agit pas tant, pour ces derniers, d'être aimés pour ce qu'ils font, estime M. Pelletier. Il suffit que le public comprenne ce « droit

de savoir » que défend la FPJQ, au risque de soulever les critiques (comme lorsque la Fédération se prononça pour l'accès à la vidéo-cassette de la fusillade à l'Assemblée nationale). M. Pelletier trace la distinction entre le droit de savoir et le « droit de diffuser » et ne voudrait pas que les obstacles se multiplient dans l'obtention de documents que certains craignent de mettre à la disposition de journalistes « à sensation ». Sous cet aspect, la Fédération que préside Jean Pelletier a mis en chantier une vaste consultation sur les critiques habituellement adressées aux médias et sur la perception qu'a le public d'une presse « en perte de crédibilité » dans la plupart des pays occidentaux. La FPJQ s'inquiéterait plutôt de l'indifférence du public à l'endroit de ceux qui rendent compte de l'actualité, y inclus dans le style « information-spectacle ».

En somme, les journalistes devraient s'accommoder d'un public plus exigeant, plus critique qui justifierait ainsi le recours à de « nouveaux types de couverture » des événements. L'invité a rappelé que journalistes et relationnistes étaient soumis aux mêmes normes d'éthique et que les relations entre les deux groupes ne devaient être ni complaisants ni indifférents. À la limite, le président de la FPJQ irait à la défense d'une presse « stupide » ou biaisée, pourvu que le public se fasse moins indolent et porte plainte plus souvent quant aux abus constatés.



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

EN BREF...

Entente sur les services essentiels

Les cols bleus de Ville LaSalle ont réussi à s'entendre avec l'administration de la municipalité sur une liste de services essentiels à être maintenus pour la santé et la sécurité du public lasallois, lorsqu'ils déclencheront la grève générale, annoncée pour samedi prochain. Les 158 membres de l'unité d'accréditation des cols bleus, affiliée au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP - local 323), sans contrat de travail depuis le 1er janvier 1984, ont convenu de maintenir des services de base dans toutes les sections qu'ils desservent, des stations de pompage aux feux de circulation en passant par le déneigement (évidemment), les sinistres, etc. Le Conseil des services essentiels n'a même pas convoqué les parties en audiences publiques hier étant donné la «qualité» de l'entente signée. Le Conseil, après en avoir pris connaissance, sanctionnera vraisemblablement cette entente aujourd'hui, selon un porte-parole du CSE. Le syndicat et l'administration municipale doivent rencontrer vendredi un conciliateur du ministère du Travail dans une tentative ultime de règlement avant le déclenchement de la grève samedi. Les articles qui demeurent en litige dans le dossier des cols bleus de LaSalle concernent notamment les augmentations salariales, l'ancienneté des employés temporaires et les congés syndicaux.

Pour les oeuvres du cardinal

Le public est invité à assister ce soir, à 20 heures, à un concert-bénéfice au profit des oeuvres du cardinal Léger à l'église Saint-Jean-Baptiste (angle Henri-Julien et Rachel). L'entrée est gratuite, les dons sont laissés à la discrétion de chacun. Cet événement est organisé par Les concerts Varia, Les Coopérants, la Société mutuelle d'assurance-vie et la Compagnie d'assurances générales. Plusieurs organismes et artistes y participeront, notamment l'Orchestre civique des jeunes de Montréal, le chœur Ars Philharmonia, l'organiste Réal Gauthier, le ténor Claude Corbin-Pelletier et les soprano Claude Côté et Sylviane Alain. À l'entracte, le cardinal Paul-Émile Léger lancera un appel à la population et particulièrement aux jeunes pour venir en aide aux défavorisés.

Ronald Bussey poursuit Laval

Ancien conseiller municipal et vice-président du comité exécutif de la ville de Laval, M. Ronald Bussey a institué une poursuite contre l'administration municipale dans laquelle il réclame une somme de \$17,255 et le paiement, tous les mois, d'une somme de \$1,437. Ces sommes correspondraient aux bénéfices de retraite auxquels le requérant affirme avoir droit après plusieurs années de service au conseil municipal. M. Bussey s'est retiré de la politique municipale, l'automne dernier, après avoir perdu l'espoir de reconquérir le parti politique qu'il avait fondé, le Parti du ralliement officiel des Lavallois (PRO), qui détient une majorité des sièges au conseil municipal. M. Bussey touche une indemnité de retraite d'environ \$7,300 par année.

Baril part pour le Maroc

VICTORIAVILLE (PC) — «Oui, je pars en voyage vendredi soir pour le Maroc et je suis très heureux de partir». Une telle remarque n'a rien d'anormal... sauf quand elle vient du député du Parti québécois d'Arthabaska, M. Jacques Baril. Le député Baril n'assistera pas au Conseil national du parti qui aura lieu vendredi, soir pas plus qu'au congrès national extraordinaire de samedi, présenté comme un congrès historique et qui devrait engager en profondeur l'avenir du Parti québécois. Sa décision est d'autant plus surprenante que même s'il n'a pas démissionné, il est passé très près de le faire, et sa position se rapproche davantage de celle des orthodoxes. En outre, les délégués de son comté doivent se présenter au congrès avec une formule d'amendement qui serait un compromis entre les positions des tenants de l'option Lévesque et celle des orthodoxes.

Mme Thatcher vend sa maison

LONDRES (AFP) — Le premier ministre britannique Margaret Thatcher a vendu sa maison familiale à Londres pour une somme de l'ordre de \$450,000 à \$600,000, a rapporté hier la presse britannique. Mme Thatcher, qui habite Downing Street, la résidence officielle des premiers ministres britanniques, a vendu sa maison de Chelsea, au 19 Flood St, à un banquier français Paul-Louis Weiller habitant Genève, rapporte le *Daily Telegraph*. M. Weiller aurait acheté la propriété comprenant quatre chambres pour sa petite-fille, la comtesse Bela Rodier, ajoute ce journal. Les Thatcher, qui avaient mis en vente leur propriété à l'automne dernier, ont réalisé une bonne opération financière: ils l'avaient achetée pour \$42,000 en 1969.

Selon des groupes de défense des droits et libertés

Washington subordonne la question des droits à la géo-politique

NEW YORK (AFP) — Trois groupes américains de défense des droits de l'homme ont renouvelé leurs critiques sur la politique du gouvernement américain dans ce domaine en 1984, tout en estimant qu'il y avait eu des améliorations limitées.

Dans un rapport commun rendu public lundi à New York, les trois groupes — Americas Watch, Helsinki Watch et Lawyers Committee for International Human Rights (Comité des avocats pour les droits humains dans le monde) — ont qualifié de «sombre» le bilan global pour 1984, mais ont relevé quelques bons points.

Le rapport, publié pour la troisième année consécutive, comprend 139 pages et examine la position des États-Unis vis-à-vis de 26 pays où, selon les auteurs du texte, des abus importants ont été commis contre les droits humains.

Le gouvernement américain, souligne le document, a dénoncé avec vigueur les abus dans les pays alignés sur l'Union soviétique ou considérés comme hostiles aux États-Unis. Mais Washington, poursuit-il, a évité de dénoncer les gouvernements amis qui ont commis des abus criants.

Le rapport cite notamment la Turquie, Haïti, le Salvador, les Philippines et le Pakistan comme autant de pays qui ont été défendus par les États-Unis.

Dans le cas des pays communistes, le gouvernement Reagan tient parfois un double langage, a déclaré au cours d'une conférence de presse M. Robert Bernstein, président de la section américaine d'Helsinki Watch.

Par exemple, a-t-il dit, la Roumanie est l'un des pays les plus oppressifs pour ce qui est des droits humains, et les États-Unis lui accordent invariablement le statut de la nation la plus favorisée au plan des échanges commerciaux, parce que sa politique étrangère est quelque peu à part de celle de l'URSS, a estimé M. Bernstein.

Certains changements positifs sont cependant intervenus dans la position américaine envers l'Afrique du Sud, estime d'autre part ce rapport, en rappelant que le président Ronald Reagan a reçu récemment l'évêque noir Desmond Tutu à la Maison-Blanche et dénoncé publiquement le régime d'apartheid.

Les trois groupes ont également accueilli favorablement la levée progressive des sanctions contre la Pologne, en réponse à la libération des prisonniers politiques dans ce pays, et l'attitude plus ferme du gouvernement américain face à la situation des droits humains prévalant en Indonésie et en Ouganda.

Des manifestations ont lieu partout au Canada

L'armée américaine effectue avec succès le deuxième essai de téléguidage des Cruise

GRAND CENTRE, Alberta (PC) — Parti de la mer de Beaufort avec quatre missiles Cruise sous ses ailes, un bombardier américain B-52 a effectué avec succès hier une deuxième mise à l'essai du système de téléguidage des Cruise.

Malgré des conditions météorologiques peu favorables, l'expérience s'est déroulée tout le long de la vallée du Mackenzie jusqu'au centre de tir de Primrose, près de la base des

Forces armées canadiennes de Cold Lake, en Alberta.

À plusieurs reprises, lundi soir et hier, les responsables de l'essai ont songé à annuler l'essai à cause des nuages à basse altitude qui réduisaient considérablement la visibilité. Le départ du B-52 a dû d'ailleurs être retardé de deux heures parce que la glace empêchait un des deux avions d'escorte de s'envoler.

Rejoint par téléphone, le major

Norbert Cyr, des Forces canadiennes à Cold Lake, a rapporté que, selon les premières indications, tous les objectifs recherchés semblaient avoir été atteints.

Le B-52 a en fait effectué son trajet entièrement guidé par un Cruise se trouvant sous son fuselage.

À Grand Centre, un petit groupe d'opposants aux essais des missiles américains venus de Saskatchewan, d'Edmonton et de la région de Cold Lake ont manifesté sur la route menant à la base canadienne. S'ils étaient peu nombreux, ont-ils expliqué, c'est qu'ils avaient eu peu de temps pour s'organiser et parce que le moment de l'expérience, en plein milieu de la semaine, en avait empêché plusieurs de participer.

Ils n'ont pu lancer un ballon sur la trajectoire prévue, comme ils se le proposaient, parce que personne n'a voulu leur louer de ballon. Et le B-52 ainsi que son escorte auraient pu facilement contourner un tel obstacle, ont d'ailleurs déclaré les autorités militaires.

Des représentants de Greenpeace se trouvaient à Athabasca, 140 kilomètres au nord d'Edmonton. Ils se préparent à nuire à la prochaine

mise à l'essai à l'aide d'un vaste filet tendu dans les airs grâce à des ballons.

À Toronto, des pacifistes bravaient le froid ont déambulé avec un cerceau couvert d'un drap noir et tenant des bouquets de roses rouges à la main. Ils ont aussi brûlé la copie d'un Cruise sur la place de l'hôtel de ville.

Une centaine de manifestants ont également fait des leurs dans un parc du centre-ville de Winnipeg, en lançant des slogans contre l'impérialisme américain.

À Ottawa, parlant au nom de la Conférence canadienne des évêques catholiques, Mgr Adolphe Proulx a déclaré que le nouveau gouvernement conservateur s'en tenait à une politique carrément militariste, non seulement signe d'une déchéance morale mais extrêmement dangereuse pour le pays.

L'évêque a ainsi dénoncé les essais des missiles Cruise en compagnie de cinq représentants des milieux religieux, syndicaux et pacifistes et d'un représentant du NPD. Le Canada démontre, a-t-il dit, qu'il est l'instrument d'autres puissances dans la mise au point de nouvelles armes destructrices.

Gilles Rhéaume souhaite sensibiliser la jeunesse par sa marche de Montréal à Québec

(PC) — M. Gilles Rhéaume, président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois, espère «conscientiser» la jeunesse par sa marche de 15 jours sur les 300 km séparant Montréal de Québec.

«J'espère que ce geste sera remarqué par les jeunes à cause de sa gratuité» a-t-il déclaré en conférence de presse, dévoilant le programme de sa Caravane de l'indépendance.

«Au cours de ce périple, j'adresserai près de 20 messages différents, au cours de rencontres publiques spontanées ou préalablement déterminées dans la plupart des villes et villages du Chemin du Roy».

M. Rhéaume quittera la Maison Ludger Duvernay sur la rue Sheerbrooke à 9 heures, le 20 janvier, et sera à l'Assemblée nationale le 4 février, à 1 h 30.

Accompagné de sept à huit personnes, qui se relaieront à ses côtés pour porter le fleurdelisé, M. Rhéaume compte marcher de cinq à six heures par jour, se reposant dans une roulotte pour une courte halte à toutes les heures.



Gilles Rhéaume

Lui et son équipe logeront dans des motels et hôtels situés sur le parcours.

Les coûts de l'opération sont évalués à \$15,000, dont \$10,000 ont déjà été recueillis par des dons d'individus et de chapitres régionaux de sociétés nationales. Il continuera de recevoir son salaire annuel de \$40,000 mais ses accompagnateurs sont de jeunes bénévoles.

«Je ne suis pas un sportif, affirme-t-il, mais ça a l'air pire que c'est; ce n'est pas un exploit mais un effort important», réalisable avec une préparation adéquate.

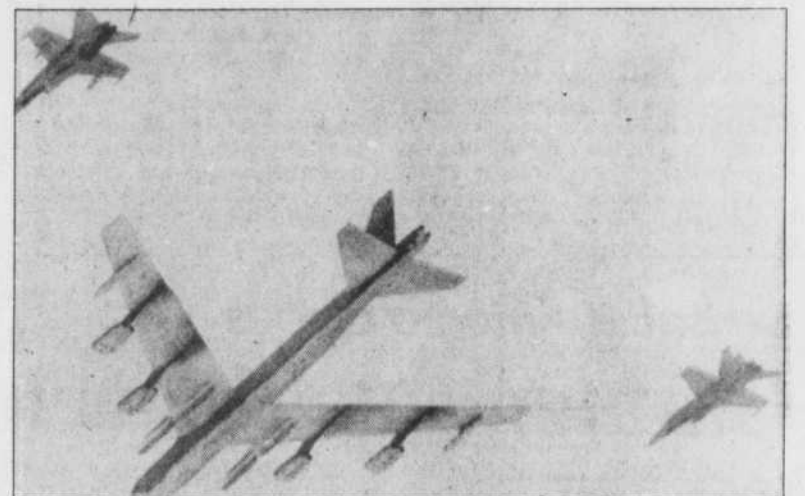
À cet égard, il a cessé

de fumer et marche plusieurs heures par jour, en plus de faire des exercices d'assouplissement.

Le leader nationaliste se prépare intellectuellement avec la lecture des traductions françaises des livres récents de Dale Thompson sur la vie de Jean Lesage et l'histoire du PQ de Graham Fraser.

M. Rhéaume veut relancer le débat sur l'indépendance en soulignant que «quand les gens du Québec seront indépendantistes, les partis politiques le seront. Les indépendantistes doivent s'enlever de la tête que les partis politiques doivent être les moteurs de la cause».

Parmi les thèmes qu'il compte aborder on retrouve la situation linguistique, le drapeau du Québec, l'économie, les femmes, les jeunes, le Québec de demain, les partis politiques, les régions, les Amérindiens, le pacifisme, l'écologie et la beauté du Québec.



Deux chasseurs F-18 escortent le bombardier B-52 de l'armée américaine transportant quatre missiles Cruise au-dessus de Cold Lake, en Alberta. L'expérience a pu avoir lieu malgré des conditions météorologiques peu favorables.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1992

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5

Tél.: (514) 934-0272, Téléc: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de Brevets et de Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest

Montréal, Québec H3A 3C8

Tél.: (514) 845-7126, Téléc 05-24355

Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT 11-II-III)

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC

45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Belair

Comptables agréés

Montréal

Bureau 3100

Tour de la Bourse

H4T 1H8

(871-1515)

Laval

Bureau 510

2 Place Laval

H7N 5N6

(668-8910)

Longueuil

Bureau 200

175, Rue Ste-Foy

J4J 1W7

(670-4270)

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

BOUQUINEZ À L'AISE À

AGENCE DU LIVRE

1246 rue St-Denis Montréal

Tél.: 844-6896

Pour recevoir

LE DEVOIR

à domicile

composez sans frais

l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891

À Québec: 687-2022

Extérieur:

Code régional:

(514): 1-800-361-6059

(819): 1-800-361-5699

(418): 1-800-463-4748

(613): 1-800-361-5699

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

☐ 32\$ (13 semaines) ☐ 62\$ (26 semaines) ☐ 120\$ (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements

211 rue du St-Sacrement

Montréal, Québec

H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

ARTS ET SPECTACLES

Les coupures « draconiennes » de \$ 75 millions

La production privée dénonce Radio-Canada

RADIO-TELE

NATHALIE PETROWSKI

Rien ne va plus à la tour de la télévision canadienne d'État. Après que les syndicats de Radio-Canada aient dénoncé les coupures draconiennes de \$ 75 millions imposées par le gouvernement conservateur et crié à la trahison et au meurtre, voilà que le camp ennemi, celui de la production privée, entonne ses propres lamentations paniquées.

Cette fois-ci, le milieu indépendant craint le pire: c'est-à-dire la déconfiture totale du secteur privé, grand pénalisé de l'affaire, alors que curieusement les coupures devaient se faire en sa faveur et permettre le retrait tranquille de Radio-Canada du secteur de la production, jusqu'à ce que la société ne soit plus qu'un simple diffuseur.

« C'est tout le contraire qui est en train de se produire », a déclaré hier Danièle J. Suissa, la porte-parole de l'Association des producteurs de film du Québec.

« M. Juneau a décidé d'agir autrement et de couper avant tout le budget destiné à la production privée. Ce qu'il fait, c'est qu'il vide ses tablettes et concentre tout le budget sur la production interne. Les projets présentés par le secteur

privé ne sont tout simplement plus reçus. »

Elle ajoute toutefois par mesure préventive, que le mouvement a été beaucoup moins sauvage à Radio-Canada qu'à CBC où depuis huit mois, aucune production indépendante n'a été acquise.

Réunie en catastrophe le jour même où Brian Mulroney venait annoncer que Radio-Canada n'était pas à vendre, l'Association des producteurs de films du Québec a donc décidé d'agir.

Hier, l'Association tenait une conférence de presse pour dénoncer vertement les mesures de Pierre Juneau et pour faire connaître l'existence d'un manifeste envoyé au ministre des Communications, M. Marcel Masse.

Signé par l'ensemble de la production indépendante canadienne et réunissant 17 groupes dont l'APFQ, ACTRA et le Director's Guild of Canada, le manifeste demande ni plus ni moins la charité au gouvernement. Il réclame qu'une enveloppe budgétaire séparée de \$ 35 millions soit assignée exclusivement au secteur privé pour assurer sa survie.

« Telles que structurées, dit le manifeste, les coupures faites par la SRC trahissent tous les efforts que la même SRC avait entrepris dans le but de remplir son mandat de canadianisation et de privatisa-

tion de ses ondes jusqu'à concurrence de 50 % de sa programmation. Radio-Canada a fait de tous les acquis en détruisant l'enveloppe budgétaire allouée à la production privée, abolissant par le fait même la présence de l'industrie privée sur les ondes nationales. C'est là renier deux politiques d'une importance primordiale. »

La charge est sévère et on imagine qu'elle ne sera pas reçue avec un enthousiasme délirant par le président Pierre Juneau. Mais elle soulève un point important dans la mesure où les déclarations rassurantes du premier ministre Brian Mulroney ne lèvent pas vraiment le voile sur l'avenir de Radio-Canada.

La société d'État ne sera peut-être pas vendue, mais qu'advient-elle de son mandat ? Va-t-elle continuer à assumer son plein rôle de producteur et de diffuseur comme le souhaite son président, ou va-t-elle tranquillement s'éclipser de la production comme semble le souhaiter le ministre responsable Marcel Masse. Seul l'avenir le dira.

☆☆

Que le vrai Joseph-Arthur se lève

Toujours dans le domaine des coupures, *Le Temps d'une Paix*, qui a survécu aux ciseaux, cherche toujours un remplaçant à Pierre Du-

fresne décédé subitement cette saison. Le temps presse, d'autant plus que le nouveau comédien doit entrer en scène le 9 février prochain.

Un candidat officiel a été approché et selon Nicole Leblanc, sa future partenaire, le candidat est en période de réflexion, donc de négociation. Mais impossible de dévoiler son identité qui semble mieux gardée qu'un secret d'État ou que la volée de Fort Knox.

En fait, Radio-Canada semble prendre un malin plaisir à alimenter ainsi le suspense. Comme entreprise de marketing, c'est réussi. À force de nager dans le drame et le mystère, *Le Temps d'une Paix* est en train d'acquiescer ses lettres de noblesses au panthéon des grands mythes. Mais peu importe si le nouveau venu se nomme Guy Provost ou Guy Tartempion, l'important c'est que l'émission cesse de faire du capital sentimental-publicitaire sur son dos et que le vrai Joseph-Arthur se lève enfin, avant que nous commencions tous à dire, Joe Who ?

☆☆

In et Out

Les listes d'épicerie des pot-neurs professionnels qui décrètent une semaine à l'autre qui est « in » et qui est « out », qui est dépassé et qui est dans le coup, sont en général aussi amusantes qu'un

sabot de Denver. Mais voilà qu'un grand Guignol du nom de Gilles Gagné vient de rendre la chose comique, folle et provocante.

Invité aux Variétés Michel Jamin, l'émission la plus « out » de l'année, le maître « bluffer » a produit à un train d'enfer la liste des personnalités, féminines et masculines, les mieux et les moins bien habillées de l'année. Un numéro d'improvisation des plus rocambolesques, servi par une langue de vipère qui n'a pas peur de débiter du sujet ni de passer ses propres commentaires.

Le tireur n'a manqué personne tandis que l'ineffable Michel Jamin n'avait plus d'autre recours que d'encaisser entre deux éclats d'un rire plutôt jaune. L'émission repasse samedi soir et mérite qu'on la regarde juste pour le numéro.

Les dimanches des Ha! Ha!

Le prochain volet variétés des *Beaux Dimanches* présente « Les Ha! Ha! » en tournée. Ding et Dong seront au rendez-vous en compagnie de leurs découvertes Catelli. Après le spectacle et le disque, voici enfin ce que nous attendions depuis longtemps: l'émission de télévision! Ne manque plus que le roman, le film et le video-cas-

Prix de la critique

□ Six films en lice

ROBERT LÉVESQUE

Six longs métrages québécois sont en lice pour le Prix de la critique 1984 qui sera décerné le 29 janvier. Hier midi, lors d'une conférence de presse au restaurant Hélène-de-Champplain, le président de l'Association québécoise des critiques de cinéma, M. Richard Gay, s'est réjoui de l'abondance des films de qualité. Pour lui, l'année 1984 est « une année exceptionnelle, une année comme on n'aurait en voir tous les ans ».

Des 18 long métrages visionnés dans la production de l'année, l'Association des critiques de cinéma a retenu six films: *Sonatine* de Micheline Lanctôt, *La femme de l'hôtel* de Léa Pool, *Jacques et Novembre* de Jean Beaudry et François Bouvier, *La guerre des tuques* d'André Melançon, *Mario* de Jean Beaudin et *Le dernier glacier* de Roger Frappier et Jacques Leduc.

Une assemblée générale (des 45 membres de l'AQCC) aura lieu le 22 janvier, à la Cinémaèque, et l'on débattera des qualités de chacun des six films pour en retenir un qui recevra le 11e Prix de la critique. Fondé en 1974, et remis alors à Michel Brault pour *Les ordres*, ce prix récompense non pas le film le plus commercialement réussi mais l'œuvre la plus marquante de l'année au chapitre du cinéma d'auteur. Le prix porte depuis 1981 le nom de Prix L.-E. Ouimet-Molson. Il est subventionné par la brasserie et honore par son titre la mémoire de celui qui ouvrit le premier cinéma de Montréal le 1er janvier 1906, le Ouimetoscope.

Plusieurs cinéastes, comédiens, techniciens, critiques, discutent ferme hier midi sur les chances de chacun, dans cette course où certains affirment que la bataille du Prix se déroulera entre *Sonatine*, *Jacques et Novembre* et *La femme de l'hôtel*. Les films de Micheline Lanctôt et Léa Pool ont déjà remporté plusieurs prix, à Montréal et à l'étranger.

Parmi les films de 1984, écartés de la compétition, on remarque *Les années de rêve* de Jean-Claude Labrecque, *Le crime d'Ovide Plouffe* de Denys Arcand, *Le Jour S...* de Jean-Pierre Lefebvre, trois des pionniers du cinéma actuel au Québec.

Poumon qui respire
Cigarette qui expire



Le ballet Antonio Gades

Carmen superbement délivrée du bagne de l'écran

MATHIEU ALBERT

Ballet Antonio Gades. Au programme: *Carmen*. Chorégraphie et éclairages, Antonio Gades. Musique: extraits de l'opéra de Georges Bizet; chants populaires espagnols. Guitaristes: Antonio Solera, Manuel Rodríguez et José Manuel Rodríguez. Chanteurs: Gomez de Jerez et Manolo Sevilla. Les danseurs: Cristina Hoyos (Carmen), Antonio Gades (Don José), Juan A. Jimenez (le mari), Jan Alba (le torero), et les 13 danseurs de la compagnie. Au Centre national des Arts (Ottawa) du 13 au 15 et à la Place des Arts du 17 au 19 janvier.

Je brûlais d'impatience. Je ne voulais à aucun prix rater la première nord-américaine de *Carmen* présen-

tée dimanche dernier par le Ballet Antonio Gades au Centre national des Arts. Et, du même coup, extorquer quelques phrases précieuses du senior Gades. Hélas, la répétition en après-midi vire à l'orage; Gades aux prises avec des problèmes de son, fulmine. Son ton devient cassant. Debout au milieu de la salle, exaspéré, il explose. Autour on l'observe, le souffle coupé. L'entrevue espérée est désormais hors de question.

Le soir venu, l'envoûtement est total. Placée sous la houlette de Gades, *Carmen* prend la force d'un mythe. Le personnage acquiert un souffle nouveau, une profondeur qui avait échappé à Mérimée lui-même. La dis- seuse de bonne aventure se trans- forme en gitane mûre et troublante,

pour qui, en une heure trente de zapa-téados fulgurants, trois mâles se battent en duel. Et tel que prévu, Don José en affreux jaloux se libère de cette passion dévastatrice par deux coups de couteau. *Carmen* s'effondre. Fin.

Reinventée par Gades, cette version chorégraphique transcende le film de Saura. Délivrée de l'éloignement que lui imposait le bagne de l'écran, la violence sauvage du flamenco jaillit dans sa splendide véhémen- ce. Une véhémence pourtant travaillée avec un strict souci techni- que.

Cette rigueur magnifiquement exploitée s'affirme notamment dans la scène de la manufacture de tabac. La querelle qui éclate entre Carmen

et une ouvrière rivale fait davantage écho à l'éloquence de Zola dans *L'Assommoir* (l'altercation au travail) qu'au récit de Mérimée. Étonnamment, c'est par la seule qualité du geste découpé par Gades que l'on découvre les faiblesses de ce récit.

Ce n'est pas tout. Car ceux qui appréhendaient un spectacle pétrifié de passions féroces ont trouvé une œuvre infiniment nuancée. Du début à la fin, la chorégraphie oscille entre le fracas du soi martelé par les 17 danseurs et la plainte solitaire et mélancolique du cantoir.

Entre ces deux extrêmes, Cristina Hoyos dans la peau de Carmen chemine avec dignité jusqu'à son ultime battement de pied, laissant sur son passage une impression formidable

d'assurance. Elle nous aura fasciné entre autres par le jeu répété de ses mains qui se dénouent sans cesse en volutes au-dessus de sa tête.

Pour sa part, brisé de passion pour sa contrebandière, Antonio Gades fait vivre un Don José impétueux. Gades a de la noblesse dans l'âme. Un sens inexplicable qui lui permet de rendre grand le plus petit de ses sentiments.

Mais ce n'est qu'une fois le rideau tombé que nous comprenons que son génie est avant-tout celui d'avoir su ériger un chef-d'œuvre sur les pilotes fragiles d'un texte sans couleur. Et d'avoir su marier à la grandiloquence de la musique de Bizet, celle plus rauque, plus humble et plus authentique des gitans.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — «Le moment de vérité» 7 h 15, 9 h 30

ASTRE II: — «The cotton club» 7 h 9 h 15

ASTRE III: — «La guerre des tuques» 6 h 15, 9 h 30

ASTRE IV: — «J'ai rencontré le Père Noël» 8 h

ASTRE V: — «Supergirl» 7 h, 8 h 50

BERRI I: (288-2115) — «La guerre des tuques» 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 10, 9 h

BERRI II: — «Il était une fois en Amérique» 12 h, 4 h, 8 h 05

BERRI III: «Kaos» 1 h 15, 4 h, 6 h 40, 9 h 20

BERRI IV: — «Pinocchio» 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 10, 9 h

BERRI V: — «Le bal» 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 7 h 10, 9 h

BONAVENTURE I: (861-2725) — «Supergirl» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE II: — «Runaway» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

BROSSARD I: (465-5906) — «La guerre des tuques» 7 h 30, 9 h 30

BROSSARD II: (465-5906) — «Le moment de vérité» 7 h, 9 h 30

BROSSARD III: «Cotton club» 7 h 15, 9 h 30

CINEMA CAPITOL: (849-0041) — «Paris Texas» 1 h 40, 4 h 20, 7 h 10, 9 h 40

CARTIER-LALONDE: (863-5124) — «S.O.S. fantômes» 7 h 15, 9 h 40

CHAMPLAIN I: (524-1885) — «S.O.S. fantômes» 7 h 15, 9 h 40

CHAMPLAIN II: — «Le moment de vérité» 7 h 30, 9 h 30

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — «Pinocchio» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINEMA SEVILLE: 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — «Last night at the alamo» 7 h 30

CINEMA DU VILLAGE: 1220 Ste-Catherine est (523-3239) — «Catching up» 12 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h, 19 h 40

CINÉMAQUÉBÉCOISE: (842-9763) — «Am stram gram» 18 h 35 — Cinéma d'animation américain 20 h 35

CINÉPLEX I: (849-4518) — «Body double» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX II: — «Pinocchio» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX III: — «A soldier's story» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉPLEX IV: — «Comfort and joy» 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

CINÉPLEX V: — «Choose me» 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25

CINÉPLEX VI: — «The fourth man» 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

CINÉPLEX VII: — «The terminator» 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX VIII: — «Crimes of passion» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉPLEX IX: — «Runaway» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — «La guerre des tuques» 1 h 15, 3 h 45, 7 h 15, 9 h 40

CINÉMA MONTRÉAL II: 1004 est Ste-Catherine (288-4391) — Les Grands Explorateurs présentent «L'Argentine des grands espaces» du 7 au 17 janv. mar. 20h, jeu. ven. sam. 19h, et 21h 30, dim. 13h 30, 15h, 20h, 21h

CINÉMA CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — «Love is strange: a courtroom romance» de Paul Ledoux et David Young du 3 au 27 janv. mar. au ven. 20h, dim. 19h — K2 de Patrick Meyers, 15 au 18 janv. 20h 30, 19 janv. 17h, et 21h, 20 janv. 19h 30

CINÉMA FÉLIX-LECLERC: 1456 est Ste-Catherine (521-4650) — «Waiter» de Pierre Légaré, du 10 au 27 janv., mar. au sam. 20h

CINÉMA DE LA GRANDE RÉPLIQUE: 200 ouest Sherbrooke (842-8838) — «Victor et Carmen» de Miguel Retamal, m. en s. Jorge Fajardo, du 15 janv. au 2 fév., mar. au sam. 20h

CINÉMA PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente «Un village de tous» de Neil Simon, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 12 déc. mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h

CINÉMA DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Mt (845-7277) — «Théâtre 1985» — création danse-théâtre de Daniel Léveillé et Denise Marleau, du 15 janv. au 17 fév., mar. au sam. 20h, dim. 15h

CINÉMA DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — «Chacun sa vérité» de Luigi Pirandello, version française de Benjamin Crémieux, m. en s. Danièle J. Suissa, du 15 janv. au 10 fév., mar. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h, dim. 15h

CINÉMA DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (514-549-4617) — «La petite bougraise» de Christian Bédard, en prolongation du 11 janv. au 23 fév., les ven. et sam. à 21h

CINÉMA DE QUÉBEC: Québec — Salle Louis-Frédéric, Jean Lapointe en spectacle «Porte à rir» du 9 au 19 janv. 20h — Salle Octave-Crémieux: Le Théâtre du Trident présente «Une journée particulière» de Ettore Scola, m. en s. Guillermo de Andrea, du 15 janv. au 9 fév. 20h

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Opéra: Orchestre du CNA, 16 janv. 20h 30

CINÉMA MONTRÉAL II: «Il était une fois en Amérique» 2 h, 7 h 30

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — «La clé» 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h

COMPLEXE DES JARDINS II: — «L'au delà» 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35 — «Le trans- voyageur» 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20

COMPLEXE DES JARDINS III: — «Innocence impudique» 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 45 — «Maison pour voyagers» 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20

COMPLEXE DES JARDINS IV: — «Yentl» 12 h 05, 16 h 30, 20 h 55 — «L'année de tous les dangers» 14 h 30, 18 h 55

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (875-4349) — «Triumph of the will» 20 h 30

CRÉMAZIE: (388-4210) — «Le moment de vérité» 7 h 10, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — «Amadeus» 1 h 20, 4 h 10, 7 h 10, 9 h 50

DAUPHIN II: «Mario» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

DORVAL I: (631-8587) — «Dune» 6 h 30, 9 h 05

DORVAL II: «Fleming kid» 7 h 30, 9 h 30

DORVAL III: «City heat» 7 h 30, 9 h 30

DORVAL IV: (341-3190) — «Cotton club» 7 h 15, 9 h 45

DORVAL V: «Johnny dangerously» 7 h, 9 h

DORVAL VI: (842-6053) — «Les yeux bleus» 7 h 15, 9 h 45

DORVAL VII: «Les cinq d'herbes» 7 h 05, 9 h 10

DORVAL VIII: (272-1080) — «Fairview I: (697-8095) — «Fairview II: (697-8095) — «Fairview III: (697-8095) — «Fairview IV: (697-8095) — «Fairview V: (697-8095) — «Fairview VI: (697-8095) — «Fairview VII: (697-8095) — «Fairview VIII: (697-8095) — «Fairview IX: (697-8095) — «Fairview X: (697-8095) — «Fairview XI: (697-8095) — «Fairview XII: (697-8095) — «Fairview XIII: (697-8095) — «Fairview XIV: (697-8095) — «Fairview XV: (697-8095) — «Fairview XVI: (697-8095) — «Fairview XVII: (697-8095) — «Fairview XVIII: (697-8095) — «Fairview XIX: (697-8095) — «Fairview XX: (697-8095) — «Fairview XXI: (697-8095) — «Fairview XXII: (697-8095) — «Fairview XXIII: (697-8095) — «Fairview XXIV: (697-8095) — «Fairview XXV: (697-8095) — «Fairview XXVI: (697-8095) — «Fairview XXVII: (697-8095) — «Fairview XXVIII: (697-8095) — «Fairview XXIX: (697-8095) — «Fairview XXX: (697-8095) — «Fairview XXXI: (697-8095) — «Fairview XXXII: (697-8095) — «Fairview XXXIII: (697-8095) — «Fairview XXXIV: (697-8095) — «Fairview XXXV: (697-8095) — «Fairview XXXVI: (697-8095) — «Fairview XXXVII: (697-8095) — «Fairview XXXVIII: (697-8095) — «Fairview XXXIX: (697-8095) — «Fairview XL: (697-8095) — «Fairview XLI: (697-8095) — «Fairview XLII: (697-8095) — «Fairview XLIII: (697-8095) — «Fairview XLIV: (697-8095) — «Fairview XLV: (697-8095) — «Fairview XLVI: (697-8095) — «Fairview XLVII: (697-8095) — «Fairview XLVIII: (697-8095) — «Fairview XLIX: (697-8095) — «Fairview L: (697-8095) — «Fairview LI: (697-8095) — «Fairview LII: (697-8095) — «Fairview LIII: (697-8095) — «Fairview LIV: (697-8095) — «Fairview LV: (697-8095) — «Fairview LVI: (697-8095) — «Fairview LVII: (697-8095) — «Fairview LVIII: (697-8095) — «Fairview LVIX: (697-8095) — «Fairview LX: (697-8095) — «Fairview LXI: (697-8095) — «Fairview LXII: (697-8095) — «Fairview LXIII: (697-8095) — «Fairview LXIV: (697-8095) — «Fairview LXV: (697-8095) — «Fairview LXVI: (697-8095) — «Fairview LXVII: (697-8095) — «Fairview LXVIII: (697-8095) — «Fairview LXIX: (697-8095) — «Fairview LXX: (697-8095) — «Fairview LXXI: (697-8095) — «Fairview LXXII: (697-8095) — «Fairview LXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXV: (697-8095) — «Fairview LXXVI: (697-8095) — «Fairview LXXVII: (697-8095) — «Fairview LXXVIII: (697-8095) — «Fairview LXXIX: (697-8095) — «Fairview LXXX: (697-8095) — «Fairview LXXXI: (697-8095) — «Fairview LXXXII: (697-8095) — «Fairview LXXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXXV: (697-8095) — «Fairview LXXXVI: (697-8095) — «Fairview LXXXVII: (697-8095) — «Fairview LXXXVIII: (697-8095) — «Fairview LXXXIX: (697-8095) — «Fairview LXXXX: (697-8095) — «Fairview LXXXXI: (697-8095) — «Fairview LXXXXII: (697-8095) — «Fairview LXXXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXXXV: (697-8095) — «Fairview LXXXXVI: (697-8095) — «Fairview LXXXXVII: (697-8095) — «Fairview LXXXXVIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXIX: (697-8095) — «Fairview LXXXXX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXVI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXVII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXVIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXIX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXVI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXVII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXVIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXIX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXVI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXVII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXVIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXXI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXVI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXVII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXVIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXX: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXXI: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIII: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXIV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXV: (697-8095) — «Fairview LXXXXXXXVI:

INFORMATIONS INTERNATIONALES

« Je viens au nom de la conciliation », affirme le président élu

Brésil : Neves remporte les présidentielles haut la main

BRASILIA (AP, AFP) — Le suspense n'était pas bien grand : comme prévu, le leader de l'opposition, M. Tancredo Neves, homme politique de 74 ans déterminé à « changer le Brésil », a été élu hier premier président civil de ce pays depuis 1964.

Le Collège électoral, au cours d'une session de trois heures et demie, l'a élu avec 480 voix contre 180 à son concurrent, le député Paulo Maluf, 53 ans, soutenu par les militaires. Il y a eu 20 absences et six abstentions.

Des manifestations pour célébrer la victoire de M. Neves ont aussitôt commencé dans tout le pays, le plus grand et le plus peuplé — 134 millions — d'Amérique latine.

Devant le bâtiment du Congrès où a eu lieu l'élection, environ 4.000 partisans du nouveau président ont applaudi, tiré des feux d'artifice et fait entendre leurs klaxons pour manifester leur joie, drapés dans des drapeaux du Brésil et scandant « Tancredo, Tancredo, Tancredo ».

Ovationné, celui-ci a accepté, dans un discours, la tâche qui vient de lui être confiée, et qui consistera dans un premier temps à appeler ses concitoyens à mettre sur pied une nouvelle constitution. La constitution actuelle a en effet été fortement amendée par les militaires, qui se sont succédé au pouvoir à Brasília depuis 21 ans avant de finalement remettre le pouvoir aux civils.

M. Neves a promis un avenir « de justice, de liberté et de paix », mais a lancé un avertissement : « Plus un pays est démocratique, plus il est fragile ».

Il a également réitéré sa promesse, souvent avancée lors de sa campagne : l'idée d'élections au suffrage direct pour désigner le prochain président. « C'était la dernière élection indirecte au Brésil », a-t-il dit.

« Je viens au nom de la conciliation », a déclaré M. Neves dans son premier discours comme président élu.

Le futur chef d'État a rendu hommage à tous les secteurs de la so-

ciété, aux pouvoirs constitués, à l'Église, aux forces armées « qui ont décidé de se maintenir à l'écart du processus politique », et au président brésilien, le général Joao Figueiredo.

« La première tâche de mon gouvernement sera de promouvoir l'organisation institutionnelle de l'État. Je vous convoque pour le grand débat constitutionnel », a-t-il ajouté.

Évoquant la situation économique du pays, le président élu a déclaré :

« L'inflation (223 % en 1984) est la manifestation la plus claire du désordre économique national. Nous l'affronterons dès le premier jour ».

« Nous ne tomberons pas dans l'erreur grossière, a-t-il poursuivi, d'avoir recours à la récession comme instrument de lutte contre l'inflation. Au contraire : nous allons promouvoir la reprise de la croissance, en stimulant l'activité industrielle et en éliminant graduellement les hyper-

trophies de l'égoïsme et l'avidité ».

La victoire de M. Neves était prévue, M. Maluf n'ayant pas résisté à l'image défavorable qu'il avait, à cause du soutien apporté par les militaires. Avant même l'élection, M. Maluf, candidat du Parti démocrate et social (PDS), avait publié un message de conciliation et avait accepté la victoire de M. Neves, déclarant se sentir « victorieux » parce que « ma candidature a aidé à re-démocratiser le Brésil ».

Le président actuel, le général Joao Figueiredo, 67 ans, auteur du plan qui a permis graduellement le passage du pouvoir militaire au pouvoir civil, a suivi cette élection depuis son lit d'hôpital à Rio, où il se rétablit d'une opération au dos. Après sa victoire, M. Neves lui a téléphoné et lui a dit : « Merci d'avoir rendu ce jour possible. » « Je vous félicite pour votre victoire », lui a répondu le gé-

néral Figueiredo.

M. Neves doit prendre ses fonctions le 15 mars, pour un mandat de six ans.

Connu pour être l'homme de la conciliation plutôt que de la confrontation, M. Neves parvient au poste suprême après une carrière politique déjà bien remplie, qui a duré un demi-siècle et l'avait conduit à divers postes, de conseiller municipal au premier ministre. (Voir notre encadré.)

Le peuple brésilien a accueilli avec plaisir l'avènement de « Tancredo », mais les manifestations de rue observées à Rio de Janeiro ou São Paulo étaient loin d'avoir la puissance des grands mouvements de rue pour les « Diretas ja » (présidentielles directes immédiates) d'avril dernier. Un climat d'apathie régnait ces derniers jours.

L'armée va rejoindre ses casernes et les Brésiliens en sont fort aise. Mais « l'ouverture » démocratique réalisée par le général Figueiredo avec l'amnistie de 1979 et l'élection directe des gouverneurs et parlementaires, en 1982, a provoqué un véritable « appel d'air » que n'a pas satisfait, loin de là, l'arrivée au pouvoir d'un « Tancredo » désigné par un Collège électoral violemment critiqué lors des manifestations pour les élections présidentielles au suffrage universel.

Les précédents de l'Argentine puis de l'Uruguay ont attisé la passion des Brésiliens pour le vote direct, défendu à l'heure actuelle par de rares socialistes comme le gouverneur de Rio, M. Leonel Brizola.

Mais le maintien du Collège électoral a baillonné une dernière fois les Brésiliens. La tension passionnée de l'Argentine, la joie populaire de l'Uruguay, à l'heure des retrouvailles démocratiques, étaient bel et bien absentes au Brésil hier. Les quelques explosions de pétards et les frères drapeaux rouges du minuscule Parti communiste du Brésil (pro-albanais) n'auront trompé personne sur l'ampleur réelle d'une explosion populaire limitée en force et en nombre.



Tancredo Neves

Photolaser AP

Un démocrate au-dessus de tout soupçon

présidentielles au suffrage universel d'ici quatre ans. Dans le système en vigueur, le président est désigné par 686 grands électeurs.

Il reconnaît que deux décennies de régime militaire n'ont pas été entièrement négatives économiquement et cite comme réalisations posi-

tives la modernisation des routes et des communications.

Mais il déclare néanmoins : « Nous ne pouvons accepter le système économique monétariste, inhumain et injuste actuellement en vigueur. Le Brésil honorera ses engagements et demandera des conditions moins rigoureuses, tant pour ce qui concerne la durée de remboursement que les taux d'intérêt ».

M. Neves veut rétablir et renforcer la confiance dans les institutions démocratiques du Brésil, alléger le poids social de sa dette extérieure qui s'élève à près de \$100 milliards US et réduire « le scandaleux fossé qui sépare une petite minorité aisée d'une majorité affreusement pauvre ».

« Le gouvernement du Brésil a des responsabilités envers le peuple brésilien et ensuite seulement viennent ses préoccupations à l'égard de ses promesses à ses créanciers », a déclaré M. Neves.

Ancien banquier, il est hostile aux solutions radicales.

Il affirme ne pas vouloir rompre avec le Fonds monétaire international (FMI) et estime que le véritable problème n'est pas la dette elle-même, mais les fluctuations sauvages des taux d'intérêt dans le monde.

Catholique pratiquant, démocrate et nationaliste convaincu, M. Neves se décrit lui-même comme « un homme ordinaire sans trace de qualités exceptionnelles ».

Il est marié depuis quarante ans. Son épouse, Risoleta, est d'origine italienne. Ils ont trois enfants.

Quand on lui demande s'il n'est pas trop âgé pour prendre la tête du pays, il répond : « J'ai l'âge de (Ronald) Reagan... Rappelez-vous que je ne suis pas aussi vieux que (le président italien) Sandro Pertini ou que (le dirigeant chinois) Deng Xiaoping ».



Un attentat a endommagé hier un centre de loisirs des forces américaines à Bruxelles.

Nouvel attentat anti-OTAN en Belgique

■ Action directe et la bande à Baader s'unissent

BRUXELLES (Reuter, AFP) — Une voiture piégée a explosé tôt hier dans l'enceinte d'un établissement militaire américain proche du siège de l'OTAN, causant des dégâts substantiels, a annoncé la police.

Deux Américains qui assuraient la surveillance du bâtiment ont été légèrement blessés.

Dans un appel au quotidien bruxellois *Le Soir*, un inconnu disant parler au nom des Cellules communistes combattantes (CCC) qui, depuis octobre dernier, ont revendiqué plusieurs attentats contre des multinationales liées à l'OTAN et contre l'Alliance atlantique elle-même, a revendiqué l'attentat.

Le groupe avait revendiqué en décembre dernier six attentats pratiquement simultanés contre le réseau de pipelines de l'OTAN en territoire belge.

Dans une lettre de revendication adressée à la télévision belge, les CCC affirment que l'attentat en cause « clôture notre campagne anti-impérialiste ».

« Nous avons atteint les buts politiques que nous avions fixés » à cette campagne, précisent les CCC, auteurs de 12 autres attentats perpétrés depuis le début octobre en Belgique.

Le texte est dédié aux membres de la Fraction armée rouge (RAF) « en grève de la faim dans les prisons de l'Allemagne fédérale ».

Dans leurs communiqués précédents, les CCC qualifiaient, rappelle-t-on, l'OTAN de « machine de mort » et dénonçaient le prochain déploiement de 48

missiles de croisière sur le territoire belge.

D'autre part, le groupe Action directe et la Fraction armée rouge, les deux principales organisations de guérilla urbaine en France et en RFA, ont annoncé hier dans un communiqué qu'elles fusionnaient pour commettre des attentats contre les structures de l'OTAN.

Dans un long communiqué adressé à Reuter, rédigé à la fois en français et en allemand, les deux groupes annoncent la formation d'un Front politico-militaire en Europe occidentale, dont l'OTAN sera la cible principale. À Paris, la police a indiqué qu'elle n'avait pas eu connaissance de ce communiqué.

La Fraction armée rouge, à l'origine la bande à Baader-Meinhof, a été très active dans les années 1970, au moment de l'enlèvement et de l'assassinat du « patron des patrons » ouest-allemand, M. Hans-Martin Schleyer, et du meurtre du directeur de la Dresdner Bank, M. Jürgen Ponto. En 1977, elle avait détourné vers Mogadiscio (Somalie) un avion de la Lufthansa pour réclamer la libération d'Andreas Baader et d'Ulrike Meinhof, dont le suicide en prison a été annoncé par la suite.

En France, Action directe s'est fait connaître en 1980 avec une série d'attentats contre des bâtiments publics. Son chef, Jean-Marc Rouillan, a bénéficié d'une amnistie présidentielle en 1981. Le groupe a été officiellement dissous par les autorités en 1982.

Le plan de retrait israélien du Sud-Liban

Karame exige un retrait sans condition

BEYROUTH (Reuter) — Le plan de retrait du Sud-Liban adopté lundi par le cabinet israélien a suscité hier de vives critiques à Beyrouth comme à Damas.

Le projet a même été contesté par M. Yitzhak Shamir, ministre israélien des Affaires étrangères, qui a estimé que le plan ne garantissait pas le minimum de sécurité à la frontière nord d'Israël.

Dans une interview radiodiffusée, le chef du Likoud (droite) a ajouté que les formations conservatrices du gouvernement de coalition tenteraient d'amender le projet, dont l'entrée en application doit commencer d'ici cinq semaines par une première phase prévoyant l'évacuation de la région de Saïda et un retrait entre Nabatieh et le fleuve Litani.

À Beyrouth, le premier ministre libanais, M. Rachid Karame, a affirmé que le retrait israélien du Sud-Liban devait être sans condition. Pour M. Karame, cité par les journaux, l'important n'est pas dans la manière dont s'effectue le retrait.

« L'important c'est que le Liban recouvre sa souveraineté et que la terre libanaise soit libérée sans condition », a-t-il dit.

La presse beyrouthine réagit diversement à l'annonce du retrait faite la veille à Jérusalem. Ses réactions vont de la prudence à l'expression de victoire. « La résistance libanaise triomphe. L'ennemi décide de fuir », écrit le quotidien pro-syrien *As Chagh*.

Pour *An Nahar*, citant des sources politiques, l'annonce du retrait par étapes « pourrait être une autre manœuvre en vue de provoquer des événements sanglants dans le sud en vue d'en tenir le gouvernement libanais responsable devant l'opinion publique mondiale ».

À Damas, la presse syrienne se fait l'écho des quotidiens libanais en soulignant, comme le quotidien officiel *Ath-Thaoura*, que le retrait progressif annoncé par Israël « ne peut en aucune façon être accepté comme substitut à un retrait total et inconditionnel ».

En Israël, le premier ministre Shimon Pérès a présenté le plan de retrait du Sud-Liban comme « un moindre mal ». Dans une interview radiodiffusée, il a réaffirmé qu'il voulait que les soldats soient de retour dans leurs familles cet été.

Plus tard, s'adressant à des étudiants, il a reconnu qu'il y aurait des risques d'affrontements inter-communautaires au Sud-Liban après le retrait mais a assuré qu'il ferait tout pour éviter un bain de sang.

Les autorités israéliennes ont invité l'ONU et Beyrouth à prendre position dans la région avant le déclenchement d'affrontements.

Au Sud-Liban, les attaques anti-israéliennes se sont poursuivies. Selon le quotidien israélien *Hadashot*, un colonel de l'armée israélienne a été grièvement blessé à la tête et deux soldats ont été tués, lundi, dans un

attentat à la bombe. Sept autres soldats ont été blessés dans l'attentat.

tat commis dans la région occidentale du territoire occupé par Is-

raël. L'état-major israélien s'est refusé à tout commentaire.



déridez-vous !
avec
MICHEL DESROCHERS
de 6h à 9h
du lundi au vendredi

Commentaires: Michel Desrochers
Sports: Jacques Vanasse
Information: Pierre Gravel
Circulation: Alain Labelle
Météo: Prof Lebrun
Économie LM: Richard Johnson
Éditorial: Léo Ménard
Mise en ondes: Robert Soulière

CKLM
am
1570

Le « procès Popieluszko »

Le général Platek témoignera

TORUN (AFP, Reuter) — Un policier polonais, témoin dans le procès des assassins du père Jerzy Popieluszko, a fait hier devant le tribunal de Torun une déposition mettant en cause le colonel Adam Pietruszka, qui nie toute implication dans l'assassinat de « l'apôtre de la Solidarité ».

Ce témoin, M. Jozef Maj, 58 ans, chauffeur au ministère, a eu entre les mains l'ordre de mission, signé par le colonel Pietruszka, dont se sont servis, le jour du crime, les trois principaux inculpés (le capitaine Piotrowski et les lieutenants Pekala et Chmielewski).

Or, le colonel Pietruszka a fondé l'essentiel de sa défense pour rejeter les charges « d'inspiration et d'assistance » au meurtre sur le fait qu'il ignorait tout « d'une quelcon-

que mission de Piotrowski » le 19 octobre.

Le capitaine Piotrowski, pour qui « sans l'instigation de Pietruszka rien n'aurait été possible », avait lu lundi une déclaration à la fin de la déposition de son supérieur pour affirmer qu'il « mentait sur l'essentiel ».

On a d'autre part appris hier que le général Platek, chef du département du ministère de l'Intérieur pour lequel travaillaient les policiers accusés de l'assassinat du père Popieluszko, a été appelé à venir témoigner demain au procès.

Celui-ci a été suspendu mais sans être lui-même inculpé. Les allégations dont il est l'objet ne figurent pas dans le compte-rendu du procès publié dans la presse, à la radio et à la télévision.

Washington em'arassé par les hésitations de Bruxelles

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement du président Ronald Reagan cachait mal hier un certain embarras après que le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, eut laissé entendre que son pays pourrait ne pas déployer à la date prévue, en mars prochain, les missiles de croisière de l'OTAN qui lui reviennent.

À mots couverts, M. Martens a fait savoir lundi, lors de sa visite à Washington, que son gouvernement prendrait bien en mars une décision de principe sur le déploiement. Mais, selon le premier ministre, l'installation des missiles pourrait ne pas avoir lieu à cette date et devra faire l'objet de consultations avec les alliés de Bruxelles.

Le gouvernement Reagan est attaché à la date de mars. C'est en principe l'époque à laquelle devraient commencer les négociations américano-soviétiques sur le désarmement prévues par le récent accord de Genève.

Washington assure qu'il est important que les alliés de l'OTAN fassent preuve de fermeté à la veille de ces négociations. Autrement dit, il faut qu'ils poursuivent comme prévu le programme de déploiement des euromissiles.

Le report du déploiement des missiles serait « préjudiciable » à la position américaine à la veille de pourparlers avec les Soviétiques, a indiqué un haut fonctionnaire américain.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Jean-Louis RoyRédactrice en chef:
Lise BissonnetteRédacteur en chef adjoint:
Jean FrancoeurDirecteur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints:
Denis Lord, Jacques ChabotDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

UN PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE

ÉTAPE dans la réalisation d'un projet ambitieux visant à définir un plan d'action économique pour le Canada qui soit acceptable pour le plus grand nombre, la rencontre tenue hier à Montréal par les ministres des Finances de la fédération et leurs collègues responsables du Développement économique nous a peu appris sur la faisabilité et les contenus éventuels de ce projet.

Les grands argentiers du pays ont plutôt abordé des problèmes spécifiques déjà clairement identifiés. Ils ont laissé aux premiers ministres la tâche de pousser plus loin l'élaboration du plan annoncé suite à leur rencontre de novembre. Les chefs de gouvernement se réuniront les 14 et 15 février prochain à Regina. L'examen du règlement éventuel de quelques questions majeures sans lequel l'éventuel grand dessin ne serait qu'un maquillage du statu-quo sera alors au centre de leur discussion. On pense notamment à la définition d'une stratégie canadienne visant le commerce international, à l'évaluation des effets d'une politique de libre-échange avec nos voisins du Sud, à la redéfinition d'une politique de soutien à l'investissement, à la coordination des programmes publics de création d'emplois et à une concertation fiscale plus poussée.

Mais les travaux des ministres des Finances et certains résultats de leur rencontre n'en sont pas moins substantiels.

La grande crainte des provinces de voir Ottawa se délester d'une partie du déficit fédéral vers elles est apparemment dissipée. Cette crainte n'était pas sans fondement. En effet, dans son exposé économique et financier du 8 novembre dernier, M. Michael Wilson avait évoqué en termes clairs la nécessité d'accroître la marge de manœuvre du gouvernement fédéral par l'examen, notamment, de certains programmes de transfert aux individus et aux provinces. Hier, il a mis de côté, temporairement du moins, cette intention qui avait semé l'inquiétude dans les capitales. M. Wilson, tout en gardant le secret sur sa mise à plus long terme, a rassuré ses collègues en affirmant que le prochain budget prévu pour avril ne modifiera pas le niveau des transferts. Il a de plus annoncé une décision rapide dans le cas du Québec et du Manitoba suite à la perte de revenu encourue par ces provinces, perte imputable aux modifications des bases de calcul pour fixer le volume des transferts.

Les ministres des Finances sont tombés d'accord pour faire de la réduction des déficits gouvernementaux une priorité commune. Fait intéressant, Ottawa ne se contente plus d'évoquer son propre excédent des dépenses. Il embrasse dans sa préoccupation l'ensemble des déficits, fédéral et provinciaux. Cette perspective répond aux plus évidentes réalités. Les Canadiens seraient les dinons de la farce si, répondant d'abord à des critères purement politiques, l'exercice de réduction du déficit était ramené à une simple manœuvre de transmission d'un gouvernement à l'autre. Cet éventualité est exclue, du moins pour l'instant. Si les responsables des finances publiques annoncent leur intention de réduire les déficits gouvernementaux, ils ne donnent aucune indication des arbitrages et des choix que cette politique entraînera. Ce silence dissimule la substance des choses. Il rend bien aléatoire l'évaluation d'une inten-

tion encore vide de contenu.

Deux autres questions majeures ont aussi été abordées par M. Wilson et ses collègues: la réforme des régimes privés de pension et l'éventuel déficit actuariel des régimes publics de pension du Québec et du Canada.

Dans le premier cas, le principe de la transférabilité et la nécessité de normes communes dans tout le pays ont apparemment fait l'objet d'un consensus. Sans être absolument nouveau, ce dernier apparaît plus solide et annoncerait d'importants développements dans ce domaine complexe qui touche de si près à la sécurité des Canadiens.

Les éventuels déficits des régimes publics de pension, (régime de pension du Canada et régime de rentes du Québec) prévus pour le milieu de la prochaine décennie sont connus depuis plusieurs années. La nécessité d'ajustements majeurs reconnus par tous. Les ministres des Finances ont décidé d'apporter les correctifs qui s'imposent. En conséquence, les Canadiens et les Québécois verront croître substantiellement le coût de cette nécessaire protection sociale. Cette voie est seule susceptible de garantir à long terme le maintien de ces programmes. Elle s'impose aussi en terme d'équité pour les éventuels cotisants.

Déjà amorcée à la fin du régime Trudeau par le ministre des Finances du temps, M. Marc Lalonde, la coopération et la coordination des politiques budgétaires et financières des gouvernements de la fédération a pris depuis l'élection du gouvernement conservateur une importance considérable. Dans ce nécessaire climat de coopération qui prévaut toujours, quelques décisions ont été prises, plus symboliques que substantielles. Ainsi, les premiers ministres ont convenu de tenir annuellement une rencontre sur l'économie. Ottawa a élargi la délégation canadienne aux négociations pour le renouvellement des accords du GATT afin d'y inclure les représentants des gouvernements provinciaux à titre d'observateurs.

L'heure de vérité n'est cependant pas encore arrivée. Elle viendra en avril prochain. La présentation d'un budget fédéral permettra alors de mesurer les effets réels d'une méthode poussée de consultation et d'une volonté manifeste de coopération sur la politique fiscale, financière et économique du gouvernement canadien.

Dans l'intervalle, le premier ministre fédéral et ses collègues provinciaux se retrouveront à Regina les 14 et 15 février prochains. Cette rencontre précèdera de quelques semaines la tenue d'un « Sommet national » qui réunira à Ottawa les 22 et 23 mars les représentants du patronat, des syndicats et du gouvernement canadien en présence d'observateurs venus des capitales provinciales. Ce sommet lui-même est précédé d'importants travaux conduits par un comité consultatif présidé par Me Stanley Hart.

Sommes-nous en présence d'une vaste entreprise de redéfinition du fédéralisme économique? D'une simple pause commandée par la conjoncture et conduite de main de maître par la nouvelle équipe de gouvernement à Ottawa? Pour l'instant, on doit noter qu'un esprit de franche collaboration et de coopération a présidé aux travaux de la conférence des ministres des Finances, le noter et s'en réjouir tant cette nouvelle manière répond aux besoins des Canadiens.

— JEAN-LOUIS ROY

Le défi québécois et canadien

LIBRE OPINION

JEAN-CHARLES CLAVEAU

VINGT-CINQ ans après le début de la Révolution tranquille, le Québec est à la croisée des chemins. Les transformations sociales et culturelles profondes que notre population a connues se sont accompagnées d'une évolution politique qui n'est pas encore terminée.

Les gens d'un certain âge qui ont vécu la crise des années 1930 et la guerre de 1939-45 mesurent le chemin parcouru depuis un demi-siècle.

Plus américanisés que leurs pères, les Québécois d'aujourd'hui vivent leur identité nationale autrement. Ils ont cessé d'être repliés sur eux-mêmes pour s'ouvrir au monde anglo-saxon qui les environne de toute part alors que des liens nouveaux se sont établis avec la mère-patrie de leurs ancêtres.

Pas des Canadiens comme les autres par suite de leur héritage historique et national propre, pas des Américains non plus malgré l'américanité de leur mode de vie et pas davantage des Français dont ils sont les fils éloignés et séparés autant par l'histoire que par l'Atlantique, les Québécois ont bien une patrie à eux sur les bords du Saint-Laurent depuis 1608, mais cette patrie est, en réalité, plus petite que le pays actuel dont ils sont les citoyens.

Si le dernier bastion de l'Amérique française a survécu à 226 ans de domination et d'influence anglo-américaines, le Québec est toujours à la recherche d'un statut politique à sa mesure qui réponde à ses besoins.

La prise du pouvoir par le Parti québécois en 1976 s'est inscrite dans cette recherche inachevée. L'échec référendaire en 1980 a témoigné de l'ambivalence de notre peuple qui se sait différent du reste

de l'Amérique, ne croit pas vivre dans un goulag, mais ne sait pas non plus exactement quelle formule politique est la meilleure pour la poursuite de son destin national particulier.

Si, en théorie, la souveraineté politique est le statut idéal pour tout peuple normal, il arrive, en pratique, que notre cohabitation avec les descendants des conquérants anglais a créé, malgré tout, des liens politiques et économiques entre le Québec français et le Canada anglais.

L'arrivée des Loyalistes

L'année 1984 a marqué le deuxième centenaire de l'arrivée des 50,000 Loyalistes qui ont dû laisser les colonies américaines pour venir s'établir surtout dans les provinces maritimes et l'Ontario, car ils préféraient demeurer sujets britanniques plutôt que de devenir les citoyens de ce nouveau pays indépendant appelé les États-Unis d'Amérique.

Quand Haldimand, durant la guerre d'indépendance américaine, a recommandé que les Loyalistes aillent s'établir ailleurs qu'au Québec pour éviter les frictions avec les « Canadiens » du temps, ce Suisse de langue française a été à l'origine du Québec français et du Canada anglais que nous connaissons.

Le rapatriement, sans l'accord du Québec, de la Constitution canadienne en 1981 n'a rien changé à cette double réalité nationale qui explique autant le nationalisme canadien que le nationalisme québécois. L'élection de Brian Mulroney, un Irlandais-Québécois de naissance, arrive au bon moment dans la conjoncture politique québéco-canadienne.

Le dialogue Québec-Canada

Le gouvernement québécois actuel, issu de la Révolution tranquille mais conscient de l'expé-

rience des dernières années, a la responsabilité de créer un dialogue nouveau et constructif avec la Canada anglais.

À son tour, ce dernier doit aussi comprendre qu'une nouvelle entente Québec-Canada suppose, au départ, l'acceptation dans toute sa dimension de la réalité du Québec, qui est plus qu'une province canadienne mais la patrie d'un peuple distinct qui entend demeurer tel pour le meilleur et pour le pire.

Cela demande que le Québec, société différente à tant de points de vue, jouisse des droits et des pouvoirs nécessaires pour assumer sa spécificité à tous égards. Le statut très particulier requis par le Québec exige, d'autre part, que la majorité des Québécois appuient une telle démarche et mettent de côté la partisanerie politique. Cela aussi est essentiel pour parler et agir avec autorité.

Les souverainistes les plus ardents parmi nous ne doivent pas oublier que quel que soit son statut politique, la patrie québécoise ne peut échapper à sa situation géographique entre les provinces maritimes à l'Est, l'Ontario et les provinces de l'Ouest, à l'ouest et la présence du géant américain à sa frontière sud. Voilà un fait évident et permanent.

Les « Anciens Canadiens » d'autrefois qui ont refusé de s'angliciser pour devenir les Québécois d'aujourd'hui, comme les Loyalistes qui n'ont pas voulu être Américains pour devenir les « nouveaux Canadiens » d'aujourd'hui, ont assez de choses en commun pour vouloir bâtir ensemble une union politique respectueuse de la dualité du Québec français et du Canada anglais, selon une formule confédérale satisfaisante pour les deux peuples du pays.

Le réalisme politique invite les Québécois de 1985 à relever le défi qui s'offre à eux et les « Canadiens » à faire preuve d'ouverture d'esprit. Les uns et les autres en tireront profit.

LETTRES AU DEVOIR

■ Un cri qu'il faut entendre

QUEL SPECTACLE déchirant que ces images télévisées de millions d'Africains menacés de famine. Des millions meurent chaque jour en Éthiopie, quel drame pour une Amérique qui baigne dans l'abondance, la richesse.

Ne restons pas sourd à ce cri de détresse, soyons généreux devant ce cri d'alarme. Nous sommes gâtés malgré la crise économique, malgré nos problèmes. J'admire le cardinal Léger, infatigable, qui met en vente ses biens précieux. Suivons son exemple, donnons à nos frères qui ont faim et soif, à ceux qui souffrent, qui ont tout perdu, donnons selon notre conscience morale. Qui dit que nous serons toujours à l'abri d'une guerre, d'une famine. La Providence nous a choisis. Des malheureux crévent de faim, notre aide, nos dons sont le seul espoir entre la vie et la mort. Ouvrons nos coeurs et donnons généreusement à nos frères.

— JEAN-PAUL HERVIEUX

Sorel, 7 janvier

■ De l'idéologie pluraliste

À CAUSE DE L'IDÉOLOGIE pluraliste, il semble de plus en plus difficile d'affirmer des dogmes religieux, une culture distincte d'esprit français, un projet politique national. Tout devient relatif et noyé dans le « melting pot ». L'affirmation pluraliste bloque l'affirmation individuelle ou nationale; elle s'oppose aux absolus, à une hiérarchie de valeurs, aux fondements universels reconnus, aux finalités communes supérieures.

Cette neutralité illusoire a pour conséquence de mener nulle part, de consacrer l'indifférence, d'ouvrir la voie à la tour de Babel ou de permettre aux minorités actives de combler le vacuum.

Un constat d'échec aux plans religieux, culturel et familial dérive de l'application d'une idéologie pluraliste où tout devient relatif, équivalent et banal. On est même encouragé à tolérer l'intolérable. Une société est éclatée et confuse lorsqu'elle n'a plus de cadre de référence et de système de valeur lui permettant d'intégrer et de positionner la diversité des opinions et des intérêts.

Certes il faut respecter les minorités mais sans que cela se fasse en discriminant la majorité silencieuse, la famille, la confessionnalité...

Refaire et affirmer notre personnalité nationale s'avère l'une des grandes priorités en cette ère de la démagogie et de nivellement des individus et des peuples.

— MARCEL LAFLAMME

Sherbrooke, 12 janvier

■ Les coupures à la CBC

Lettre adressée à M. Marcel-Masse, ministre canadien des Communications.

LES ARTICLES parus dans les journaux au cours des deux dernières semaines au sujet des compressions budgétaires à Radio-Canada, et celles affectant plus particulièrement les services en langue anglaise au Québec, sont de nature à inquiéter la population anglophone de la province. La situation devrait aussi inquiéter tous les Canadiens.

Après lecture de ces divers articles, j'ai fait une enquête pour en vérifier l'exactitude et j'en suis venu à la conclusion suivante: on est en train de commettre une grave injustice, injustice qui se traduira, à longue échéance, par des répercussions négatives pour tout le Canada.

Pendant trois ans, j'ai travaillé avec vous pour la cause de l'unité nationale et j'ai participé à des réunions hebdomadaires pendant au moins un an; je connais donc vos opinions personnelles sur le sujet. Je sais, par conséquent, que ma requête ne sera pas rejetée et que vous prendrez le temps de réexaminer la question après avoir pris connaissance de ma réaction, qui est également celle de centaines d'autres citoyens de la province, face aux événements survenus ces temps derniers.

J'ai entendu dire que quatre journalistes, quatre réalisateurs, trois journalistes contractuels et deux auxiliaires de rédaction ont été rayés du service anglais de télévision de Radio-Canada. De plus, un réalisateur dans chacun des secteurs suivants: dramatiques, variétés, actualités et musique sérieuse ainsi qu'un rédacteur sportif ont été remerciés ou ne seront pas remplacés à la radio anglaise de Radio-Canada. Trente des 225 postes permanents de la section anglaise de la région de Québec ayant été coupés, plusieurs régions en dehors de Montréal se retrouveront sans aucun service.

Les répercussions de ces compressions de personnel sont évidentes. À Montréal, il n'y aura plus que quatre journalistes pour s'occuper de la préparation de l'émission *NewsWatch*. La « couverture » d'un incident tragique comme l'explosion due au gaz, mardi, monopolise deux à trois journalistes, ce qui signifie que le dernier doit assurer la « couverture » de tous les autres événements à Montréal.

Un service exceptionnel tant à la radio qu'à la télévision, à l'échelle de la province, équivalent aux services déjà offerts dans d'autres villes, se voit maintenant dangereusement mutilé. Certains éditoriaux l'ont déjà signalé, *NewsWatch* se verra coupé de la moitié du personnel qu'un service similaire a à sa disposition à Winnipeg. Pourtant, nous devons servir une population de langue anglaise qui est plus importante.

Sans doute, monsieur le ministre, le président de Radio-Canada et d'autres agents de la société ont-ils eu leur mot à dire en décidant où les compressions devaient se faire. Néanmoins, comme leurs décisions ont des répercussions profondes sur la to-

talité de la communauté de langue anglaise de cette province, et j'ose même affirmer sur l'ensemble du Canada, la décision administrative revêt maintenant une envergure politique qui exige votre intervention.

Comme vous le savez, un certain nombre d'organismes dont j'ai fait partie ont activement travaillé avec des Franco-Manitobains, l'ACFO et d'autres organismes similaires d'un coin à l'autre du pays pour faire valoir, soit devant les législatures provinciales, soit devant les tribunaux, le droit des francophones à l'extérieur du Québec à des services en français. Il y a eu des progrès importants réalisés dans le reste du pays à cet égard. Et personne ne proposera de faire marche arrière. Cependant, si le Canada, comme corps politique, souffre d'un excès de dépenses, on ne peut espérer le guérir par une chirurgie qui ne touche qu'une seule partie de ce corps, à savoir la communauté de langue anglaise du Québec. Au contraire, cette mesure aura pour effet de compromettre l'équilibre délicat réalisé d'un bout à l'autre du pays, contredisant l'action unificatrice des services fournis d'un océan à l'autre en anglais et en français.

On sait que le Québec et Montréal symbolisent, aux différentes étapes de notre histoire, la capacité ou l'incapacité de nos deux groupes linguistiques principaux et des autres communautés linguistiques de vivre harmonieusement. Il est également évident que s'il ne peut y avoir de place pour une communauté de langue anglaise dynamique et en santé au Québec, il n'y a pas d'avenir pour le Canada. Sans une communauté de langue anglaise au Québec, autant vaudrait nous réfugier dans des ghettos linguistiques, dans un total isolement. Nous avons rejeté cette solution à l'occasion du référendum et vous avez joué un rôle important dans cette décision. Votre vision du Canada, tout comme la mienne, exige que la communauté de langue anglaise au Québec et les francophones à l'extérieur du Québec puissent obtenir dans leur langue les services nécessaires à leur épanouissement. Dans cette optique, la télévision et la radio sont, de toute évidence, une priorité.

Pour toutes ces raisons, je vous prie instamment de bien vouloir reconsidérer les compressions budgétaires annoncées récemment et de rétablir à l'intention de la communauté de langue anglaise du Québec les services auxquels elle a droit.

— ALEX K. PATERSON

Senneville, 20 décembre.

■ Fidèle

QUELLE EST la seule recommandation que mon compagnon m'a faite avant de quitter le pays pour cinq semaines? Réponse: « Veux-tu conserver chaque exemplaire du DEVOIR durant mon absence; je les lirai à mon retour ».

Je l'ai toujours pensé fidèle... mais je ne savais pas que c'était une question de...DEVOIR!

Bon 75e à nous tous-tes!

— MARIE SMITH-LAUZON

Tracy 10 janvier

Procès d'une police secrète

L'OPINION MONDIALE et toute la Pologne suit au jour le jour le procès pour enlèvement et meurtre, intenté par Varsovie contre quatre membres de la police politique. Une méfiance profonde a accueilli, dès le départ, la sombre affaire de la disparition de l'aumônier, Jerzy Popieluszko, depuis longtemps attaqué par les autorités pour sa défense des libertés syndicales et sociales.

Le principal enquêteur, en effet, le ministre de l'Intérieur, Czeslaw Kiszczak, était aussi chargé de la répression des activités « illégales » des prêtres polonais. Comment un dirigeant peut-il mener une enquête sur des gens qui relèvent de lui et sur des opérations dont il est censé avoir le dernier mot?

Au surplus, l'affaire étant une « provocation politique », suivant les porte-parole les plus officiels du régime, comment croire à une investigation qui ne soit pas politiquement orientée?

Et pourtant, après deux semaines de procès, si toute la lumière n'a pas encore été faite, les révélations et les témoignages étonnent et instruisent, même s'ils comportent une part de contradictions.

D'abord, on ne saurait plus parler d'un cas « isolé ». Même si le ministre dit avoir épuré les rangs de sa police, dont l'effectif serait de quelque 200,000 agents, la haine à l'endroit des militants de Solidarité et de l'Église contestataire y restait forte, au point qu'on n'aurait « pas manqué de volontaire pour tuer Popieluszko ».

Les cas de menaces anonymes, de brimades physiques, d'enlèvement et de fin brutale sont plus nombreux que les autorités veulent le reconnaître, et ces « incidents » trahissent, si non une campagne systématique de terreur, à tout le moins une répression policière qui déborde largement le cadre de la loi martiale, y compris le cadre de la loi morale.

Deuxièmement, avant de parler de provocation politique et de lutte de pouvoir au sein du régime, crise

interne que la mort brutale de l'aumônier était, dit-on, censée faire éclater, force est de noter qu'une campagne officielle était en marche contre Popieluszko et d'autres prêtres, et qu'en demandant à la police de réprimer cette opposition-là et les voix qui l'exprimaient encore, le régime porte la responsabilité ultime des « solutions » retenues, qu'elles aient ou non été « autorisées en haut lieu ».

Enfin, les propres déclarations des policiers confirment, s'il en était besoin, qu'il est contradictoire de prétendre maintenir un régime de légalité et de faire assurer l'ordre établi par le moyen d'une police secrète. Dès lors qu'un service ou certains de ses membres sont investis de la mission de sauver l'État et prétend le faire en infligeant des coups, physiques ou moraux, qui ne sont pas autorisés par la loi ni sanctionnés par la justice, la porte est ouverte aux escadrons de la mort. On tue moins en Pologne qu'à Salvador mais, à cet égard, le principe et le problème sont les mêmes.

Des accusés prétendent qu'il ne s'agissait au départ que d'une opération d'intimidation. L'aumônier devait être enlevé, menacé, peut-être battu, mais on ne voulait pas le tuer: c'est en tentant de fuir et en résistant que le prêtre aurait provoqué la « catastrophe ». Il est possible qu'il en ait été ainsi pour au moins un des coupables. Cette explication ne cadre guère, cependant, avec la première tentative policière visant à provoquer un accident d'auto, et dans laquelle Jerzy Popieluszko risquait aussi bien de perdre la vie.

Là est la principale contradiction, restée à ce jour sans réponse. Voulait-on faire taire le prêtre (par exemple en montant un dossier contre lui auprès de la hiérarchie catholique)? Voulait-on le faire disparaître (sous un accident déguisé, comme les polices secrètes sont capables d'en organiser)? Ou bien voulait-on jeter sa dépouille sanglante à la face de l'Église, « rebelle », ou du régime Jaruzelski, jugé « faible » à son endroit?

Il faudra davantage que les faits et explications mis en œuvre dans le cadre du procès pour qu'on sache vraiment la vérité. Les protagonistes, certes, en cachent ou en ignorent une bonne partie. Mais l'ensemble des événements nationaux et internationaux, vaste toile de fond sur laquelle s'est fixée l'agonie de Popieluszko, et toutes les forces qui ébranlent encore la Pologne, renferment aussi une partie du mystère.

En ce sens, il importe moins de savoir de quel pouvoir ou de quel abîme d'iniquité est venu le crime, que de voir si la société polonaise trouve, dans la crise nationale ainsi relancée, les moyens de surmonter l'épreuve.

L'Église polonaise a été accusée elle aussi au procès, de pactiser avec de vieux démons, de rechercher des privilèges, de déstabiliser le régime, voire de faire le jeu de puissances étrangères.

L'accusation étonne car la hiérarchie catholique, loin de vouloir l'aventure, a tout fait pour préserver un climat de calme et de règlement politique de la crise. On croyait même qu'on approchait à cet égard d'une nouvelle base d'entente nationale avec le gouvernement Jaruzelski.

Il ne saura pourtant y avoir de trêve véritable tant que Varsovie, gardien officiel de la « légalité socialiste », tolérera de son côté une police secrète qui échappe aux contrôles judiciaires.

Un des dirigeants de cette police a prétendu qu'en bon socialiste il combattait les idées avec des idées. Un policier n'a que faire de combattre des idées. Et ce n'est pas pour cette tâche que les polices secrètes sont armées de menottes, de matraques et d'armes.

Tôt ou tard, toutes ces polices ont du sang sur les mains. Le chemin de la liberté et de la démocratie ne saurait passer par elles. Ni en Pologne, ni ailleurs.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bo-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année, 6 mois 62\$, 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année, 6 mois 115\$, 3 mois 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Poste voir chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les aspects constitutionnels de la restructuration scolaire

Où en sommes-nous au sujet de l'article 93 après le dernier jugement de la Cour suprême?

CLAUDE RYAN

M. Claude Ryan est député d'Argenteuil et porte-parole de l'opposition en matière d'éducation.

LE JOUR même où l'Assemblée nationale s'apprêtait à adopter le projet de loi 3 sur la restructuration scolaire, le 20 décembre dernier, la Cour suprême rendait un important jugement dans lequel étaient désavouées par voie d'implication plusieurs dispositions du projet qui allaient quelques heures plus tard devenir loi par suite de l'imposition de la guillotine gouvernementale.

Le gouvernement tenta, comme il fallait s'y attendre, de minimiser la signification de l'arrêt rendu par la Cour suprême. Malgré la résistance de l'opposition, qui l'avait prévenu dès le début des embûches que pouvait receler le projet de loi 3 au plan constitutionnel, il fit adopter son projet comme si rien ne s'était passé.

Vu que l'implantation définitive de la réforme décrite dans la loi 3 ne doit avoir lieu qu'à l'été de 1986, nous disposons du temps nécessaire pour examiner le jugement de la Cour suprême et voir s'il peut contenir sur la validité constitutionnelle de la loi 3 des indications plus sérieuses que celles, fort limitées, qu'a voulu y voir le gouvernement québécois.

La cause dont était saisie la Cour suprême n'avait aucun lien immédiat avec la loi 3. Il s'agissait d'une cause instituée par un groupe de commissions scolaires et de citoyens par suite de l'adoption en 1979 de la loi 57 portant sur la réforme de la fiscalité municipale.

Par la loi 57, l'Assemblée nationale accédait à un vœu exprimé depuis de nombreuses années par les municipalités du Québec. Elle transférait à celles-ci la quasi-totalité du champ de l'impôt foncier.

Les commissions scolaires, qui avaient eu longtemps accès à ce champ d'imposition, se voyaient désormais contraintes à ne recourir à cette source de revenu que pour le financement d'une partie très réduite de leurs dépenses. Obligation leur était faite de recourir à un référendum pour être autorisées à imposer un niveau de taxation foncière au-delà du plafond de 6 % de la dépense admissible ou de \$ 0.25 par \$ 100 d'évaluation, que définissait la loi 57.

Afin de procurer aux commissions scolaires les revenus nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, le ministre de l'Éducation se voyait en contrepartie imposer l'obligation d'établir annuellement des régies budgétaires devant servir à déterminer le montant des dépenses admissibles aux subventions à être versées aux commissions scolaires par le gouvernement. La loi obligeait aussi le ministre à octroyer des subventions de péréquation basées sur les écarts constatés dans l'évaluation foncière uniformisée, d'un territoire scolaire à l'autre. Elle ne parlait pas cependant d'une proportionnalité à respecter dans le mon-

tant des subventions versées aux commissions scolaires confessionnelles.

La loi 57 fut contestée devant les tribunaux au nom de la protection garantie aux écoles confessionnelles par l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867. Les commissions scolaires qui instituèrent la contestation soutinrent devant les tribunaux qu'elles étaient dépourvues par la loi 57 d'attributions essentielles dont elles jouissaient en 1867 en matière d'imposition et de politique budgétaire.

Un premier jugement rendu par la Cour supérieure du Québec le 5 mai 1981 avait conclu à la constitutionnalité de la loi 57. Ce jugement avait toutefois été contredit par une décision majoritaire de la Cour d'appel du Québec rendue le 12 octobre 1983. Le gouvernement québécois en avait appelé devant la Cour suprême du Canada de la décision de la Cour d'appel.

Vu que la contestation de la loi 57 avait été instituée au titre de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il importait au tribunal de déterminer d'abord la nature et l'étendue des droits protégés par cet article de la constitution canadienne, en vue d'établir si et dans quelle mesure les articles contestés de la loi 57 étaient contraires à cette disposition constitutionnelle.

Rappelons pour mémoire que l'article 93 accorde à chaque province le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation. Mais il précise aussi que rien dans les lois adoptées par une province en matière d'éducation ne devra porter atteinte aux droits ou privilèges dont certaines classes de citoyens jouissaient en matière d'écoles confessionnelles au moment de l'entrée en vigueur de l'Acte de 1867.

Sur le premier sujet, celui de l'étendue des droits protégés par l'article 93, la Cour suprême a laissé en suspens certaines questions capitales. Avant d'en venir à la loi 57, elle a néanmoins apporté un certain nombre de clarifications quant à la portée de l'article 93. Ces clarifications ne sont pas toujours inédites. Elles représentent néanmoins l'état actuel de la pensée du plus haut tribunal du pays sur cette question. Vu les circonstances d'aujourd'hui, elles revêtent une signification qu'on ne saurait minimiser.

Les clarifications apportées par la Cour suprême le 20 décembre tiennent essentiellement dans les propositions suivantes :

1 — Sauf dans les territoires de Montréal et de Québec, la protection accordée par l'article 93 s'applique aux écoles confessionnelles créées et dirigées par des électeurs formant un groupe religieux minoritaire, non aux écoles communes dirigées et contrôlées par des commissions d'école, lesquelles constituaient la majorité des écoles publiques au Québec en 1867.

2 — Les écoles protégées par l'article 93 se situent :

a) dans les territoires de Montréal et de Québec :

« À Montréal et à Québec, il existait des écoles communes auxquelles avaient accès tous

les enfants âgés de cinq à 16 ans. Ces écoles étaient dirigées et contrôlées par deux groupes de commissions, l'un catholique et l'autre protestant. Toutes ces écoles étaient confessionnelles. » (Juge Chouinard, page 16);

b) dans les commissions scolaires dissidentes en dehors de Montréal et de Québec :

« À l'extérieur de Montréal et de Québec, il existait des écoles communes dans chaque municipalité, lesquelles étaient également dirigées et contrôlées

par la loi au moment de l'union. » (Juge Chouinard, page 17).

3) — La protection accordée par l'article 93 vise les écoles confessionnelles en tant qu'entités propres, et non pas seulement ces écoles sous les respects confessionnels. Cette distinction est d'autant plus significative qu'elle vient réfuter une objection soulevée par le gouvernement du Québec à l'encontre du jugement de la Cour d'appel. Le gouvernement québécois avait en effet soutenu devant la Cour suprême que la garantie accordée par l'article 93 a pour seul objet la

12).

4) Le pouvoir des commissaires d'écoles sur leurs écoles confessionnelles était un pouvoir de contrôle et de direction. Le jugement ne fournit pas d'autres explications à ce sujet. Mais il cite une jurisprudence éloquent, notamment un avis du juge en chef Anglin, de la Cour suprême du Canada, dans la célèbre cause Hirsch, et qui ne fut pas contredit par l'arrêt subséquent du Conseil privé, et dans lequel le magistrat concluait ainsi : « From what has been said it is apparent that we would regard legislation designed to impair the right

b) à Montréal et à Québec, de toucher de la ville une somme correspondante à la subvention versée par le gouvernement québécois, et aussi de prélever des taxes de leurs administrés, catholiques ou protestants selon le cas;

c) dans le reste du Québec, de prélever par voie de répartition ou cotisation telles sommes additionnelles jugées nécessaires pour le soutien des écoles sous leur contrôle.

6) L'Assemblée nationale du Québec ne saurait être privée par l'article 93 du pouvoir constitutionnel qui lui incombe de légiférer en regard des écoles. Elle doit même, selon le célèbre jugement Hirsch du Conseil privé, que cite la Cour suprême avec approbation, disposer à cette fin « d'une large mesure de liberté afin de pouvoir faire face aux nouvelles situations et aux nouveaux besoins à mesure qu'ils surgissent ».

7) Deux questions importantes qui se posent au sujet de la portée exacte de la garantie accordée par l'article 93 demeurent malheureusement sans réponse après le jugement de la Cour suprême, à savoir :

a) la protection accordée vise-t-elle seulement le niveau primaire d'enseignement ?

b) la protection accordée vise-t-elle seulement les territoires des villes de Montréal et de Québec comme ils existaient en 1867 ?

La Cour suprême a considéré, selon les notes du juge Chouinard, qu'il n'était pas nécessaire, pour les fins de la cause qu'elle était appelée à trancher, « de déterminer si les dispositions de l'article 93 s'appliquent, quant à Québec et à Montréal, uniquement au niveau élémentaire d'enseignement et aux territoires de ces deux villes tels qu'ils étaient délimités en 1867. » (Juge Chouinard, page 36). Ces questions capitales demeurent donc en suspens. Dans l'état actuel du dossier, rien n'autorise à conclure que la plus haute cour du pays les tranchera éventuellement dans un sens plutôt que dans un autre.

Voilà, dans l'état actuel de la jurisprudence suivant le chapitre le plus récent qu'en fournit le dernier jugement de la Cour suprême sur la loi 57, la portée connue de l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867.

Cette portée est moins grande que certains l'auraient souhaité : elle ne vise que les écoles confessionnelles des territoires de Montréal et de Québec et que les écoles dirigées et contrôlées par des commissions scolaires dissidentes dans le reste du territoire québécois.

Mais, par contre, elle est plus large que ne le prétendaient certains : elle embrasse non seulement la dimension confessionnelle des écoles protégées, mais ces écoles elles-mêmes dans toutes leurs réalités. En outre, le droit garanti aux catholiques et aux protestants embrasse le contrôle et la direction effective de leurs écoles et non pas seulement certains droits dits confessionnels au sens limité du terme.

A suivre



Claude Ryan

Photo Jacques Grenier

par des commissaires d'école. Ceux-ci étaient élus. Suivant l'arrêt Hirsch du Conseil privé, ces écoles étaient non-confessionnelles.

« Dans ces municipalités, les membres d'un groupe religieux minoritaire avaient le droit de créer une ou des écoles dissidentes dirigées et contrôlées par des syndicats élus par eux. Ces écoles dissidentes étaient confessionnelles. »

« Le droit des protestants et des catholiques de diriger et de contrôler leurs propres écoles confessionnelles était donc reconnu

confessionnalité et a pour objet « de protéger certaines écoles confessionnelles contre ce qui mettrait en péril leur confessionnalité ». (Mémoire du procureur général à la Cour suprême, cité par le juge Chouinard, page 11.)

À cela, le juge Chouinard répond fermement : « Sans entrer dans le détail de l'argumentation soumise à l'appui de cette prétention, je suis d'avis qu'elle ne peut être retenue. La confessionnalité n'existe pas dans un vacuum. Ce sont les droits et privilèges relatifs aux écoles confessionnelles que garantit l'article 93. » (Juge Chouinard, page

of Protestants, as a class of persons in the Province of Québec, to the exclusive control, financial and pedagogic, of their schools, as ultra vires of the provincial legislature. » (Cité par le juge Chouinard en page 12)

5) En matière de financement de leurs écoles, les catholiques et les protestants avaient le droit en 1867 :

a) de recevoir du fonds des écoles communes des subventions proportionnelles à leur importance relative dans l'ensemble de la population ou de la clientèle scolaire;

L'adulte en orbite autour de sa job !

LU

JEAN-ROBERT SANSFAÇON

★ Danielle Riverin-Simard, *Étapes de vie au travail*, Éditions Albert Saint-Martin, 1984, 232 pages.

CURIEX tout de même qu'à chaque instant plus critique de notre existence, on ait l'impression d'être marginal, seul au monde à vivre cet état de crise et de remise en question ! Les autres nous semblent alors majoritairement satisfaits de leur sort, de leur situation, nous paraissent avoir « réussi » dans leur entreprise de vie. Et pourtant !

« Les moments de remise en question ont une prépondérance marquée chez les adultes de tout âge; ils sont supérieurs en intensité et en durée aux moments de réorganisation. Cela laisse croire que l'adulte au travail vit toujours un peu plus dans un état de déséquilibre plutôt que de stabilité. » Et loin d'être considérées négativement, comme étant des signes d'instabilité chronique, ces périodes devraient être souvent perçues comme les signes d'un développement vocationnel accéléré.

Qui n'a pas entendu parler, le peut-être, le best-seller « Passage » de Gail Sheehy ? Qui n'a pas tenté de s'identifier à l'un ou l'autre des témoignages cités, et de retracer son propre cheminement à travers les itinéraires décrits par la psychologue américaine ? Cette oeuvre (les scientifiques me pardonneront la comparaison !) n'était pourtant le fruit que d'une enquête sommaire auprès d'une centaine d'individus appartenant tous à la classe moyenne américaine.

Pour sa part, c'est à la suite d'une recherche triennale auprès de 800 individus de différents âges, milieux et

des deux sexes, que Mme Danielle Riverin-Simard, professeure à l'Université Laval, en est arrivée à définir son modèle « spatial » de développement de l'adulte.

Comme le titre de l'ouvrage le précise, la recherche ne visait que l'aspect spécifique du travail dans l'ensemble des expériences de la vie adulte. Mais comme les heures passées au travail représentent les deux tiers de notre vie, et sans doute aussi la plus grande partie de nos énergies physiques et psychiques, il n'est certes pas superflu de s'interroger sur le cheminement qu'on y fait.

Selon l'imagerie utilisée par l'auteure, le voyage interplanétaire débute par le passage au début de vingtaine de la planète école à la planète travail. Au cours de sa randonnée pédestre sur cette dernière, l'individu connaît trois phases successives : d'abord l'atterrissage (entre 23 et 27 ans), pendant lequel le nouvel arrivant s'interroge sur les moyens à prendre pour faire correspondre l'idée qu'il s'est faite de cette planète et la réalité sociale à laquelle il doit se confronter; puis il se mettra à la recherche d'un chemin prometteur (28-32 ans), avant d'entreprendre une course occupationnelle (33-37 ans). Puis il reprendra son vaisseau spatial et entamera une circonvolution orbitale autour de la planète travail qui le fera passer au cours des 15 années suivantes, de l'essai de nouvelles lignes directrices (38 à 42 ans), à la recherche d'un fil conducteur de son histoire (43 à 47 ans) et à la modification de sa trajectoire (48 à 52 ans).

Entre 53 et 57 ans, l'adulte se préoccupera déjà de trouver une voie prometteuse pour sa sortie du monde du travail; ceci l'amènera entre 58 et 62 ans à effectuer certains transferts de champ gravitationnel et à opérer un transfert définitif sur la planète retraite entre 63 et 67 ans.

Selon l'auteure, « chaque moment de vie au travail a une importance sensiblement égale dans la poursuite du développement vocationnel », ce qui implique en principe que l'individu ne devrait pas accorder trop d'importance à l'âge dans la poursuite de son développement.

Or on pourra s'étonner que l'âge prenne une telle importance dans l'étude. Il ne faut pas s'y attarder trop. L'auteure précise bien que l'âge n'est utilisé que comme une donnée brute, et non comme une variable causale des cycles vécus. Chaque individu franchit les différentes phases selon son rythme propre, très variable de l'un à l'autre. D'ailleurs, l'équipe de Mme Riverin-Simard se dissocie des thèses dites médicales ou biologistes, selon lesquelles les individus connaissent dans leur développement vocationnel la même trajectoire que dans leur vie biologique : croissance, sommet (autour de 35 ans), et déclin par la suite. Même si la majorité des gens interrogés conservent cette vision de leur propre cheminement, et ont tendance à croire que leur vie professionnelle devrait atteindre son apogée en terme de réussite et d'efficacité autour de 35 ans, l'enquête démontre que plusieurs adultes ont poursuivi leur expérience d'apprentissage tout au long de leur vie.

Dans la préface qu'il a signée, le sociologue Jacques Grand'Maison note avec pertinence la seule réserve qu'il voit à l'étude, soit « le peu de place accordée au fond de scène sociologique des grands changements structurels et culturels du tournant actuel ». J'ajouterais qu'il aurait été aussi très intéressant de savoir si hommes et femmes connaissent les mêmes questionnements tout au long de leur vie, au travail... ou à la maison. Certaines de ces données existent, semble-t-il, mais n'avaient pu être analysées au moment de la rédaction de l'ouvrage.

Le défi de la forteresse America

LU

JOCELYN COULON

★ Jacqueline Grapin, *Forteresse America*, Grasset, 1984, 310 pages.

L'AMÉRIQUE est en train de réaffirmer qu'elle est la première puissance mondiale et cette ascension au sommet, aussi bénéfique soit-elle pour l'Occident, pourrait bien être une menace pour l'Europe. En effet, la reconquête du leadership, l'affirmation de la puissance économique et militaire des États-Unis transforme ce pays en véritable forteresse qui se détache de plus en plus du Vieux Continent pour se tourner vers le bassin du Pacifique, pôle de développement du XXI^e siècle.

Cette vision des États-Unis, c'est celle de Jacqueline Grapin, économiste et spécialiste des questions militaires, qui nous offre avec « Forteresse America » le meilleur livre écrit en français sur ce pays depuis le classique de Raymond Aron, « République impériale : les États-Unis dans le monde » (1972). En 300 pages, bourrées de chiffres, de citations et de jugements acides et parfois brutaux, l'auteure nous révèle une Amérique libérée de ses vieux démons (Vietnam, Iran, crise économique, etc.) et sur une lancée économique, politique et militaire jamais vue depuis la Seconde Guerre mondiale.

Après une crise économique sans précédent depuis 1929, le gouvernement de M. Reagan affiche en 1984 des chiffres qui font pâlir

les Européens, même les monétaristes comme Mme Thatcher : 4,5 % d'inflation, 7 % de chômage, 7,5 % de taux de croissance et 20 % de progrès dans les investissements. En moins d'un an on a créé 5 millions d'emplois surtout dans les secteurs d'avenir, alors qu'en Europe le chômage frappe 11 % de la population et que la restructuration industrielle est lente, douloureuse et tardive.

Trop mou sous Carter, l'Amérique retrouve sa vitalité politique avec Reagan. Disparus les fantômes du Vietnam et les vexations en Iran. Washington dicte ses conditions même si cela doit lui coûter des hommes (Grenade) ou lui valoir des humiliations (Liban). Le test des euromissiles lui permet de reprendre le leadership de l'Alliance atlantique grâce, il faut le dire, à la détermination des Thatcher, Kohl, Craxi et, non sans surprise, du socialiste Mitterrand qui se révèle le plus ardent défenseur des Pershing américains.

Après la signature du traité Salt 1 en 1972, les États-Unis avaient réduit leurs dépenses militaires alors que les Soviétiques continuaient de hausser les leurs au rythme de 2 % à 3 % par an. Le programme militaire de Reagan vient « rétablir » le déséquilibre en consacrant, entre 1982 et 1986, plus de \$ 1,600 milliards pour la Défense. Le complexe militaro-industriel fonctionne à plein rendement au point où le gaspillage devient endémique. Mais qu'à cela ne tienne, le réarmement a relancé l'économie américaine, écrit Mme Grapin. On pourra être en désaccord avec ce jugement, nullement étayé et contesté par de nombreux économistes.

Non contents d'additionner de nouveaux missiles nucléaires, les

États-Unis ont entrepris de se doter d'armes spatiales sensées « abolir la menace nucléaire ». Un programme de \$ 500 à \$ 1,000 milliards qui devrait faire le bonheur des industriels, mais qui fait monter la tension non seulement du côté soviétique, mais aussi chez les alliés.

Dépassée par la reprise économique américaine et abandonnant les affaires de l'OTAN aux mains de Washington, l'Europe voit dans ce programme de bouclier spatial une autre mesure visant à renforcer le découplage stratégique entre les deux continents. Mme Grapin rappelle que les Européens sont les premiers responsables de leurs faiblesses et que s'ils veulent survivre en tant qu'acteurs du système international ils doivent s'unir sur tous les plans : industriel, politique et surtout militaire. « L'Europe sera militaro-industrielle, ou elle ne sera pas. Car telles sont les puissances de notre temps. » L'exemple américain en est l'éclatante démonstration.

« La Méditerranée est l'océan du passé, l'Atlantique l'océan du présent et le Pacifique l'océan du futur », déclarait le secrétaire d'État John Hay en 1900. C'est bien aujourd'hui qu'on le constate face à la prodigieuse vitalité du Japon et des nations du Sud-Est asiatique. L'Amérique s'y tourne, effectuant déjà 50 % de ses échanges et renforçant ses bases militaires et ses appuis politiques. Forts de cette réalité, combinée avec une nouvelle détermination économique, politique et militaire, les États-Unis entrent dans le XXI^e siècle plus résolus que jamais. L'Europe saura-t-elle relever le défi ?

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Les ministres

même depuis le début, soit 3,6 % du revenu gagné jusqu'à un maximum de \$23,500. Elles sont payées moitié-moitié par les employeurs et les employés.

Rappelons que pour sa part, le Québec a déjà envisagé en 1982, dans un avant-projet de loi, de doubler en deux ans les cotisations. Cette province peut agir seul ayant son propre régime. Devant les protestations notamment du secteur des entreprises, le projet avait été abandonné. Le ministre des Finances d'alors, M. Jacques Parizeau, avait toujours aussi été un partisan de l'action concertée avec les autres provinces.

Le nouveau ministre québécois des Finances, M. Yves Duhaime, est partie au consensus décrit hier par M. Wilson. Un de ses conseillers précisait qu'au cours de la conférence, M. Duhaime avait été d'accord sur la nécessité de maintenir le parallélisme qui avait caractérisé les deux régimes depuis leur création en 1966. Un porte-parole du ministre québécois confirmait cette attitude mais expliquait que M. Duhaime ne désirait pas en dire plus n'ayant pas eu l'occasion d'approfondir à son goût le dossier. On notait que le cabinet Lévesque n'avait pas encore discuté du sujet.

La discrétion manifestée par M. Duhaime sur la question des primes du Régime des rentes ne l'a pas empêché de témoigner par ailleurs de sa satisfaction à l'issue de cette rencontre dont il a loué l'atmosphère détendue, franche et ouverte.

Comme d'autres ministres, M. Duhaime pouvait se réjouir hier de voir que la politique de rigueur de M. Wilson ne frapperait pas trop les provinces cette année. Le ministre fédéral a en effet donné l'assurance que le statu quo serait maintenu en 1985-86 quant aux paiements de transferts aux provinces. Ceux-ci représentent un peu plus de 18 % des dépenses fédérales et M. Wilson a évoqué en novembre la nécessité d'en venir à des révisions afin de contribuer à réduire l'ampleur du déficit fédéral.

Les provinces avaient toutes mal reçu cette déclaration. Hier, le trésorier de l'Ontario, M. Larry Grossman, soulignait que si les provinces sont prêtes à faire un effort pour contribuer à réduire le déficit fédéral il fallait chercher ailleurs. Déjà, le gouvernement fédéral précédent avait, en 1982, réduit les paiements de transferts en matière de péréquation, de santé et d'études post-secondaires pour soulager justement son déficit. Pour le ministre ontarien, il ne peut plus être question de transférer du gouvernement fédéral aux provinces les problèmes financiers de celui-ci.

De l'avis même de M. Wilson, les ministres provinciaux ont été soulagés de la garantie qu'il leur a donnée hier. Cela ne vaut que pour un an toutefois. À l'automne, ils ont convenu de reprendre leurs discussions lors d'une autre conférence qui portera sur ce sujet des paiements de transferts.

Notons que le ministre fédéral entend par ailleurs prendre d'ici peu une décision sur le problème que pose pour le Québec et le Manitoba l'abandon de la garantie de recettes minimales en matière de péréquation. Le Québec subit un manque à gagner de plus de \$200 millions et le Manitoba de \$72 millions. Toutes deux attendent d'Ottawa une forme de compensation.

Au grand plaisir du ministre fédéral, les provinces ont convenu que la réduction du déficit et de la dette des gouvernements fédéral comme provinciaux était un problème important. Le seul déficit fédéral sera de \$34,5 milliards cette année, selon M. Wilson, qui maintient ses prévisions du mois de novembre. « Une action est indispensable si l'on veut rallier l'économie canadienne », a-t-il dit. On n'a pas précisé la nature des solutions envisagées pour y parvenir.

Les ministres ont par ailleurs discuté d'investissements et d'emploi. Selon M. Wilson, l'encouragement des investissements est indispensable pour susciter la création d'emplois. Les ministres auraient convenu de présenter à cet égard des propositions qui seront discutées par les premiers ministres lors de leur conférence de la mi-février sur l'économie qui se tiendra à Regina. Selon des précisions données par M. Duhaime, les premiers ministres auront alors à décider quels types d'encouragement seront mis en place : des encouragements fiscaux qui sont une solution préconisée par beaucoup de ministres fédéraux, ou des programmes de soutien aux investissements appliqués sur une base sectorielle ou régionale.

Le seul ministre présent hier qui semblait avoir une position divergente à cet égard était le ministre manitobain des Finances, M. Vic Schroeder, selon qui le problème numéro un est l'emploi et non le déficit. Dans une déclaration liminaire qu'il a rendue publique, il a mis M. Wilson en garde contre la tentation de mettre fin à l'universalité des programmes sociaux.

Cette rencontre des ministres des Finances était par ailleurs la première depuis 1977 à laquelle M. Jacques Parizeau ne participait pas. Souhaitant la bienvenue à M. Duhaime, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. John Baxter, a profité de l'occasion pour rendre hommage à M. Parizeau. « L'ancien ministre des Finances du Québec a été un défenseur admirable des droits des provinces », a-t-il souligné, ne cachant pas son respect pour M. Parizeau.

◆ Lalonde

presse, c'est que l'emploi m'intéresse. C'est complètement « casse-cou » pour moi qui tenais à rester dans la gauche malgré ce qu'il m'en avait coûté de dire — avec d'autres — que l'analyse de la situation oblige à des changements dans notre façon d'agir et de penser. Après mûre réflexion, c'est un défi que j'ai accepté de relever. »

Elle accepte aussi de le faire pour « casser la glace » et « tirer le parti vers des préoccupations sociales-démocrates ». Elle est convaincue que le Québec a besoin de plus de pouvoir au plan de l'emploi et estime que d'aller en chercher est un signe de maturité.

À l'égard du Parti socialiste, Mme Lalonde est critique. Elle reproche à ses dirigeants d'être figés à gauche : ils auraient pu éviter de prendre position lors des dernières négociations dans le secteur public. Elle est aussi sévère à l'endroit des syndicats qui, estime-t-elle, « protègent leurs acquis alors que beaucoup de gens sont laissés en plan ».

Si elle était encore à la CSN aujourd'hui, Mme Lalonde y serait démeurée, affirme-t-elle. Ce qui l'intéresse actuellement, c'est de travailler concrètement à améliorer le sort du « monde ordinaire » : le chômage frappe durement l'ensemble de la population, mais davantage les femmes, les jeunes et les hommes plus âgés. C'est à un groupe particulier de cette population qu'elle veut consacrer ses énergies : réduction du temps de travail et création d'emploi doivent se compléter pour donner un début de chance à beaucoup qui n'en n'ont pas eu, est-elle convaincue.

Dans une lettre adressée récemment à M. Lévesque, qu'elle a rencontré trois fois avant d'accepter le poste, Francine Lalonde écrit que « la ministre déléguée à la Condition féminine, qui est confrontée et peut agir sur l'ensemble de ces enjeux, a une situation stratégique (...) Portée par un mouvement, elle a un outil que beaucoup d'autres n'ont pas et qui peut servir à tous ».

Mme Lalonde, qui n'avait pas pour l'occasion adopté l'allure traditionnelle de « madame la ministre » puisqu'elle s'est présentée en conférence de presse en pantalon comme le monde ordinaire, a rappelé qu'elle n'est plus membre du Parti québécois depuis plusieurs années : « Je trouvais ça difficile d'être présidente d'une fédération et membre du PQ ». Cependant, le PQ demeure encore pour elle le seul parti où il est encore possible de faire des choses.

« Si je veux aujourd'hui tenir compte des problèmes que je connais, agir dans le sens d'une plus grande égalité des chances, dans le sens des idées progressistes, il me semble que là où il est le plus possible d'agir en ce moment, c'est au PQ à la condition de renforcer cette gauche du parti, à la condition que ceux qui ont désinvesti le terrain politique le réinvestissent. »

Le nouveau ministre de la Condition féminine devient le premier membre du cabinet Lévesque qui n'a pas été élu, depuis l'accession de M. Jean Cournoyer au cabinet Bourassa au moment de la Crise d'octobre 1970. Deux ans auparavant, M. Jean-Guy Cardinal était lui-même devenu ministre dans le gouvernement de l'Union nationale avant de se faire élire député. Elle a actuellement l'intention de se présenter aux élections.

« Je vais évidemment voir quel sera le moment le plus opportun pour le faire, a-t-elle précisé. J'ai un certain nombre d'idées à faire cheminer : je veux voir comment je peux arriver à le faire. » Elle a obtenu l'assurance du premier ministre qu'elle ne sera pas tenue de se présenter aux prochaines élections partielles.

N'étant pas membre du parti, Mme Lalonde assistera au congrès de la fin de semaine à titre d'observateur. Il lui semble toutefois que « les uns et les autres doivent tenir de plus en plus de rencontres sur les problèmes du monde ordinaire et aller chercher pour le Québec plus de pouvoir pour tenter de les régler. » Quant au reste, a-t-elle dit, je fais confiance au congrès. »

A un journaliste qui fait remarquer à Mme Lalonde qu'elle arrive au gouvernement dans un contexte politique et économique difficile, elle répond mi à la blague, mi-sérieusement qu'elle espère obtenir un congé sans solde de son employeur actuel, qu'elle ne quitte pas sans peine. Depuis qu'elle a été écartée de la CSN, où elle coordonnait les fédérations du secteur privé, elle était secrétaire de la Société coopérative de produits électriques et de moteurs (SCOPEM), coopérative formée par le conseil syndical du syndicat des ex-travailleurs de l'usine Brown Boveri, à Lachine, qui a fermé ses portes.

Francine Lalonde ne connaît pas personnellement Mme Denise Leblanc-Bantey, l'ancien ministre de la Condition féminine, pas plus qu'elle ne connaît la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Francine McKenzie. Elle a déjà eu une rencontre cependant avec Mme Diane Wilhelmy, secrétaire générale associée à la Condition féminine. Il semble bien qu'au ministère, on accueille favorablement la nouvelle venue.

« Je ne suis pas mal placée pour faire avancer la condition des femmes, en particulier sur les points à caractère économique », commente la nouvelle ministre ajoutant que ce n'est pas un mauvais atout pour les femmes qu'elle n'ait pas été jusqu'à ce moment identifiée aux dossiers des femmes.

Mme Lalonde ne pourra siéger

(PC) — Le nouveau ministre délégué à la Condition féminine, Mme Francine Lalonde, ne pourra siéger à l'Assemblée nationale puisqu'elle n'est pas député.

Par conséquent, le premier ministre, M. René Lévesque, pourrait être

appelé à répondre aux questions des élus ayant trait à la condition féminine.

Mme Lalonde devient la première femme à être nommée ministre sans avoir été élue précédemment. Dans l'histoire politique récente cependant, deux hommes se sont retrouvés dans cette situation.

M. Jean Cournoyer a été nommé ministre du Travail dans le gouvernement Bourassa le 29 octobre 1970, en remplacement de Pierre Laporte, trouvé mort assassiné le 16 octobre 1970.

M. Cournoyer avait profité de l'élection partielle dans Chambly pour se faire élire député le 8 février 1971.

Avant lui, M. Jean-Guy Cardinal, sous l'Union nationale, a été nommé ministre de l'Éducation le 31 octobre 1968, dans le cabinet dirigé par M. Jean-Jacques Bertrand. À la faveur d'une élection partielle dans le comté de Bagot (comté qui était devenu vacant en septembre 1968 par suite du décès du premier ministre Daniel Johnson), il devenait député le 4 décembre 1968.

En conférence de presse hier, Mme Lalonde a indiqué qu'elle avait reçu l'assurance du premier ministre Lévesque qu'elle ne serait pas tenue de se porter candidate lors de la prochaine élection partielle.

L'opposition se chargera sans doute de lui rappeler que s'il n'y a aucune obligation réglementaire à se faire élire pour gérer des fonds publics et élaborer des politiques, l'obligation morale demeure.

◆ Électricité

teurs.

L'organisme de prévision économique à long terme entrevoit aussi l'élimination graduelle, au cours de la prochaine décennie, des subventions s'appliquant aux prix de l'électricité au Canada. Il existe depuis longtemps une tarification différenciée de l'électricité en Europe, en fonction du moment de l'utilisation, et cela est en cours d'instauration aux États-Unis, précisent les auteurs du rapport.

Le Conseil économique du Canada juge nécessaire de façon générale l'instauration d'organismes provinciaux de réglementation dont le mandat sera de veiller « à ce que les ressources affectées à la production et à la gestion de la demande d'électricité soient utilisées de façon économiquement efficace ». Le mandat de ces organismes provinciaux sera aussi d'appliquer les principes de tarification au coût marginal.

« On a déjà pensé qu'en créant des sociétés d'État, on éliminerait le besoin de réglementer le secteur de l'électricité, écrivent les auteurs du rapport intitulé *Interconnexions, une stratégie énergétique pour demain*. Tel n'est pas le cas. Une société d'État ne peut pas prendre en compte tous les intérêts en cause. La réglementation de ce secteur est nécessaire. »

L'organisme fédéral de prévision économique estime que « les rentes économiques des ressources hydroélectriques ne sont pas différentes de celles que perçoivent les gouvernements par le biais de redevances sur les ressources pétrolières et gazières ». Ce sera le point de départ d'une discussion pour une nouvelle péréquation en 1987.

Les compagnies d'électricité sont exemptées des impôts fédéral et provincial sur le revenu, actuellement, et le CEC établit qu'il n'y a rien pour justifier le maintien de cette exemption.

Cette douche d'eau froide sur le secteur électrique se fait en 10 recommandations dans un rapport de 233 pages élaboré depuis trois ans par les chercheurs de l'organisme. La publication finale a été retardée par des discussions au comité de rédaction. Le directeur du Conseil économique, M. Patrick Robert, a déclaré au DEVOIR, que l'électricité doit maintenant être tarifée en fonction de son coût réel, sinon il y aura gaspillage et surinvestissement.

La direction d'Hydro-Québec s'est refusée à tout commentaire, en fin d'après-midi hier. Le vice-président à la commercialisation, M. Georges Lafond, a tout juste consenti à dire que ce n'était pas la première fois que le Conseil économique « flirtait » avec le concept de la privatisation. Il a tout juste précisé qu'Hydro-Québec est la compagnie d'électricité qui possède le meilleur rapport dette-équité au Canada. Un comité de direction se réunit dès ce matin au siège social d'Hydro-Québec à propos de ce rapport.

L'ancien président du Conseil économique du Canada, M. André Raynauld, n'est pas étonné que l'organisme fédéral ait choisi l'application stricte de principes de tarification au coût marginal. « C'est en vigueur en France depuis quelques années, a-t-il déclaré au DEVOIR. L'électricité se vend au Québec à un prix inférieur à son coût réel, comme l'a démontré l'étude de M. Boyer et Martin récemment. L'électricité est fortement subventionnée au Québec, ajoute-t-il. Les tarifs sont trop bas de 25 % environ. »

Briser Trans-Canada Pipelines

Le Conseil économique du Canada recommande aussi la déréglementation des prix du gaz et, pour ce, le démantèlement de Trans Canada Pipelines en deux compagnies, dont l'une serait chargée de l'achat et de la vente de gaz naturel et l'autre, de son transport.

M. Patrick Robert explique à ce sujet qu'il ne peut y avoir distribution monopolistique pour un marché déréglementé. Il s'agit pour lui de répéter l'opération de Bell-Northern Electric à Trans Canada Pipelines. L'ironie du sort veut que ce soient les Entreprises Bell qui détiennent maintenant le contrôle de TC Pipelines.

Le prix des ventes de gaz aux États-Unis est déjà déréglementé mais le prix ne peut être inférieur pour le moment au prix de livraison à Toronto. Cette barrière est sur le

1,200 Canadiens se trouvent dans l'île Des émeutes font deux morts en Jamaïque

LAURENT SOUMIS

Deux personnes ont été tuées hier à Kingston, la capitale de la Jamaïque, à la suite d'émeutes contre l'augmentation du prix de l'essence et du gaz propane, a-t-on appris hier de source policière dans la capitale jamaïcaine.

Les manifestations ont commencé tôt hier matin à Kingston et se sont propagées notamment à d'importants centres de villégiature comme Montego Bay et Spanish Town.

Hier matin, la plupart des grandes voies de communication étaient bloquées par des centaines de manifestants qui érigeaient des barricades en utilisant notamment des pneus enflammés et de vieilles autos, tandis que la police et l'armée tentaient de contenir les armements en utilisant des grenades lacrymogènes.

Les écoles et les commerces ont immédiatement fermé leurs portes, alors que les vols intérieurs étaient annulés. La session inaugurale du Parlement jamaïcain a été annulée.

Dans le courant de l'après-midi, tandis qu'un calme précaire régnait à Kingston, le Parlement annonçait la convocation d'une session d'urgence pour étudier la situation.

Les corps policiers et militaires ont fait usage de gaz lacrymogènes dans deux secteurs de Kingston, tandis que des groupes armés erraient dans les rues des

bidonvilles de Kingston.

Le ministère canadien des Affaires extérieures a déclaré au DEVOIR que la sécurité des ressortissants canadiens en Jamaïque ne semblait, pour l'instant, « en aucun cas menacée ».

On estime à plus de 1,200 le nombre de Canadiens se trouvant actuellement dans l'île. Le ministère des Affaires extérieures a confirmé l'enregistrement de 484 citoyens canadiens aux bureaux consulaires de Kingston. Il s'agit pour la plupart de Canadiens qui résident en Jamaïque.

L'augmentation de 20 à 30 % des prix des combustibles (essence, gaz propane, kérosène), la deuxième en 13 mois, avait été annoncée dans la soirée de lundi et devait entrer en vigueur le soir même à minuit.

Ces hausses survenaient après que le premier ministre jamaïcain, M. Edward Seaga, eut annoncé une dévaluation du dollar jamaïcain de 70 %.

Le premier ministre jamaïcain, M. Edward Seaga, a lancé hier un appel au calme à la population. M. Seaga, dans une déclaration radio-diffusée, a demandé à ses concitoyens de comprendre que ces augmentations étaient imputables à la dévaluation du dollar jamaïcain.

Le parlement jamaïcain s'est par ailleurs réuni d'urgence dans la soirée afin d'étudier des mesures pouvant prévenir de nouvelles manifestations.

Un porte-parole montréalais de l'Office du tourisme jamaïcain, M. Marc Beaugrand-Champagne, a affirmé pour sa part que « la situation était maintenue sous contrôle ».

L'Office a indiqué que trois liaisons aériennes amènent, chaque fin de semaine, environ 700 vacanciers québécois en Jamaïque. Environ 95 % d'entre eux sont pris en charge par les grossistes de voyage pour un séjour moyen d'une semaine.

Une douzaine de grossistes en voyages assument, cet hiver, la charge des vacanciers québécois visitant la Jamaïque.

M. Yves Duquesne, porte-parole de Solvac, qui assume la responsabilité de 300 touristes québécois, nous a déclaré que « la sécurité des voyageurs qui demeurent dans les complexes hôteliers ne pose aucun problème ».

« Dans le pire des cas, il nous est toujours possible d'envoyer de toute urgence un avion pour procéder au rapatriement », a-t-il ajouté.

En liaison permanente avec ses répondants au pays, Solvac s'assurera, d'ici la fin de la semaine, que les conditions sécuritaires permettent d'accueillir un nouvel arrivage de touristes canadiens.

M. Gilles Doucet, de Mirabel-Tours, estime que « la majorité de ses 90 clients descendus dans des clubs de vacances sont en toute sécurité ».

— D'après AFP et AP

point d'être levée par le ministre fédéral de l'Énergie, Mme Pat Carney, pense-t-on au Conseil économique du Canada, mais la déréglementation générale implique d'abord une décision de l'Office national de l'Énergie à propos de Trans Canada Pipelines. Les audiences sont censées reprendre à ce propos à Ottawa dans deux semaines.

Le Conseil économique du Canada recommande aussi l'abandon de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières de façon à viser dorénavant les profits des compagnies de l'Ouest plutôt que leurs revenus. Le CEC répète ici son engagement, vieux de trois ans, pour la déréglementation des prix du pétrole. Cette fois, c'est à deux semaines seulement du délai fixé pour une nouvelle entente Edmonton-Ottawa.

◆ Orthodoxes

titulé *Un choix déterminant* et qu'ils viennent d'adresser aux 1,500 délégués qui participeront au congrès de la fin de semaine. M. Parizeau n'était pas du groupe. Mme Leblanc-Bantey et M. Léonard disent lui avoir parlé tout récemment mais tous deux ignorent si l'ex-ministre des Finances se rendra au congrès à simple titre d'observateur, comme il l'avait lui-même laissé entendre le jour de sa démission. Le Dr Laurin a par ailleurs souligné que l'ex-ministre Denis Lazure, ainsi que les députés Denis Vaugeois, Jacques Baril et Jules Boucher, tous quatre absents, avaient préalablement approuvé cette initiative destinée à convaincre un plus grand nombre de délégués à la cause de l'orthodoxie.

Le Dr Camille Laurin demeure convaincu que si M. Lévesque le veut vraiment, il peut encore poser le geste capable d'éviter le schisme et de faire consensus. Informé que le premier ministre est en train de préparer une dernière intervention et qu'il est en voie de rédiger un texte pour publication dans les quotidiens de samedi, le Dr Laurin se demande pourquoi cette dernière chance ne serait pas celle du rapprochement, celle de la main tendue et de l'historique compromis.

A quelle condition, à la faveur de quelle sorte de compromis, les orthodoxes sont-ils prêts à rendre les armes et à sonner la fin des hostilités ? A cette question, Camille Laurin et Gilbert Paquette répondent qu'ils considéreraient sérieusement toute proposition de compromis visant à ce que la plate-forme électorale du PQ comporte « des engagements électoraux souverainistes », centrés autour de l'économie.

De l'état de santé du premier ministre, les orthodoxes préférèrent ne

pas parler. Le Dr Laurin reconnaît que la publicité qui a entouré le séjour à l'hôpital du premier ministre pourrait bien lui attirer d'éclatantes manifestations de sympathie de la part des délégués au congrès. Il souligne, par ailleurs, que M. Lévesque est « un homme fort » qui saura retrouver la santé nécessaire pour continuer à diriger le Québec. L'ex-ministre des Affaires sociales s'indigne également que l'on puisse penser un seul instant que lui et ses collègues orthodoxes soient inspirés par la contestation du leadership de M. Lévesque. Aussi, c'est avec la dernière énergie que le Dr Laurin réplique : « Nous n'avons jamais demandé à M. Lévesque de démissionner. Nous continuons à penser qu'il pourrait modifier sa position mais nous ne sommes pas de ceux qui souhaitent qu'il démissionne. Ceux qui le souhaitent sont du côté des révisionnistes, mais pas de notre côté ».

De présentation agréable et de conception simple, le dépliant *Un choix déterminant* comporte deux parties distinctes : une chronologie des événements depuis avril 1981 et une série de questions-réponses sur les enjeux du congrès historique de samedi prochain. Essentiellement, le document d'information tente tantôt de détruire les arguments des révisionnistes et tantôt de calmer les appréhensions des délégués de la base concernant notamment le risque d'une défaite électorale, la nécessité d'une collaboration avec le gouvernement Mulroney, l'impopularité de l'option dans les sondages d'opinions, la justification d'un vote secret et le caractère fondamental et vital du débat pour la survie du Parti québécois.

◆ Langue maternelle

ains sont même incapables de lire (c'est-à-dire de comprendre) un plan de cours ». Les professeurs de français se plaignent que les professeurs des autres matières n'accordent pas suffisamment d'importance à la langue.

L'université et le collège font évidemment reposer la cause de ces phénomènes « à des carences de la formation au primaire et au secondaire ». Les enseignants de ces derniers niveaux sont moins catégoriques dans leur affirmation. Néanmoins, écrit le Conseil, « on peut parler d'une réelle faille dans la formation fondamentale lorsqu'on constate que la langue maternelle est loin d'être suffisamment maîtrisée à l'école secondaire ».

Des données empiriques concernant ce niveau indiquent notamment qu'en « grammaire, les cas qui relèvent des règles les plus simples et les

plus élémentaires, comme l'accord du nom par exemple, causent le plus de difficultés aux élèves. En orthographe, les (...) verbes regroupent le plus haut pourcentage des erreurs. (...) L'étude révèle aussi des erreurs de syntaxe, en moins grand nombre. Pour ce qui a trait à la sémantique, l'impropriété des termes est de loin la faute la plus souvent commise ».

Le Conseil note cependant que ces données statistiques datent de quelques années. Surtout, le milieu scolaire pense « que les nouveaux programmes de langue maternelle peuvent constituer un important redressement de la situation qui a prévalu jusqu'à maintenant ».

Pour sa part, le Conseil conclut lui aussi que « dans l'ensemble, (les nouveaux programmes) paraissent répondre aux problèmes signalés par les témoignages reçus par le Conseil ou analysés à partir de données quantitatives ». Il refuse cependant de « considérer cet outil comme d'une manière magique. Si les programmes de langue maternelle s'avèrent réalistes à mesure qu'ils sont mis à l'épreuve dans les écoles et les classes, beaucoup reste encore à accomplir pour qu'ils deviennent pleinement efficaces ».

Le Conseil fait notamment remarquer que « la tâche sera dure » car malgré l'excellence des moyens pédagogiques « de puissants facteurs jouent contre le statut même de la langue maternelle », notamment l'influence des médias « qui sont des pôles d'attraction plutôt que des serveurs dociles. Les jeunes n'ont pas acquis la conviction que leur langue maternelle est bien autre chose qu'un pur instrument utilitaire de communication parmi d'autres ».

C'est pourquoi, le Conseil recommande d'abord « qu'à travers toutes les activités de l'école, les éducateurs soient très attentifs aux objectifs reliés aux attitudes et aux valeurs dans l'apprentissage de la langue maternelle ; qu'ils développent chez les élèves des attitudes de respect et de fierté à l'égard de leur langue maternelle et qu'ils leurs apprennent à résister aux influences négatives de l'environnement social et à celle des médias ».

Le Conseil insiste aussi sur la compétence en français ou en anglais des maîtres chargés des disciplines autres que la langue maternelle, sur la nécessité de manifester des « attentes assez élevées » par rapport à l'apprentissage de la langue maternelle et sur la qualité de la langue maternelle comme instrument d'apprentissage dans les autres matières.

16 janvier

par la PC et l'AP

1983: Mme Margaret Thatcher annonce que les missiles Cruise seront mis en batterie en Grande-Bretagne dans le courant de l'année, en dépit des réticences croissantes de l'opinion.

1979: le chah fuit l'Iran après l'investiture par le gouvernement d'un nouveau gouvernement civil.

1969: deux vaisseaux soviétiques, « Soyouz-4 » et « Soyouz-5 », réussissent le premier amarrage dans l'espace.

1958: Lester Pearson succède à Louis Saint-Laurent comme chef du parti libéral du Canada.

1925: Léon Trotsky est écarté de la présidence du conseil de la révolution russe.

1920: début de la prohibition de l'alcool aux États-Unis.

1908: le gouvernement du Manitoba prend en main le service téléphonique de la province.

1906: la Grande-Bretagne remet au gouvernement canadien le contrôle des bases militaires d'Esquimaux, en Colombie-britannique, et Halifax, en Nouvelle-Écosse.

1882: fondation des Chevaliers de Colomb, à New Haven, au Connecticut.

Il est né le 16 janvier: le compositeur italien Nicola Piccini (1728).

André Fontaine élu directeur du Monde

PARIS (AFP) — M. André Fontaine, 63 ans, rédacteur en chef et spécialiste des relations internationales, a été élu hier directeur du quotidien français *Le Monde*, qui traverse actuellement la crise la plus grave de son histoire.

M. Fontaine succède à M. André Laurens, qui avait démissionné en décembre dernier, après le rejet de son plan de redressement financier du journal. Il a été élu par les journalistes de sa rédaction, dès le premier tour de scrutin, par près de 61 % des voix, contre 17,5 % à Michel Tatu, éditorialiste, et 21,5 % de bulletins blancs ou nuls.

Son élection sera ratifiée vendredi par l'ensemble des actionnaires du quotidien, notamment les partenaires extérieurs, parmi lesquels figure le fondateur du journal, M. Hubert Beuve-Méry, qui avait appuyé sa candidature.

Pour redresser les finances du *Monde*, aujourd'hui en cessation de

paiements et dont le déficit cumulé a été de 80 millions de francs (environ \$ 8,5 millions US) en 1984, M. Fontaine envisage dans un premier temps une compression de la masse salariale et une restructuration du journal.

Il a décidé de se faire aider dans sa tâche par un administrateur, M. Bernard Wouts, spécialiste de l'imprimerie dans un groupe de presse français.

M. Fontaine, qui souhaite développer certaines rubriques (économie, sciences et techniques, médecine...), s'est adjoint deux rédacteurs-en-chef, MM. Daniel Vernet, chef-adjoint du service étranger du *Monde*, et Claude Sales, directeur-adjoint de l'information à Radio-France (radio nationale).

Le Monde, qui demeure le quotidien français le plus prestigieux, a vu ses ventes diminuer régulièrement ces dernières années (380,000 à la fin de 1983, contre 435,000 en 1979).

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Toronto Sun vend United Press Canada à l'agence Presse Canadienne

La société Toronto Sun Publishing Corp a vendu sa filiale en propriété, l'agence de presse United Press Canada, à l'agence coopérative Presse Canadienne. Les détails de l'entente qui sera effective à la fin de ce mois, n'ont pas été révélés.

United Press n'a jamais été rentable depuis sa fondation. De plus, on s'inquiétait l'an dernier de la capacité de la société affiliée américaine, United Press International, de poursuivre ses activités. Cette dernière assurait à l'agence canadienne, la couverture journalistique des scènes américaines et internationales.

M. Douglas Creighton, UPC président et chef de la direction de Toronto Sun Publishing, a déclaré que la vente d'UPC n'aurait aucun effet négatif sur les résultats de la compagnie.

Nominations à la Banque de Mt

Les actionnaires de la Banque de Montréal ont élu trois nouveaux membres au Conseil d'administration, lors de leur assemblée générale annuelle.

Il s'agit de M. Edmund B. Fitzgerald, âgé de 58 ans, président et chef de la direction de Northern Telecom Ltée; de M. John F. Fraser âgé de 54 ans, président et chef de la direction de Federal Industries Ltd, de Winnipeg; et de M. John H. Hale, âgé de 60 ans, administrateur délégué de Pearson PLC, de Londres et ancien dirigeant d'Alcan.

Lors de leur première réunion d'organisation à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, les administrateurs de la Banque de Montréal ont par ailleurs nommé Mme Betty Kennedy, O.C., LL. D., au sein du Comité de direction de la Banque.

Personnalité de la télévision et auteur à succès, Betty Kennedy siège au Conseil d'administration de la Banque depuis 1975. Officier de l'Ordre du Canada, elle a en outre été honorée par l'université York qui lui a décerné, en 1982, un doctorat Honoris causa en droit.

Responsable de la gestion et de la direction, le comité de direction joue un rôle important dans la conduite des affaires de la Banque de Montréal.

Contrat de \$ 9 millions US pour AMCA

La société AMCA International de Rexdale en Ontario, par l'entremise d'une de ses filiales d'Allemagne de l'Ouest, a obtenu deux contrats évalués à près de \$ 9 millions US pour la fourniture de marteaux-pilons hydrauliques pour l'exploration pétrolière en mer.

La filiale des Entreprises Canadiennes Pacific fabrique différents produits industriels et machineries, en particulier pour l'industrie de la construction.

Le titre industriel était en recul de 25 cents à \$ 18½ à la Bourse de Toronto hier.

\$ 3.5 millions pour Comterm

Comterm inc a obtenu une commande de l'ordre de \$ 3.5 millions US pour la fourniture de 1,250 terminaux de visualisation et 125 contrôleurs de distribution à la Bibliothèque du Congrès des États-Unis.

La plus importante bibliothèque au monde exerce ainsi une option déjà prévue dans un contrat antérieur. Elle avait en effet déjà commandé 250 premiers terminaux et 25 contrôleurs de distribution au fabricant montréalais de terminaux de communication, l'an dernier. Cette commande initiale avait une valeur de \$ 750,000.

La bibliothèque du Congrès utilisera ces équipements compatibles avec les unités 3270 de IBM pour cataloguer les quelque 175,000 nouvelles publications qu'elle reçoit chaque année et pour mettre à jour plus de trois millions de documents lisibles par machine.

Les livraisons de la nouvelle commande devraient commencer en juin 1985 et se poursuivre sur une période d'environ deux ans.

Le titre de haute technologie n'en a pas moins laissé encore cinq cents à un cours de 85 cents à la Bourse hier.

Rolland a un président

La compagnie montréalaise de papiers fins Rolland Inc. s'est finalement trouvée un président à l'exploitation. Il s'agit de M. Marcel C. Beaudoin. La nomination prendra effet le sept février prochain.

M. Beaudoin était vice-président, division des pâtes et papiers, pour la société Donohue Inc. Il remplace M. Lucien G. Rolland, qui demeure néanmoins président du conseil d'administration et chef de la direction.

La chasse au président était ouverte depuis août dernier après que M. Denis Hamel se soit subitement désisté de la succession de M. Rolland « pour des raisons personnelles ». M. Hamel est l'actuel président de Price Co., une filiale d'Abitibi-Price Inc.

Rolls-Royce change de nom

Rolls-Royce Holdings Canada Limited, qui régit les activités du groupe Rolls-Royce au Canada, a changé la désignation de sa raison sociale pour celle de Rolls-Royce Industries Canada Inc.

Dans ses observations sur ce changement de raison sociale, W.J. Mandry, président du conseil d'administration de la société, déclarait que cette nouvelle raison sociale offrait une identité beaucoup plus spécifique et descriptive des diverses exploitations canadiennes de Rolls-Royce.

Les trois sociétés en propriété exclusive qui forment Rolls-Royce Industries Canada Inc. ont des ventes annuelles de \$ 188 millions qui engendrent un profit avant impôts de \$ 12.7 millions. Les effectifs sont de plus de 2,000 personnes.

Gains importants pour les banques

Les titres bancaires ont enregistré des gains importants à la Bourse hier, dans un marché par ailleurs à la hausse, à la faveur de la baisse des taux d'intérêt enclenchée au pays.

La Banque Nationale a été le titre le plus actif à la Bourse de Montréal tandis que 138,234 actions changeaient de mains. Le titre bancaire a terminé la séance à un cours de \$ 14½, soit ¼ de plus que la veille.

De même, la Banque de Nouvelle-Écosse a gagné 25 cents à \$ 13½, la Banque Toronto-Dominion était en hausse de 25 cents également à \$ 18½. Par contre, la Banque Royale du Canada est demeurée inchangée à \$ 30¼, la Banque Canadienne Impériale à \$ 30 et la Banque de Montréal à \$ 26½.

Selon l'industrie, la récente détente des taux aura pour effet d'améliorer les marges bénéficiaires pour l'exercice débuté le 1er novembre dernier.

La CVMQ met à l'index

La Commission des valeurs mobilières du Québec a émis hier des interdictions d'effectuer des opérations sur les valeurs des sociétés SO-DEQ centre du Québec, Beauce Placer Mining Co. Ltd. et Northstar Resources.

Ces émetteurs n'ont pas satisfait aux obligations d'information de la Loi. L'interdiction prend effet le 15 janvier 1985 et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Rio Alto gagne 30 cents à \$ 2.10

L'action de la compagnie minière Rio Alto Exploration de Calgary a gagné encore 30 cents à \$ 2.10 en Bourse hier. Un porte-parole de la compagnie a expliqué cette progression par les premiers résultats encourageants de ses travaux d'exploration dans les eaux territoriales de la Sicile.

Inco complète son financement public

Inco Ltd a complété un placement privé de \$ 2 millions d'actions accordées. Le produit sera utilisé à l'exploration minière au Québec. Le titre est demeuré inchangé à \$ 16½.

Le Fonds de solidarité songe à investir dans la relance de Melchers

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Au moment où se pointent les premiers investisseurs étrangers intéressés par les installations de la Melchers, à Berthierville, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) « n'exclut pas la possibilité d'investir dans une solution viable » qui permettrait d'éviter la fermeture de cette distillerie, prévue pour la fin de juin.

C'est ce que Le DEVOIR a appris hier de sources syndicales bien informées selon qui le fonds public, créé par l'Assemblée nationale en juin 1983, pourrait y investir un montant substantiel si les pouvoirs publics et privés accouchent d'une solution de rechange intéressante prochainement. Le fonds, qui mise sur des contributions volontaires uniquement, a accumulé jusqu'ici un actif de \$11 millions.

Pour commencer, le Fonds fournira une expertise technique aux syndicats de la Melchers, eux-mêmes des affiliés de la FTQ. Les analystes-conseils du fonds auront pour mandat de suivre l'évolution du dossier en général et d'évaluer la viabilité de « toute hypothèse » de travail élaborée au sein du Comité des solutions de rechange, mis sur pied par le ministre responsable du Conseil du Trésor fédéral et député local, M. Robert De Cotret. La Société des Alcools du Québec ainsi que les deux gouvernements participent aux travaux de ce comité.

L'intervention du Fonds de solidarité dans ce dossier a été sollicitée par le syndicat de la Melchers, la section locale 863 du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie (CTC-FTQ). Plusieurs membres de ce syndicat songent depuis quelque temps à un achat collectif de la distillerie, dont le nouveau propriétaire, la maison Seagram, veut fermer les portes au début de l'été.

Ce n'est pas la première fois que des travailleurs de la FTQ reprennent en mains leur usine menacée de fermeture, qu'il s'agisse de l'expérience fruc-



tueuse de Tembec ou de la défunte Tricofil.

Selon les informations obtenues par Le DEVOIR, les responsables du Fonds sont d'autant plus intéressés au dossier de la Melchers que ses grandes lignes coïncident avec sa stratégie d'investissement. Le fonds veut en effet décourager les syndicats de tout risquer leur avoir personnel dans un achat: « En adhérant plutôt au Fonds de solidarité, le risque financier est réparti à l'ensemble des adhérents qui représentent ensemble un pouvoir économique plus viable », a expliqué une source syndicale au DEVOIR.

C'est en vertu de cette stratégie que le fonds a investi à la mi-décembre une somme de \$500,000 dans la scierie des Outardes, sur la Côte Nord. Cette somme a été consentie sous forme d'un prêt à 11 % à la place d'un investissement direct » par les em-

ployés, comme le suggérait Rexfor. « Les syndicats ont rapidement opté pour cette solution car, en outre, leur mise de fonds est immédiatement récupérée en partie grâce au crédit d'impôt prévu dans la loi constitutive du régime », a poursuivi la même source.

Le Fonds de solidarité ne siège pas comme tel au sein du Comité sur les solutions de rechange mis au point par M. De Cotret mais le syndicat des employés de la Melchers en fait partie.

Cet intérêt des « investisseurs syndicaux » coïncide à peu de jours près avec la visite qu'un groupe d'investisseurs français doit faire la semaine prochaine des installations berthelaises. Cette information a été donnée lundi soir lors de la séance à huis clos du comité sur les solutions par nul autre que le vice-président de la Société des Alcools du Québec, M. Jean-Louis Poirier. Invité hier à confirmer cette information obtenue par Le DEVOIR, le porte-parole de la SAQ, M. Jean Branchaud, a opposé un « Pas de commentaire » très ferme. M. Branchaud a ajouté d'ailleurs que, « désormais, la SAQ ne fera plus de déclaration en rapport avec ce dossier, laissant cette tâche aux porte-paroles du comité sur les solutions de rechange ».

Le DEVOIR devait néanmoins apprendre que M. Poirier a demandé lors de cette réunion à huis clos au représentant de la Seagram s'il voulait toujours vendre la « ligne et demie d'embouteillage » dont l'usine de Berthier est dotée. Le porte-parole de Seagram devait répondre que tel n'était pas le cas, sa compagnie désirant démanteler à son usine de Lasalle « une demie ligne » d'embouteillage. Le vice-président de la SAQ a alors expliqué qu'il voulait « une ligne et demie et non une seule ».

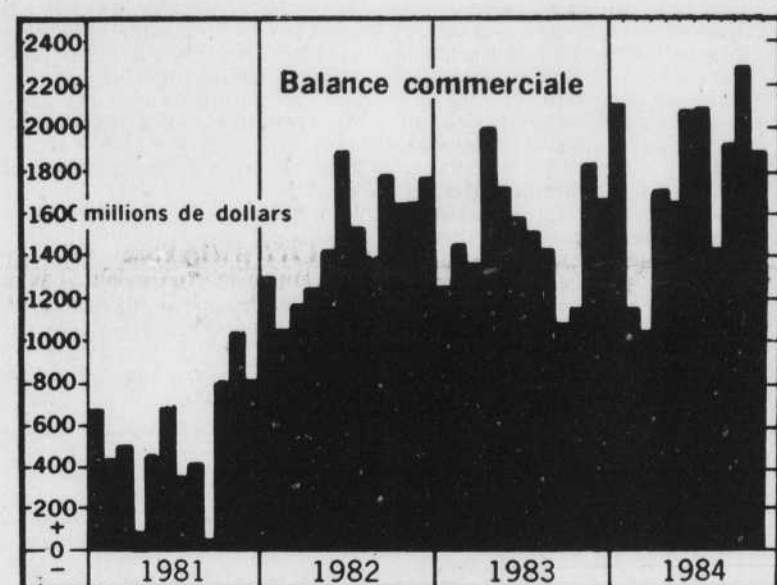
La réunion du Comité mis sur pied par M. De Cotret a donné lieu, lundi soir, à la création d'un autre comité « politique » qui doit débiter ses travaux à 19 heures ce soir, a promis M. De Cotret. Ce comité

Voir page 13: Fonds de solidarité

Au cours du mois de novembre

Forte baisse du surplus commercial canadien

OTTAWA (PC) — Le surplus commercial du Canada avec les autres pays a chuté de façon prononcée au cours du mois de novembre, tombant à \$1.9 milliard au regard du chiffre record de \$2.3 milliards enregistré en



octobre.

Pour le troisième mois consécutif, les exportations globales ont fléchi à \$9.6 milliards en novembre. Cela représente une chute de \$185 millions par rapport au mois d'octobre et il s'ajoute à une régression de \$65 millions enregistrée en octobre et à une autre de \$320 millions réalisée en septembre.

Par contre, au cours de la même période de novembre, les importations ont atteint \$7.7 milliards, ce qui représente une hausse de \$205 millions au regard du mois d'octobre. Cela constitue un renversement de la tendance des deux mois précédents puisque la valeur des produits importés avait chuté de \$350 millions en octobre et de \$890 millions en septembre.

La faiblesse générale des exportations durant le mois de novembre s'est reflétée dans un éventail considérable de produits. C'est ainsi que les ventes de pétrole brut, de houille et de minerai de cuivre ont baissé de \$105 millions en novembre par rapport à octobre.

Seuls le gaz naturel et les métaux

précieux ont résisté à cette tendance à la baisse, en novembre.

Pour ce qui est du marché de l'automobile, qui constitue le fondement des échanges commerciaux du Canada, les exportations de pièces détachées d'automobiles et de camions ont progressé en novembre, mais ce gain a été plus qu'annulé par une substantielle augmentation de \$205 millions des importations de pièces d'automobiles et d'avions.

La valeur des importations de pétrole brut et de produits à base de pétrole a également augmenté en novembre et cette progression n'a été que partiellement compensée par une chute des importations de charbon et de sucre, rapporte Statistique Canada.

L'agence fédérale attribue principalement à une économie américaine plutôt languissante la demande moins forte de nos voisins du sud pour les produits canadiens. A l'exclusion des produits relatifs à l'industrie automobile, le taux de croissance des exportations canadiennes vers les E.-U. n'a cessé de décroître depuis le mois d'avril 1984.

Légère remontée de la livre sterling attaquée de toutes parts

Thatcher fait froidement face à la musique

LONDRES (AFP) — Les investisseurs peuvent encore faire confiance à la Grande-Bretagne, a déclaré hier à Londres le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, en défendant devant les Communes les décisions de son gouvernement pour défendre la livre sterling.

Attaquée par le leader de l'Opposition, M. Neil Kinnock, qui lui a reproché le gâchis auquel son indécision a conduit, et d'avoir cédé à la panique, Mme Thatcher a répliqué en renouvelant sa confiance envers son chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, et en soulignant que la livre n'était pas la seule monnaie à avoir beaucoup baissé par rapport au dollar.

Le franc français, le franc suisse, la lire italienne et le mark allemand ont tous atteint des records à la baisse par rapport à la monnaie américaine au cours des derniers jours, a-t-elle répété à plusieurs reprises.

Mme Thatcher a réaffirmé qu'elle préférerait soutenir la livre en élevant les taux d'intérêt plutôt qu'en demandant à la Banque d'Angleterre d'intervenir directement sur le marché des changes. L'exemple de l'Allemagne fédérale, qui a essayé d'intervenir de cette façon, prouve qu'aucun pays n'a les réserves suffisantes pour se battre seul, a ajouté Mme Thatcher.

L'intervention en catastrophe hier du gouvernement, qui a rétabli le taux d'escompte supprimé depuis 1981, a en effet stoppé la glissade du sterling, mais, de l'avis de nombreux spécialistes britanniques, la zone dangereuse est loin d'être totalement franchie.

Hier matin, la possibilité d'une nouvelle hausse des taux de base bancaires, d'un demi-point cette fois-ci, alors qu'ils sont déjà passés de 9,5 % avant le week-end à 12 % lundi, et la fermeture des cours du pétrole poussés à la hausse par la vague de froid en Europe, ont cependant permis à la livre de reprendre son souffle. Elle était cotée en milieu de matinée à Londres légèrement au-dessus de son cours de clôture de lundi, qui était un record absolu à la baisse (1,1180 dollar contre 1,11 dollar).

De nombreux députés britanniques et la presse londonienne soulignent largement hier l'impression de panique qui s'était dégagée la veille des décisions du gouvernement, oblige d'effectuer un demi-tour remarqué dans sa politique monétaire. Et Mme Thatcher se préparait à un moment difficile hier après-midi devant la chambre des communes, lors de la traditionnelle séance des questions d'actualité.

Même si, techniquement, la livre se stabilise, soulignait-on hier à Londres dans les milieux spécialisés, la crise du début de semaine a démontré que l'économie britannique est extrêmement fragile et que la confiance des milieux financiers envers Mme Thatcher peut disparaître très vite.

La crise de lundi, estime-t-on dans ces mêmes milieux, a été aggravée notamment par les commentaires officiels contradictoires faits au cours du week-end par l'entourage du premier ministre, où l'on s'affirmait convaincu que les forces du marché seraient suffisantes pour rétablir l'équilibre.



Au-delà des hésitations de Mme Thatcher entre une politique strictement monétariste et un relâchement de la discipline monétaire, pour répondre notamment à la montée permanente du chômage (13,4 % de la population active au jourd'hui), la livre est également victime de nombreux facteurs extérieurs à la Grande-Bretagne.

Le premier d'entre eux est la montée permanente du dollar face à toutes les monnaies européennes, qui a compté pour beaucoup lundi dans la baisse de la livre. A cela s'est ajoutée, lundi après-midi, l'annonce que la Norvège avait décidé de négocier avec chacun de ses clients l'alignement des prix de son pétrole sur ceux du marché libre, avec comme conséquence possible une reprise de la guerre des prix mondiaux.

La Grande-Bretagne pourrait en effet difficilement ignorer très longtemps une telle décision d'Oslo. Si le baril de pétrole norvégien est vendu sur le marché à 27 dollars, la compagnie nationale des pétroles britanniques (BNOC) perdrait trop

à acheter le pétrole extrait en mer du nord britannique au prix officiel qui est le sien aujourd'hui, 28,65 dollars, pour le revendre ensuite avec une perte de 1,65 dollar par baril.

Londres fait tout son possible, pourtant, pour ne pas bouger dans ce domaine avant la prochaine réunion de l'OPEP, dont les ministres se retrouvent le 28 janvier pour tenter de sauver leur propre prix de 29 dollars le baril.

Dans ses malheurs, Mme Thatcher pourrait bien recevoir un petit coup de pouce inattendu: la vague de froid qui fait grelotter l'Europe a redonné du tonus aux prix du pétrole sur le marché libre. Alors qu'ils étaient en permanence autour de 27 dollars le baril depuis l'automne, ils sont remontés au-dessus de 28 dollars depuis le début de la semaine.

Comme tout le pétrole produit par les britanniques leur est payé en dollars, la hausse du billet vert, même si elle gêne beaucoup Mme Thatcher politiquement, n'est donc au fond pas totalement négative pour son porte-feuille.

Info-REER

Comment utiliser Info-REER

Info-REER

ÉPARGNE-RETRAITE



TRUST GÉNÉRAL

NOS REER SUSCITENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT

TOUT SUR LES REER DANS INFO-REER, LE BULLETIN GRATUIT DU TRUST GÉNÉRAL

TÉLÉPHONEZ-NOUS: Succursales:

• Laval: Place du Carrefour, 682-3200

• Ville Mont-Royal: Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414

• Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265

• Mt/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383

• Mt/University: 1 100, University, 871-7200

Conseillers:

Laval/Chomedey: 687-6780

Mt/Abtunsi: 382-8000

Longueuil: 651-9381

St-Hubert: 462-1880 Granby: 378-8461

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

11¼%
(5 ans)

11%
(3 ans)

10⅝%
(2 ans)

Dépôt garanti: Int. an. • Min. 500\$ • Taux sujets à confirmation

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'économie US dans une impasse (1)

La chute des profits met en danger la reprise américaine

Winston Williams
du New York Times
traduit par Jean-Philippe Tastet

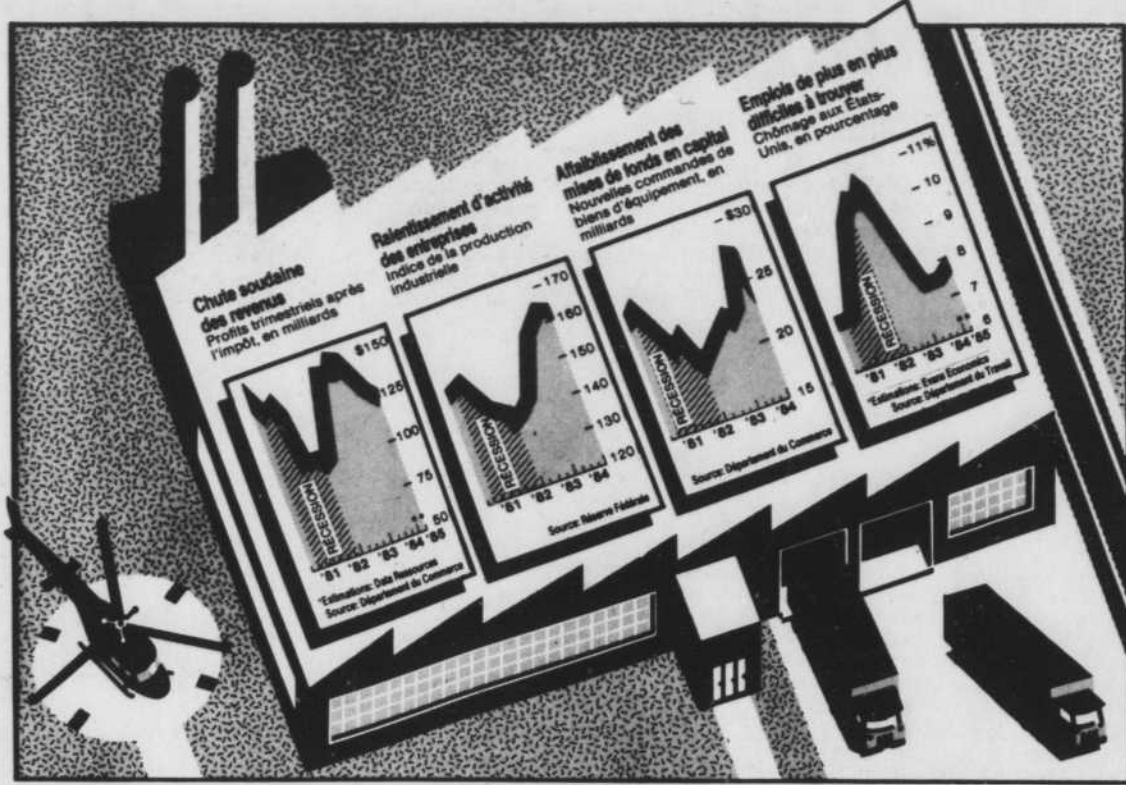
Lors de la dernière réunion des cadres supérieurs de la division des appareils ménagers de General Electric, chacun a pu constater qu'il régnait une atmosphère des plus lugubres autour de la table de conférence. Non seulement les ventes de fourneaux de cuisines et de réfrigérateurs avaient accusé une baisse sensible mais les profits enregistrés par la maison-mère avaient également commencé à décroître. De plus, nulle amélioration n'était prévisible à court terme.

Dans l'arsenal de mesures à prendre pour protéger la division de l'apathie se dessinant à l'horizon, et pour baliser les rares profits enregistrés, le groupe a décidé de choisir les plus expéditives. Les inventaires devraient dorénavant être aussi réguliers que possible et l'on devrait « rogner » sur les dépenses prévues pour la modernisation des usines ou l'achat de nouvel équipement en 1985. Entre septembre et novembre 84, 300 employés de bureaux et 1800 employés des chaînes de montage se sont retrouvés provisoirement sans emploi et ce jusqu'à ce qu'une amélioration n'intervienne.

General Electric n'est qu'un cas parmi tant d'autres, et le dernier trimestre 84 aura été difficile à passer pour beaucoup d'entreprises américaines. À l'échelle du pays, les compagnies industrielles, petites ou grandes, ont affichées des baisses de profits et ont commencé à rentrer la tête dans les épaules. Au cours du troisième trimestre, les profits des compagnies, et ce sur l'ensemble du territoire, ont plongé de 7,3 % ce qui n'a pas manqué de créer quelque inquiétude chez les dirigeants d'entreprises et les économistes.

Les ondes de choc se répercutent dans l'ensemble du système économique. Bethlehem Steel, après avoir plongé dans le rouge, a licencié des employés. U.S. Home, encore sous le choc de pertes enregistrées sur le marché de l'immobilier au Texas, a considérablement réduit le rythme des constructions entreprises. R. H. Macy effectue des coupures de prix sans précédents afin de stimuler des ventes chancelantes et de résoudre ses problèmes d'inventaires. Texaco, embourbé dans le surplus de pétrole, ferme certaines de ses raffineries.

Quelles qu'en soient les raisons, cette vague de réduction de dépenses permet d'affirmer que les profits, en baisse ou se maintenant juste à leur niveau antérieur, représentent un facteur capable d'affai-



blir la croissance économique. Au cours du troisième trimestre 84, le P.N.B. a connu une faible augmentation de 1,9 % après que les profits aient baissé de trois dixièmes de pour cent au deuxième trimestre. À présent les économistes craignent que, seulement deux ans après le début de la reprise, le pays ne se prépare à traverser une nouvelle récession.

Comme le fait remarquer M. S. Jay Levy de chez Levy Economic Forecasts, « les profits encouragent les entreprises à travailler ; sans eux, il n'y a ni réduction du taux de chômage ni hausse de la production ».

Les revenus après impôts sont passés au cours du troisième trimestre à un taux annuel de \$ 139,3 milliards. Au trimestre précédent, ils étaient à \$ 150,2 milliards. D'après M. Donald Ratajczak de l'Université d'État de Géorgie, ce niveau en baisse « est un facteur inquiétant », représentant, comme c'est le cas, 5 % du P.N.B. Les économistes pensent que les profits sont indissociables de la croissance économique et que lorsqu'ils représentent moins de 6 % du P.N.B., l'expansion économique court de grands risques d'être réduite à néant.

On s'attend généralement à ce que cette baisse des profits se poursuive au moins jusqu'à la fin du premier trimestre 85. Dernièrement, Texaco, Phillip Morris et In-

ternational Harvester ont annoncé des mouvements de réductions de dépenses qui dans leur ensemble amèneront des réductions de capitaux de plus de \$ 1 milliard et de centaines de millions de dollars de pertes après impôts. De nombreux économistes ne prévoient pas d'atténuation sensible du déclin avant le mi 85, ce qui signifie que l'inertie économique pourrait continuer jusqu'à cette époque. Mais même les plus pessimistes prévoient que des taux d'intérêt à la baisse pourraient à ce moment-là éperonner la croissance.

Malgré tout, même les cadres supérieurs d'entreprises pourtant si optimistes habituellement, affichent un certain manque de confiance. Le Conference Board des États-Unis a effectué, à la fin de l'automne 84, un sondage parmi 1500 cadres supérieurs, il en ressort que, sur une échelle de 0 à 100, la confiance dans la santé à court terme de l'économie est passée à 61, en baisse de 14 points par rapport au début de cette même année.

La baisse des profits s'est amorcée graduellement, presque imperceptiblement. La compétition représentée par des importations bon marché, stimulées par un dollar fort, a commencé à exercer des pressions sur les manufacturiers de divers secteurs, de la sidérurgie aux vêtements. Il leur est devenu de plus en plus difficile de proposer

des prix compétitifs. De leur côté, les consommateurs, après une période d'euphorie qui suivait la dernière récession, ont considérablement réduit leurs dépenses au fur et à mesure que se faisaient sentir les taux d'intérêt élevés. De plus en plus de revenus ont pris la direction des comptes d'épargne, obligeant de nombreux détaillants ou constructeurs immobiliers à sacrifier leurs prix.

« L'économie est dans une impasse causée par les importations et l'impossibilité qu'ont les entreprises de faire des profits raisonnables », commente M. Jesse Abraham, économiste chez Data Resources Inc., une firme de consultants de Lexington dans le Massachusetts.

Cet ensemble de facteurs a créé un temps d'hésitation dans ce qui avait été jusqu'alors une expansion constante pouvant être considérée comme l'une des meilleures de l'après-guerre aux dires de certains. Apparemment, l'inflation est sous contrôle mais l'économie se retrouve avec de nombreux secteurs affaiblis.

Le chômage, à 7,4 %, reste élevé et pourrait augmenter d'après certains analystes. Les dépenses en capital sont encore loin d'être aussi généralisées qu'il le faudrait pour ré-atteindre le niveau de 1979. De son côté, la Réserve Fédérale (Fed.) est largement au-dessous de ce qu'elle a pu faire par le passé,

notamment son taux d'utilisation de capacité. Ce taux a atteint 82,7 en juillet et 81,8 en octobre. Dans les années 70, il atteignait 90 %.

Les économistes s'accordent à reconnaître que l'économie a ralenti de façon prononcée au cours du deuxième semestre, abondamment le taux d'expansion rapide du début de 84. Nombre d'entre eux croient, comme M. Michael Evans de chez Evans Economics de Washington, que les entreprises font face à une « récession de la croissance », une condition marquée par un taux de chômage rampant et un état chancelant de la croissance économique. Cependant ceux qui pensent, comme M. Levy ou M.A. Gary Shilling, un spécialiste en prévisions économiques ayant ses bureaux sur Wall Street, que l'on doit s'attendre à une véritable période de récession, représentant une minorité.

Les autres considèrent ces pronostics comme trop austères. « D'après nous, il s'agit tout au plus d'une pause », explique M. F. Alan Smith, vice-président des finances chez General Motors. Même s'il reconnaît que GM a été affecté par les récentes grèves des T.U.A., il s'empresse d'ajouter : « les consommateurs ont encore de l'argent. Les taux d'intérêt sont en baisse. Nous prévoyons au bout de tout ceci, une demande à la hausse pour 1985 ». Chez Apple Computer, le trésorier de la firme M. Charles Berger, déclare qu'il n'y a pas de ralentissement dans la compagnie et même « s'il y en a un, il ne sera pas suffisamment important pour nous causer quelque tort que ce soit ».

Leur optimisme vient surtout du fait qu'ils pensent que la Fed va procéder à certains ajustements monétaires susceptibles d'aider les entreprises et que les mises de fonds des gouvernements des états ou locaux vont augmenter. Ces deux éléments pourraient aider l'économie à se remettre très vite dès le début de 1985.

D'ici là, le mouvement de ralentissement demeure. Si l'économie veut sortir du marasme et reprendre une croissance raisonnable, les analystes pensent que les entreprises américaines doivent se montrer plus compétitives que les importateurs. Ces derniers, aidés par un dollar fort qui rend leurs produits relativement bon marché, ont créé certains problèmes assez graves dans les domaines de l'acier, de l'électronique, du textile et des machines-outils. Le déficit commercial annuel est de l'ordre de \$ 120 milliards. Par le passé, un surplus commercial a toujours amené une période de ralentissement significatif pour l'économie.

Victime de longue date des im-

portations, la sidérurgie a considérablement ralenti sa production, malgré une bonne demande, et a vu son taux d'opération tomber à 56,5 % à la fin de 84 alors qu'il était de 80 % au début de cette même année.

« À ce stade de la reprise, le marché se comporte à peu près comme nous nous y attendons », commente M. Donald Trautlein, président de Bethlehem Steel. Mais les importations, qui au cours du dernier trimestre ont accaparé jusqu'à 30 % du marché ont annulé bien des profits, explique-t-il. « Quoiqu'il se soit passé, quelqu'un d'autre en a tiré bénéfice ».

Bien qu'elle affiche des profits en progression constante, GM pense que ses revenus seraient encore plus importants si elle ne devait pas conserver les prix de ses petits modèles aussi bas afin d'être compétitive avec les importateurs.

Certains hommes d'affaires, représentants de secteurs industriels particulièrement touchés par les importations ont commencé à manifester leur désir de se voir mieux protégés contre ces importations.

D'autres, las de quêter une protection contre ce fleau pour eux ou d'attendre une baisse du dollar, ont changé leur stratégie. Dernièrement, Caterpillar a annoncé qu'elle réduisait sa production de tracteurs au pays et agrandissait ses structures de production à l'étranger, dans l'espoir de regagner une certaine compétitivité avec les importateurs. Ceci signifie d'ores et déjà une augmentation des mises à pied dans cette compagnie et de plus amples profits et pertes.

Également affectés par la compétition de l'étranger, les commandes de biens d'équipement resteront dans les mois à venir un élément critique pour le rythme de l'activité économique si l'on en croit les prédictions de M. Shilling qui pense que « le boom de dépense en capital est terminé ». Traditionnellement, les compagnies réduisent leurs projets lorsqu'elles subissent de ralentissements de profits et il semble déjà évident qu'elles ont pris cette direction. Trois fois au cours des quatre derniers mois de 84, on pu assister à une chute de 11 % des commandes de biens d'équipements autres que pour la défense.

Deere, qui a réduit en 84 ses dépenses à \$ 100 millions, en baisse de \$ 30 millions par rapport à 83, a annoncé qu'elle continuerait ses coupures en 1985. Bethlehem Steel a calculé qu'elle devrait normalement consacrer \$ 500 millions à ses dépenses en capital mais qu'elle ne pourrait consacrer que \$ 350 millions à ceux-ci en 1985.

Québec émet pour \$ 45 millions d'obligations

La ville de Québec émet pour \$ 45 millions (can.) d'obligations remboursables par anticipation qui viendront à échéance en l'an 2000 sur le marché financier international par l'intermédiaire d'Orion Royal Bank Limited et de la société Lévesque, Beau-bien Inc.

Les autres gestionnaires sont : l'Algemene Bank Nederland N.V., Amro International Limited, la Banque Bruxelles Lambert S.A., la Banque Indosuez, la Banque Internationale à

Luxembourg S.A., la Banque Nationale de Paris, le Commerzbank Aktiengesellschaft, le Crédit Commercial de France, le Crédit Communal de Belgique S.A., le Crédit Suisse First Boston Limited, Daiwa Europe Limited, Fuji International Finance Limited, la Genossenschaftliche Zentralbank AG (Vienne), la Girozentrale und Bank der Oesterreichischen Sparkassen Aktiengesellschaft, l'Hambros Bank Limited, le Kredietbank International Group,

LTCB International Limited, McLeod Young Weir International Limited, Merrill Lynch Capital Markets, Morgan Guaranty Ltd., Nomura International Limited, la Norddeutsche Landesbank Gorizontale, la PK Christiana Bank (UK) Limited, la Société Générale.

Le prix d'émission des obligations est de 100 1/8 % et les obligations rapporteront un intérêt de 11 1/2 % pendant les sept premières années. La ville de Québec aura le droit, peu avant le dé-

but de la période suivante de huit ans, de fixer un nouveau taux pour cette période. Les détenteurs d'obligations auront alors le droit d'exiger de la ville qu'elle leur rachète leurs obligations à 100 %, avant le début de ladite période.

La ville de Québec a bénéficié d'une croissance régulière des taxes qui lui sont versées ces dernières années, et ses recettes ont dépassé ses dépenses depuis 1978.



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

ÉMISSION DE
\$1,000,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 1^{er} FÉVRIER 1985

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 10 1/2 % échéant le 15 mars 1988
Prix d'émission: 100.00% plus l'intérêt couru du 15 septembre 1984 au 1^{er} février 1985 rapportant environ 10.50% à l'échéance
Intérêt payable le 15 mars et le 15 septembre
L'intérêt de six mois payable le 15 mars 1985

Obligations 10 3/4 % échéant le 1^{er} septembre 1990
Prix d'émission: 99.25% plus l'intérêt couru du 1^{er} septembre 1984 au 1^{er} février 1985 rapportant environ 10.93% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre
L'intérêt de six mois payable le 1^{er} mars 1985

Obligations 11 1/2 % échéant le 1^{er} février 1995
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 11.50% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} août et le 1^{er} février

Obligations 11 3/4 % échéant le 1^{er} octobre 2008
Prix d'émission: 99.50% rapportant environ 11.81% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre
L'intérêt de deux mois payable le 1^{er} avril 1985

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 11 1/2 % datées du 1^{er} février 1985 et échéant le 1^{er} octobre 2008 ne dépassera pas \$325 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer un minimum de \$100 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à l'importation quelle que soit la date de l'émission d'un minimum de \$5 millions des obligations échéant en 2008.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada, ainsi qu'au rachat de \$7 millions d'obligations négociables du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} février 1985.

Les nouvelles obligations 10 1/2 % échéant le 15 mars 1988 sont en sus des \$625 millions d'obligations 10 1/2 % échéant le 15 mars 1988 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 10 3/4 % échéant le 1^{er} septembre 1990 sont en sus des \$100 millions d'obligations 10 3/4 % échéant le 1^{er} septembre 1990 déjà en circulation.

Le principal et l'intérêt des nouvelles obligations sont payables, lorsque exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale bancaire au Canada. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 1^{er} février 1985 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve des quantités disponibles, les achats de nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisée à faire office de distributeur initial.

Canada

AVIS DE NOMINATION
INSTITUT NATIONAL
DE PRODUCTIVITÉ



M. Marcel Alain

M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie et du Commerce et M. Raymond Bachand, Président du Conseil d'administration de l'Institut national de productivité, sont heureux d'annoncer la nomination de M. Marcel Alain au poste de Directeur général de l'INP.

Détenteur de maîtrises en Sciences politiques et en Psychologie industrielle, M. Marcel Alain est aussi diplômé en gestion du développement des organisations de l'Université Columbia de New York.

Après avoir participé à l'implantation des Cégeps, M. Marcel Alain a été associé pendant près de dix ans à différents projets de développement organisationnel chez Steinberg Ltée. Au cours des trois dernières années M. Alain a occupé le poste de vice-président, ressources humaines au Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie, avec le mandat de restructurer l'entreprise issue de la fusion des Coopérants et des ex-Artisans.

L'INP a comme mission de constituer un forum d'échange et de concertation dans le but de promouvoir la productivité au Québec; de faire de la recherche appliquée et d'être un avis au gouvernement en ce qui a trait aux politiques incitatives favorisant l'amélioration de la productivité.

POUR OBTENIR DES
CANDIDAT(E)S
DE QUALITÉ
UTILISEZ
LES CARRIÈRES
ET PROFESSIONS
DU DEVOIR
844-3361

AVIS

AVIS est par la présente donné qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des membres de La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie sera tenue le 14 février 1985 à 14h30 au siège social de la Compagnie, au 925 chemin St. Louis à Québec, aux fins de:

- Recevoir et approuver les rapports des administrateurs, les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs.
- Procéder à l'élection des administrateurs de la compagnie.
- Désigner les vérificateurs de la compagnie pour l'exercice financier 1985.
- Adopter le Règlement général de la compagnie.
- Adopter le Règlement 1984-A relatif au montant global des rémunérations des administrateurs.
- Discuter toutes questions qui peuvent être soumises à l'Assemblée.

Me CLAUDE CARDINAL
Secrétaire



La Solidarité
Compagnie d'assurance sur la vie

Banque
Commerciale
du Canada



9 1/2 %
ANNUELLEMENT

DÉPÔTS A TERMÉ 180-364 JOURS

9% 9 1/4% 10%
30-59 JOURS 60-179 JOURS 1-5 ANS

* INTÉRÊTS PAYÉS SEMESTRIELLEMENT

- dépôt minimum \$5000
- taux spéciaux sur dépôts au-dessus de \$100,000
- taux sujets à changements
- taux disponibles sur les valeurs américaines
- ces dépôts sont admissibles pour votre REER (plan autogéré)
- taux de rappel disponible

Membre: Société D'Assurance - Dépôts du Canada

Bureau 1400,
1981 Ave. du Collège
McGill
Montréal H3A 2Y1
284-2311

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Grâce à la rationalisation de sa consommation d'énergie

L'hôpital Notre-Dame économisera \$600,000 par année

CLAUDE TURCOTTE

Un programme original, inspiré d'un souci de conservation de l'énergie, permet à l'hôpital Notre-Dame de Montréal de moderniser complètement son système énergétique, sans déboursé supplémentaire, et de diminuer en moins de deux ans son budget de fonctionnement de \$600,000 par année.

Le plan, que le conseil d'administration de l'hôpital a approuvé et qui rendra possible des économies d'énergie de plus de 30 %, a donné lieu à une conférence de presse hier matin. Les dirigeants de la compagnie, Econoler Inc., qui offre un tel service, ont affirmé que des économies de près de \$10 millions par année pourraient être réalisées dans la seule région de Montréal au budget des hôpitaux et des centres d'accueil fai-

sant partie du réseau des Affaires sociales, si un tel programme de modernisation était appliqué partout.

Econoler Inc., une compagnie mise sur pied en 1981, s'est donnée comme vocation de rationaliser la consommation énergétique des immeubles. Ses actionnaires sont Noveler Inc., qui détient 66 % des actions et qui appartient elle-même à quatre sociétés de la Couronne du Québec, soit Hydro-Québec, SGF, Rexfor et Soquem. Angers, Drouin, Simard et Associés Ltée, firme spécialisée en ingénierie, énergie et informatique, a 16 % des actions. Enfin, Canertech Conservation Inc., qui est une division d'une société fédérale, détient aussi 16 % des actions. En s'inspirant du modèle de Econoler, Canertech a déjà créé ailleurs au Canada cinq autres compagnies du même genre, qui doivent payer des royalties à Econoler Inc.

Depuis 1981, Econoler a accumulé un chiffre d'affaires de \$45 millions, dont \$14 millions pour 1984. Après avoir beaucoup travaillé dans le secteur public et parapublic, cette jeune entreprise se tournera de plus en plus vers les institutions et les immeubles du secteur privé.

Pour ce qui est de l'hôpital Notre-Dame, le recours à Econoler découle entre autres du désir de respecter la volonté du ministère des Affaires sociales qui a demandé que tous les établissements relevant de son autorité réduisent leur consommation d'énergie de 20 % d'ici à 1986.

Dans le cas précis de cet immense hôpital, Econoler a déjà investi dans des études préliminaires et dans une génératrice à vapeur fonctionnant à l'électricité, qui coûte \$790,000. On a aussi fait un raccordement souterrain de l'édifice Simard par une conduite de vapeur.

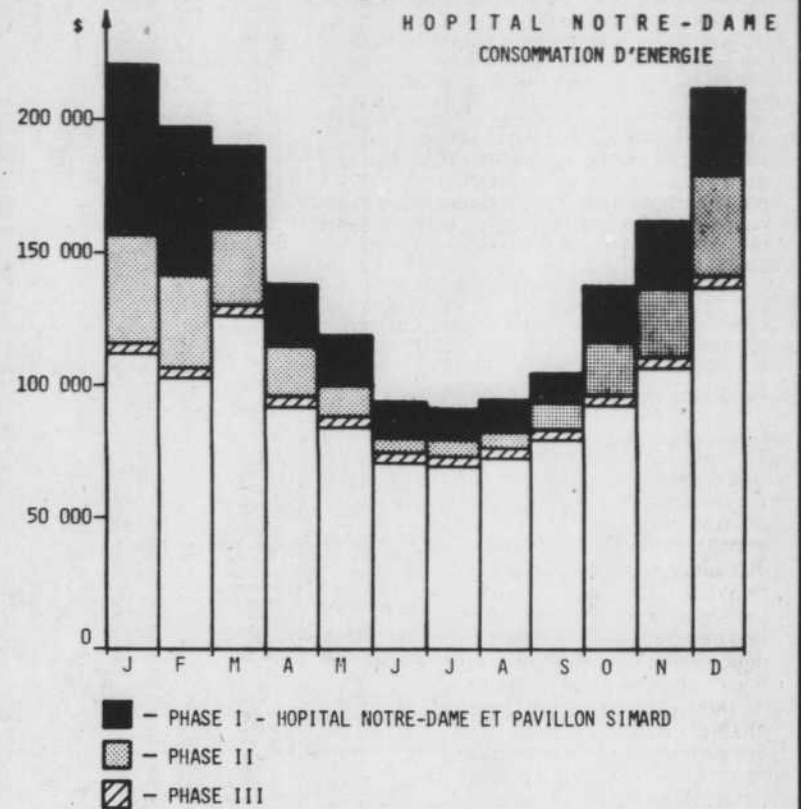
On a procédé à l'automatisation des contrôles et appliqué diverses mesures de récupération d'énergie. Le système électronique ultra-perfectionné sera relié à un ordinateur central. Grâce à des appareils sensibles installés à différents endroits, l'ordinateur parviendra à moduler automatiquement les besoins en chauffage, en ventilation, en climatisation et en éclairage et donnera une utilisation optimale de l'énergie disponible.

Tout cela nécessite un investissement de \$1.7 million et permettra des économies annuelles de \$610,000. La génératrice à vapeur permet déjà des économies de \$328,000 par année. Or, grâce à certaines subventions, dont \$539,500 de Hydro-Québec en vertu de son programme d'électricité excédentaire, l'investissement net est ramené à \$1.1 million. Avec les économies obtenues, la récupération complète de l'investissement est atteinte sur une période de 1.8 année seulement.

Pour sa part, Econoler trouve son profit dans ce type d'activités commerciales à première vue étonnantes, en se faisant rembourser l'investissement (et les intérêts au taux préférentiel des banques) qu'il a fait à la place de l'institution à même les économies réalisées par la baisse des factures d'énergie. La compagnie assure les propriétaires d'édifices que la période maximale de remboursement sera de cinq ans, à défaut de quoi elle assumera seule le solde. Si l'amortissement se réalise en moins de cinq ans, c'est le propriétaire de l'édifice qui en bénéficie.

Econoler demande aussi des honoraires pour la gérance du projet et pour faire le suivi, s'il y a lieu, en plus de d'autres services, comme celui de former les employés à une mentalité de conservation d'énergie. La méthode d'Econoler offre l'avantage de n'entraîner aucun déboursé de la part d'un propriétaire d'immeuble, d'effectuer une rationalisation de la consommation d'énergie et d'ajouter à la valeur de l'immeuble.

Dans la région de Montréal, d'autres grandes institutions comme l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et l'Institut de cardiologie prennent la même voie que l'hôpital Notre-Dame, mais il semble que plusieurs autres institutions ne le font pas. Selon M. Raymond Fortin, p.d.g. de



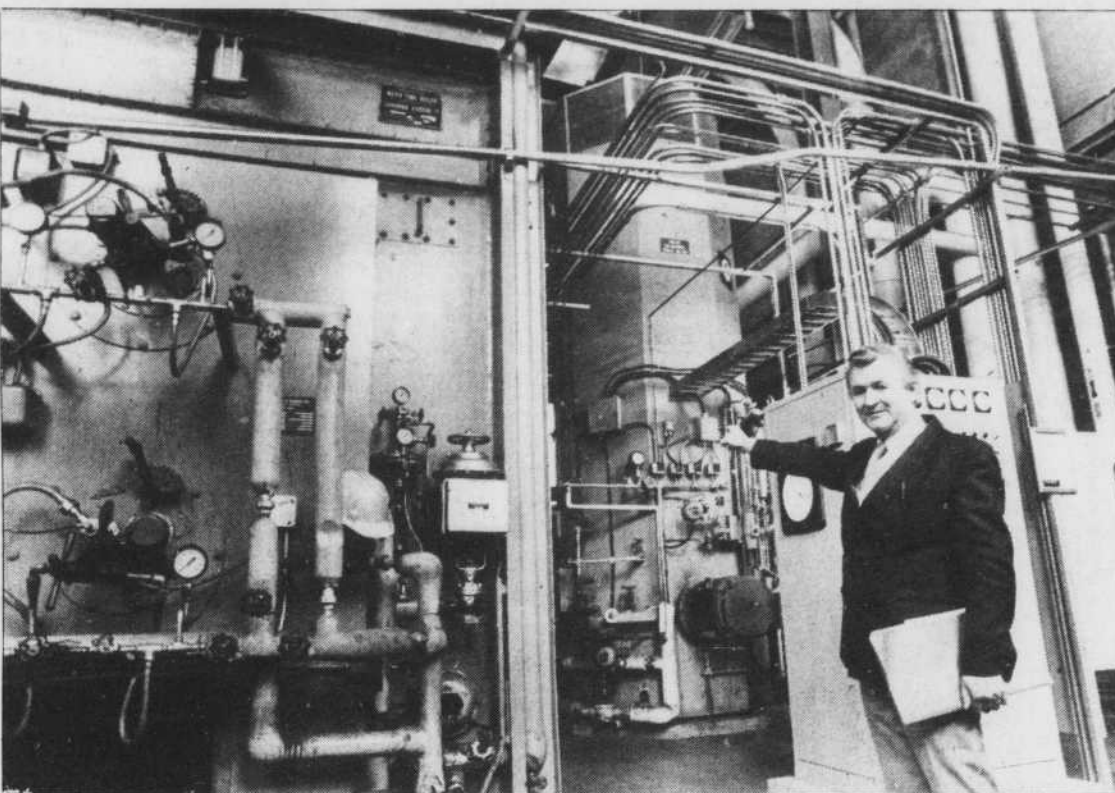
Ce graphique montre comment les diverses phases de rationalisation de consommation d'énergie à l'hôpital Notre-Dame permettront en moins de deux ans d'atteindre des économies annuelles de \$600,000. On remarque que même en été, on réussira à faire des économies d'énergie.

Econoler, l'ensemble des institutions du réseau des Affaires sociales dans la région de Montréal pourraient économiser près de \$10 millions en rationalisant au maximum leur consommation d'énergie.

Toutefois, il y a des « handicaps majeurs » : certains dirigeants d'immeubles se sont convaincus d'avoir déjà tout fait ce qui est possible en matière de conservation d'énergie et ne sont pas enclins à consulter une firme spécialisée; des dirigeants ont des problèmes très urgents à régler et sont ainsi poussés à retarder la mise en marche d'un programme de conservation d'énergie. Il reconnaît que plusieurs ont fait des efforts, mais il a tendance à voir leurs efforts comme « un écrémage » et qu'il y a place encore pour amélioration, si cette besogne est confiée à de véritables spécialistes.

Jusqu'à maintenant, Econoler Inc. a effectué des travaux dans plus de 300 édifices au Québec. Elle n'a personnellement qu'une vingtaine d'employés, mais peut compter sur les réserves de 250 spécialistes de l'un de ses actionnaires, Angers, Drouin, Simard et Associés.

Comme le marché des édifices publics n'est pas illimité, Econoler a commencé à s'intéresser au marché des secteurs industriel et commercial en 1983. On a parlé en conférence de presse de projets pour une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars. Ce champ d'action nécessite toutefois des technologies encore plus sophistiquées, lesquelles sont déjà disponibles. On pense notamment à la récupération et au recyclage d'énergie dans des industries comme celle des pâtes et papiers.



La partie droite de la photo montre la nouvelle génératrice à vapeur de l'hôpital Notre-Dame, qui permet à elle seule d'obtenir des économies annuelles de \$328,000. À gauche, on aperçoit une génératrice traditionnelle, qui fonctionne à l'huile lourde avec un coût plus élevé, tout en laissant des odeurs et une pollution que le nouveau système ignore. M. Jacques Charbonneau, conseiller en communications de l'hôpital donne des explications.

Pour régler ses problèmes d'approvisionnement

General Motors pourrait se porter acquéreur des Estampages R. J.

LAURENT SOUMIS

Fisher Body, une division du géant nord-américain de l'automobile, General Motors Corporation, pourrait se porter acquéreur des installations québécoises de la société des Estampages R. J., de Montréal.

En prenant elle-même le contrôle de ce fournisseur aux prises avec de graves difficultés financières, l'usine de GM de St-Eustache réglerait ainsi les problèmes d'approvisionnement en pièces d'automobiles estampées qu'elle connaît depuis septembre dernier.

Tel est le sens des informations obtenues de diverses sources par LE DEVOIR.

Au cours d'une conversation téléphonique, le porte-parole des Travailliers unis de l'automobile qui représentent les 40 employés de l'usine montréalaise des Estampages R. J., M. Claude Ducharme, a déclaré que « des négociations étaient en cours avec une importante société de fourniture de pièces d'automobile dans le domaine de l'estampage désireuse d'acquiescer éventuellement l'entreprise montréalaise ».

M. Ducharme n'a pas voulu révéler l'identité de cette compagnie

mais a précisé « qu'elle est pratiquement ce qu'il y a de plus gros dans ce secteur en Amérique du Nord ».

Or, c'est précisément la société Fisher Body, une division de GM Corp., qui est occupée le rang de leader dans ce domaine.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole de General Motors du Canada, Mme Paulette Charbonneau, a confirmé au DEVOIR que « des pourparlers ont eu lieu entre Fisher Body et les Estampages R. J. ».

Cependant, elle n'a pas voulu indiquer la nature et l'objectif de ces discussions, ni préciser si une entente quelconque était intervenue.

En 1981, Les Estampages R. J. avaient transféré la majeure partie de leur production dans une usine, située à Smithfalls, en Ontario.

A cause de la mauvaise qualité des pièces fournies à son principal client, GM de St-Eustache, la compagnie éprouvait de graves problèmes de production depuis septembre 1984.

Après avoir vainement tenté d'arriver à la résolution des problèmes de son fournisseur, GM décidait, en décembre dernier, de lui retirer les matrices de ses pièces d'automobile et de mettre fin au contrat d'approvisionnement.

Devant les pressions exercées par

le principal bailleur de fonds de l'entreprise, la Banque Royale du Canada, les événements risquaient de conduire à la fermeture définitive des installations des Estampages R. J. au Québec.

Depuis un an, la compagnie a fermé les portes de son autre usine à Ste-Anne-des-Plaines et ne comptait plus qu'une quarantaine d'employés à ses installations de Montréal.

Porte-parole des TUA, M. Claude Ducharme, a expliqué par « la fai-

blesse de la direction de l'entreprise et l'odieuse décision de transférer en Ontario les activités de la compagnie, les principaux problèmes rencontrés par les Estampages R. J. ».

De concert avec la compagnie et au sein d'un comité d'adaptation de la main d'œuvre, « le syndicat tente d'amener des investisseurs potentiels à acquiescer la compagnie, pour maintenir ces emplois au Québec, et assurer la fourniture de plus de 250 pièces à l'usine de General Motors ».

La Compagnie lyonnaise des eaux tente de s'inscrire à la Bourse de Montréal

CLAUDE TURCOTTE

La Compagnie lyonnaise des eaux, dont le chiffre d'affaires en France et ailleurs dans le monde est de l'ordre de \$2 milliards, a l'intention d'être davantage présente au Québec et son président, M. Jérôme Monod, a même eu des discussions avec M. Pierre Lortie, en vue de l'inscription de cette compagnie à la Bourse de Montréal en 1986.

C'est M. Monod lui-même qui a fait part de cette intention hier midi devant la Chambre de

commerce France-Canada, alors qu'il était le conférencier invité.

Plus tôt dans la journée, M. Monod avait signé une entente liant sa compagnie avec Gaz Métropolitain et la Société d'investissement Desjardins pour développer des activités dans le domaine de l'exploitation et la maintenance d'usines de traitement des eaux.

L'annonce de cette entente avait été communiquée en novembre dernier. Gaz Métro, la SID et Lyonnaise des eaux ont une participation respective de 40 %, 20 % et 40 % dans le ca-

pital-action de Soneau, la nouvelle firme que leur association fait naître. Soneau jouera le rôle de pivot quant aux interventions dans les trois partenaires dans les activités envisagées.

Ce n'est toutefois pas à titre de p.d.g. de Lyonnaise des eaux que M. Monod était conféré à la Chambre de commerce France-Canada à Montréal. Il arrive que M. Monod soit également président en France de la Chambre de commerce France-Canada. Il a donc consacré la plus grande partie de son exposé à plaider en faveur d'une plus grande efficacité dans les rapports entre les deux Chambres et entre les hommes d'affaires.

On peut y arriver, selon lui, par des échanges d'informations, des mises en contact et de l'animation dans les milieux économiques et ensuite par des ententes portant sur des entrepri-

ses conjointes, des exportations, des contrats temporaires, etc... Il a cité comme exemple de démarches concrètes à avoir déjà eu lieu celles des Caisse de dépôt de France et du Québec, d'Air Canada et d'Air France et de visites de plusieurs ministres.

M. Monod a indiqué par ailleurs sa satisfaction de voir des changements apportés à Fira, « que j'ai bien connu il y a deux ans », a-t-il précisé. Il s'est dit favorable à « laisser plus de cours à l'initiative et à la liberté d'entreprendre des hommes d'affaires ».

Sans aucunement nier l'importance « d'alliances régionales naturelles que l'histoire impose encore », comme celle des relations commerciales très fortes entre le Canada et les États-Unis, M. Monod a soutenu qu'on peut « faire autre chose à côté ou par-dessus ».

◆ Fonds de solidarité

aura pour tâche d'empêcher que 48 des 100 employés de la Melchers perdent leur emploi vendredi soir. Plusieurs Berthelais songent en effet à déclencher dès vendredi une grève de la faim si les gouvernements et Seagram ne trouvent pas le moyen de sauver temporairement ces 48 emplois, du moins jusqu'à la fermeture officielle, prévue pour la fin de juin. Sur les 48 personnes qui ont reçu leur avis de mise-à-pied, 22 vont se retrouver illico sur le Bien-être social et au moins sept vont perdre tout droit de rappel au travail en vertu de la clause d'ancienneté du contrat de travail.

AVIS

AVIS est par la présente donné qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de L'Unique, Compagnie d'assurances générales sera tenue le 13 février 1985 à 16h00 au siège social de la Compagnie, au 925 chemin St-Louis à Québec, aux fins de:

- Recevoir et approuver les rapports des administrateurs, les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs;
- Procéder à l'élection des administrateurs de la compagnie;
- Désigner les vérificateurs de la compagnie pour l'exercice financier 1985;
- Adopter le Règlement général de la compagnie;
- Adopter le Règlement 1984. A relatif au montant global des rémunérations des administrateurs;
- Discuter toutes questions qui peuvent être soumises à l'Assemblée.

DENIS MARTEL

Secrétaire

L'Unique
Compagnie d'assurances générales

privée dans ces domaines. La Lyonnaise des eaux est présente en France depuis plus de 100 ans.



Me CHANTAL CORRIVEAU

Me François Aquin et Me Daniel Chénard ont le plaisir d'annoncer que Me Chantal Corriveau s'est récemment jointe à leur cabinet. Me Corriveau détient un baccalauréat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle vient également de compléter une maîtrise en droit de la santé à la Faculté des études supérieures de l'Université de Sherbrooke en vue de l'obtention prochaine du grade L.L.M. Sa thèse porte sur « La responsabilité du fabricant de produits pharmaceutiques ».

Le cabinet Aquin, Chénard est situé au 19, rue Le Royer ouest, dans le Vieux-Montréal.

Bienvenue sous notre toit!

Notre chef cuisinier crée pour vous chaque jour une vaste sélection de succulentes grillades de fruits de mer, poissons et viandes juteuses. Pour dîner, notre rosbif est incomparablement d-é-l-i-c-i-e-u-x.

Goûtez aussi à nos délicieux déjeuners du midi avec soupe, pain, dessert-maison et café à volonté, à partir de seulement

5,25

Il fait bon de s'attabler chez nous parce que nous aimons vous servir.



5440 Sherbrooke est

Réervations 259-3748

Stationnement gratuit

REÉR ou CPG

Les REÉR — CPG des FIDUCIAIRES c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement. Sans frais minimum 500 \$. Autres taux et termes disponibles.	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Nous vous offrons aussi:					
• REÉR autogéré					
• Fonds épargne garantie (sans frais)	10%	10 ⁰ / ₈	11%	11 ⁰ / ₈	11 ⁰ / ₈
• Fonds actions (frais minimes)					
• Fonds obligations (frais minimes)					

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253, ave McGill College
Metro McGill
(514) 878-3351

Centre commercial
Place Rosemere
(514) 437-0710

6633 est.
rue Sherbrooke
Metro Langelier
(514) 253-1720

Taux sujet à changement.

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

Luminescent	10700	8174	1614	16%	W
Lyrite Cam	3000	48	48	48	W
Lyrite Mo	44807	40	125	138	W
M N					
MDS B-1	1700	8174	1775	1775	W
MICC A	20200	240	250	250	W
MICC A	490	1919	1014	1914	W
MICC 94	1250	874	795	795	W
Vi-ONE	1300	250	409	409	W
NRS Exp	1500	245	400	400	W
Nylon 11	1100	8116	1116	1116	W
Nylon H Y	2155	2231	2234	2234	W
Noclimin	8299	2712	27	2714	W
Noclimin 200	1500	2514	264	264	W
Noclimin 208	947	225	247	247	W
Noclimin 210	1000	815	25	25	W
Nocovest 0	500	12	11	11	W
Nogma A-1	81829	2029	1914	1914	W
Nogma A-2	81829	2029	1914	1914	W
Nogma 3	20300	180	145	170	W
Noisic Con	3600	140	335	335	W
Noisic 0	4450	250	409	409	W
Nom w	24700	143	138	138	W

[illegible][illegible]

7	392	28%	28	3814	4%	Kopers
7	7129	33%	33	324	1%	TV of
12	2593	33%	32%	22%	1%	Lamour
7	7304	28%	28	281%	1%	LeRoi
11	3508	27%	26%	271%	1%	Lee
11	229	15%	15%	15%	1%	Levitt
7	5370	30%	30%	301%	1%	Levitt
10	583	33%	32%	320%	1%	Li
12	7217	31%	30%	31	1%	Lions
8	281	40%	40%	401%	1%	Lochee
10	583	33%	32%	320%	1%	Lochee
11	1951	29%	29	29%	1%	Lukens
9	3669	1%	1%	1%	1%	Lukens
11	2756	35%	35%	351%	1%	Lukens
15	1625	30%	29%	291%	1%	Lukens
12	230	34%	34	34	1%	Lukens
13	201	47%	46%	461%	1%	Lukens
11	1463	35%	34%	34%	1%	MCA
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	12	33%	33	33	1%	McGill
13	1418	33%	33%	331%	1%	McGill
17	2704	46%	45%	451%	1%	McGill
10	1					

21 232	19	18%	19	Inco	N
27 129	12	11%	11%	Inco	M
50	50%	49%	50%	19	N
4 291	15	14%	14%	Inco	N
15 105	16%	15%	15%	Inco	N
10 291	29%	28%	28%	19	N
5 265	28%	27%	28%	19	N
9 50	37%	37%	37%	19	N
10 1663	67	66%	66%	19	N
19 192	19%	19%	19%	19	N
9 4941	45	44%	44%	L Mnr	N
1298 11314	109	109%	109%	L Mnr	N
16 1747	264	25%	26 + 1/2	L Mnr	N
10 810	30%	28%	29%	L Mnr	N
14 114	13%	13	13	L Mnr	N
10 2202	41%	41%	41%	L Mnr	N
24 1078	12%	11%	11%	L Mnr	N
23 22	45%	44%	44%	Mithel	N
10 10	10%	10%	10%	Mithel	N
5 236	12%	12%	12%	Mithel	N
5 53	6%	6%	6%	Mithel	N
10 10	10%	10%	10%	Mithel	N
83 147	59	58%	59%	Mithel	N

7	83	54%	51%
172	2003	32%	51%
p	20	13%	45%
p	46	125%	51%
p	10	7241	52%
17	214	160	51%
23	1019	130	54%
23	804	45	54%
13	300	57	52%
10	40	13%	54%
6	36	82	54%
3	22	53%	52%
5	268	100	52%
p	3	57	54%
p	45	56%	52%
p	19	170	40%
3	213	45	52%
5	5	52	52%
39	1050	125	58%
3	456	49	58%
9	1084	25	58%
143	342	185	58%
5	170	40	58%
43	1855	55	58%

LISEZ
 ES
 RIÈRES
 ET
 SSIONS.
 VOIR
 3361

LE DEVOIR ECONOMIQUE

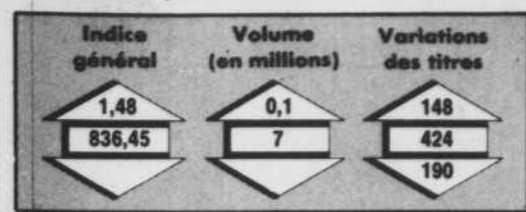
L'indice global monte

VANCOUVER (PC) — Les cours se sont repliés dans une activité légère, hier, à la Bourse de Vancouver et 7,000,000 actions ont été échangées.

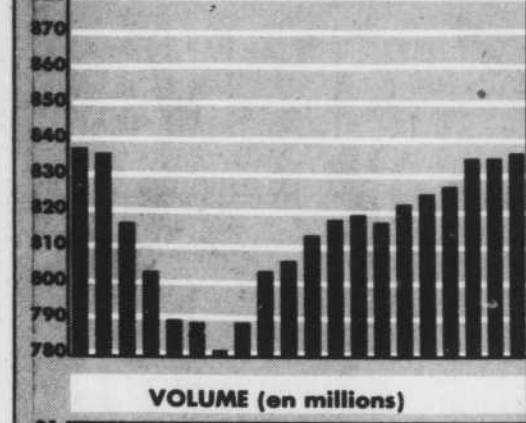
On a dénombré 148 titres en hausse, 190 en baisse et 424 stables.

L'indice global du marché a fini la séance sur un gain de 1,48 point, à 836,45.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



A B

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Aaron	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

C D

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

E F

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

G H

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

I J

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

K L

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

M N

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

O P

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

Q R

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

S T

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

U V

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

W X

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

Y Z

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

A B

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

C D

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

E F

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

G H

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

I J

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

K L

Titre	Haute	Bas	Fin.	Ch.
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0
Alber	14000	13800	13900	0

M N

Kanoid	17200	97	85	85	-13	Sunrise	500	11	11	11
Kelly	10000	12	12	12		Sunrim	1500	15	15	15
Kenar	500	17	17	17		Sutthir	10500	14	12	14
Kenedy	815	30	30	30		Sydney	500	30	30	30
Kerr	5000	40	40	40	-3	Taipei	1000	3	3	3
Kerry	500	35	35	35		TVU Min	5025	110	110	110
Keffle	2200	105	100	100	-5	TAIN	500	15	15	15
Kidd	1100	22	22	22		Taiyha	2000	43	43	43
Kilens	7000	90	85	85		Tanind	62300	53	46	50 +3
Kin	500	30	30	30		Tanin	500	25	25	-2
Kinai	1000	14	14	14	+2	Tanitus	1200	48	48	
Kim Sim	3820	240	255	255		Taspi	1500	21	21	21
Kina Kin	22500	121	115	120		Tarakan	6000	35	35	+3
Kokane	1000	16	16	16		Tasseta	1000	25	25	25
Kon	500	35	35	35	-2	Taspi	1000	25	25	25

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

À Vancouver, l'ouverture des commerces sept jours par semaine à eu pour effet d'augmenter considérablement la concurrence

BRENDA DALGLISH

VANCOUVER (PC) — L'ouverture des commerces sept jours par semaine est en voie de s'instaurer pour de bon à Vancouver. Devant ce changement de taille, les détaillants se demandent quelle portion supplémentaire de leur revenu les consommateurs seront enclins à consacrer au shopping.

Les magasins à rayons et les grandes surfaces ont lancé le mouvement il y a un mois; à leur tête, Woodward's qui, il y a quelques années, avait mené une campagne contre l'ouverture des commerces le dimanche. La direction a expliqué que les circonstances l'avaient obligée à modifier sa position.

Venant d'inaugurer son centre commercial dernier cri de \$85 millions, à Oakridge, Woodward's a été le premier magasin à rayons de la région à accueillir la clientèle les dimanches. Vingt-quatre heures après cette initiative, les autres grands commerces annonçaient leur intention de suivre cet exemple.

« Ca ne me plaît pas », a indiqué M. Grant McLaren, président de Woodward's. « S'il n'en tenait qu'à moi, nous n'ouvririons pas. Mais depuis un an et demi, nous avons vu notre chiffre d'affaires diminuer constamment, parce que la clientèle allait ailleurs. Nous n'avions pas le choix ».

Depuis des mois, les autres commerces et certains centres commerciaux de Vancouver et des environs ouvraient leurs portes le dimanche.

Les magasins à rayons, même dans les centres commerciaux, résistaient toutefois au mouvement. Et la clientèle accourait en aussi grand nombre qu'on l'avait espéré.

M. Buz Golightly, gérant général du Pacific Center, situé au centre ville et principal concurrent du centre commercial d'Oakridge, a expliqué que les commerçants avaient commencé à ouvrir leurs portes le dimanche, en août, alors que la longue grève des transports publics avait des répercussions désastreuses sur les affaires. Les ventes avaient en effet diminué au cours des trois mois précédents; on n'avait pas assisté à une telle chute depuis des années.

« C'est ainsi que nous avons songé à tenter le coup. Et nous nous sommes rendus compte que les consommateurs aimaient faire du shopping les dimanches », a précisé M. Golightly.

« Nous avons fait le calcul des ventes par heure et nous avons découvert que le dimanche, ces ventes étaient supérieures de 35 % à toute autre journée de la semaine. Durant les cinq heures que nous étions ouverts les dimanches (de midi à 17 h.), nous faisons de huit à neuf pour cent de notre chiffre d'affaires mensuel ».

En se risquant dans une telle expérience, les marchands avaient prévu que le dimanche, ce serait les ventes de menus articles à bas prix qui rapporteraient.

« Nous nous attendions par exemple à ce que les magasins de vêtements pour hommes vendent des cravates et des chemises, mais dès le premier jour, les gens venaient faire prendre leurs mesures pour des complets ».

Le client du dimanche est différent de celui du samedi et il semble avoir plus de temps à sa disposition.

« Les gens sont plus à l'aise et ils viennent vraiment pour faire des achats. Ils restent longtemps dans les magasins et ils achètent », a encore dit M. Golightly.

Les magasins à rayons rapportent des ventes appréciables de gros articles, comme des meubles et des appareils ménagers de prix élevés. Ce serait parce que les couples, qui préfèrent en général procéder ensemble aux gros achats, profitent du diman-

che pour se rendre chez les marchands.

Est-ce que les consommateurs disposeraient d'une portion plus large de leur revenu pour l'achat de biens, s'ils avaient plus de temps pour faire du shopping?

Ces deux dernières années, les ventes au détail se sont situées bien en-dessous de la moyenne nationale en Colombie-Britannique et toute innovation susceptible de leur donner de la vitalité est accueillie avec enthousiasme.

M. McLaren ne manifeste toutefois pas un optimisme excessif. Il ne songe pas à augmenter le volume des ventes, mais il souhaite conserver sa part du marché.

« Il n'y a qu'un total précis de dollars qui sont attribués à la consommation, peu importe le nombre d'heures d'ouverture des commerces. En Alberta, nous avons été le dernier des grands magasins à rayons à nous installer et, comme nous avons pu le constater, nous avons perdu des ventes ».

Ce dont Woodward's se soucie le plus, ce n'est pas du coût entraîné par le fonctionnement de ses magasins le dimanche. « Ce n'est pas que ça coûte tellement cher, mais c'est contre les moeurs et les habitudes. Nous avons développé l'image d'un magasin familial et nous tenons à la garder ».

Contrairement à la plupart des autres commerces, Woodward's accorde à ses employés le choix de travailler ou non le dimanche. Le salaire est d'à peu près \$1 de plus l'heure, a noté M. McLaren.

A date, il n'y a qu'en Alberta et, depuis peu, en Colombie-Britannique que les commerces sont ouverts en grand nombre le dimanche.

Les affaires du dimanche ont débuté en Alberta il y a un peu plus d'un an, après qu'un juge de la Cour d'Appel de l'Alberta eut conclu que la vieille loi du dimanche était anticonstitutionnelle.

En Colombie-Britannique, le gouvernement a contourné la loi fédérale en adoptant une loi permettant aux citoyens de chaque municipalité de se prononcer par vote sur l'ouverture des commerces le dimanche et sur les genres de commerce qui peuvent être ouverts.



Le client du dimanche est différent de celui du samedi. Il semble avoir plus de temps à sa disposition et il vient vraiment pour faire des achats.

Compétitivité industrielle

Le Canada passe du 11^{ème} au 7^{ème} rang

MONTREAL (PC) — Le Canada a considérablement augmenté sa compétitivité industrielle et commence à combler le fossé que le sépare de ses trois principaux partenaires, les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, révèle un document rendu public hier par l'Association des manufacturiers canadiens (AMC).

Cette publication, intitulée « Rapport canadien sur la compétitivité industrielle internationale », contient des données tirées d'un rapport que doit publier bientôt le Forum européen de gestion (FEG).

Le FEG est un organisme neutre sans but lucratif ayant son siège à Genève qui se sert de différents indicateurs pour préparer depuis six ans des comparaisons en matière de compétitivité entre 28 pays.

En 1984, le Canada a obtenu une cote de 61,4 %, ce qui le place au 7^e

rang sur le plan mondial. L'année précédente, il occupait la 11^e place avec 54,7 %.

Selon le président de l'AMC, M. Laurent Thibault, le Canada figure bien dans les quatre domaines qui ont traditionnellement fait sa force: richesses naturelles, dynamisme financier, commercialisation énergétique et ressources humaines.

En ce qui concerne les six autres facteurs étudiés, la note du Canada reste toutefois relativement médiocre, se situant à la moyenne ou près de la moyenne des 28 pays étudiés: 11^e pour le dynamisme économique, 14^e pour l'efficacité industrielle, 14^e également pour la stabilité politique, 15^e pour le progressisme et l'orientation, 16^e pour l'intervention gouvernementale.

VOTRE C.A....

pour de bons conseils, au bon moment

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON / CLARKSON, GORDON

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550 Laval, H7T 1S9
(514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700 Québec, G1R 5G4
(418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWLEY TOUCHE ROSS

Comptables agréés
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays
Jean E. Auger, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camille Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Béri, C.A. — André Brion, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Réjean Blanchette, C.A. — Normand Boisvert, C.A. — Denis Bouché, C.A. — Roger Bouché, C.A. — Rosalind Bouché, C.A. — Laval Boulane, C.A. — Ronald L. Calderon, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Marc Chevrier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Dockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Desmesnil, C.A. — Bernard Fleury, C.A. — Jacques E. Fortier, C.A. — Real Forget, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Jules Hamel, C.A. — Ghislain Hawley, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Gilles Henri, C.A. — Laurent M. Joly, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Normand Leclerc, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Philippe Leroux, C.A. — Roger Laurault, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Paul Massé, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Plante, C.A. — André Proulx, C.A. — Laurier Pommerville, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert M. Renne, C.A. — Clément Roux, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Yvan Taiton, C.A. — Charles Tremblay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wight, C.A.

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés
3901 Jean-Talon O., Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays

LOUIS DESROSIERS

Comptable agréé
417, rue Saint-Pierre, suite 608, Montréal (Québec) H2Y 2M4 — 287-1733

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253
Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 875-5140
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE

19 ouest, Le Royer, Suite 300, Montréal, H2Y 1W4 — 844-1153

LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN TOZMAN, PINSKY & CIE.

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A. — Richard Tozman, C.A. — Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

LIPPMAN PTACK

Comptables agréés
6600 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511
Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables.

LLOYD, COUREY & BRUNEAU

Comptables agréés
Partie intégrante de Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés
Comptables agréés
Tour de la Banque Nationale, bureau 1900 600, rue de La Gauchetière ouest Montréal (Québec) H3B 4L8
(514) 871-8630
Bureaux dans les principales villes du Québec
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays

MAHEU NOISEUX

Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec, Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International

MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS

13 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette — Représentation internationale: Binder Dijkster & Co.
2, Complexe Desjardins, bureau 3100, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

POISSANT RICHARD

Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
830 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS

Comptables agréés
Tour de la Banque Nationale, bureau 1900 600, rue de La Gauchetière ouest Montréal (Québec) H3B 4L8
(514) 878-2691
Bureaux dans les principales villes du Québec
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Marnel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,

Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
Edifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780
(514) 871-8630

SAMSON BÉLAIR

Comptables agréés
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internationale: Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100 Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1 Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0 Tél.: (514) 451-5374
Affilié à Laventhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés
MONTREAL - TORONTO
Jack E. Zittler, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold J. Eichenberg, C.A. — Steven A. Yoppe, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gerald A. Slan, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Datchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morrie Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zittler, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Norman Jaskolska, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A.
1115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des sciences sociales

PROFESSEUR EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Description du poste:

Dispenser des enseignements en relations industrielles et en méthodes quantitatives.

OU

Dispenser des enseignements en relations industrielles et en ergonomie.

Ces enseignements peuvent être dispensés tant au niveau des études de premier cycle qu'au niveau des études de 2^e et 3^e cycles.

Participer aux activités de recherches, de publications, d'encadrement des étudiants de 2^e et 3^e cycles, de même qu'aux divers aspects de la vie interne et externe du département.

Qualifications requises:

Être titulaire d'un doctorat en relations industrielles et être familier avec l'utilisation des méthodes quantitatives ou avec l'ergonomie.

OU

Posséder une compétence jugée équivalente.

Date d'entrée en fonction: 1^{er} juin 1985

Traitement: Selon la convention collective.

Communiquer confidentiellement le curriculum vitae avant le 28 février 1985 à:

Gilles Ferland, directeur
Département des relations industrielles
Faculté des sciences sociales
Université Laval, Québec G1K 7P4

AVIR

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

AGENT/E D'INNOVATION

POSTES OUVERTS AUX FEMMES ET AUX HOMMES.

L'AGENCE:

L'AVIR est une corporation du gouvernement du Québec dont le rôle est de promouvoir l'innovation technologique et la mise en valeur industrielle et commerciale d'idées nouvelles et de résultats de la recherche scientifique et technique. L'AVIR s'implique dans le processus d'innovation en fournissant une aide financière et une aide technique.

LA FONCTION:

Sous la supervision d'un directeur coordonnateur, vous êtes responsable de l'analyse de projets d'innovation sur les plans technique, financier ou commercial. Vous rassemblez l'information pertinente et les avis-experts requis. Le cas échéant, vous intervenez auprès des promoteurs, les informez et les conseillez. Vous préparez des recommandations. Vous participez au suivi des projets.

LES QUALIFICATIONS:

Vous avez une formation universitaire en sciences, en génie ou en administration. Vous possédez une expérience industrielle aux plans développement, production, financement ou commercialisation. Une telle expérience associée aux domaines des technologies électroniques, des biotechnologies, ou de la mécanique industrielle constituera un avantage. De préférence aussi, vous avez oeuvré dans l'analyse de projets d'innovation technologique. Vous avez de l'entregent, l'esprit pratique et le sens critique. Vous êtes à l'aise dans le travail d'équipe.

SALAIRE:

La rémunération variera de 21 000 \$ à 43 000 \$ selon les qualifications, plus avantages sociaux.

Toutes personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 28 janvier 1985.

AVIR
a/s Michèle Turcotte
Case postale 303
Succursale Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B3

Québec

Ordre
des comptables agréés
du Québec

CA

680, rue Sherbrooke ouest
7^e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-3256

Rapport de la commission Bovey sur le développement des universités ontariennes

Pour une hausse des frais de scolarité et le rajeunissement du corps professoral

TORONTO (PC) — La commission Bovey sur le développement des universités ontariennes se prononce à la fois en faveur d'une hausse des frais de scolarité et d'une augmentation des fonds publics destinés à la recherche et à l'embauche de nouveaux professeurs.

Dans son rapport rendu public hier, la commission de trois membres, dirigée par l'homme d'affaires à la retraite Edmund Bovey, recommande également que l'admission des finissants au niveau universitaire soit basée en partie sur les résultats d'examen à l'échelle de la province en langues et en mathématiques.

Les trois commissaires constatent que même si l'Ontario compte proportionnellement plus d'étudiants au niveau universitaire que les autres

provinces, il y a lieu de s'inquiéter des menaces qui pèsent sur la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les 15 institutions de haut savoir de la province en raison principalement de la lenteur de la croissance économique et des actuelles dispositions quant aux subventions.

Pour augmenter les revenus d'exploitation des universités, la commission Bovey recommande une formule complexe prévoyant l'augmentation des frais de scolarité sur une période de cinq ans, jusqu'à ce qu'ils représentent au moins 25 % des budgets universitaires. A l'heure actuelle, les frais de scolarité ne représentent que 16 % des revenus de ces institutions.

Cependant, la hausse des frais de

scolarité doit, de l'avis des commissaires, être accompagnée d'un programme de prêt aux étudiants basé sur l'aptitude de ces derniers à rembourser les emprunts contractés.

La commission Bovey recommande également la création d'un fonds de \$ 152 millions destiné au renouvellement et au rajeunissement du corps professoral, soit la nomination au cours des cinq prochaines années d'environ 550 jeunes professeurs et de 440 chargés de cours.

La commission Bovey recommande aussi qu'une somme additionnelle de \$ 20 millions soit ajoutée à ce fonds pour permettre à des professeurs d'un certain âge de prendre une retraite anticipée et pour permettre à d'autres de se recycler et pour défrayer les dépenses de dé-

ménagement.

Les trois commissaires recommandent que des fonds publics additionnels soient fournis aux institutions du Nord de l'Ontario par le ministère (fédéral) du Nord canadien et dit que les universités du sud de la province devraient coopérer davantage avec les écoles septentrionales dans l'élaboration de programmes.

La commission Bovey a été formée en décembre 1983 par le ministre des Collèges et Universités, Mme Bette Stephenson, avec mission d'élaborer un train de mesures qui permettrait au gouvernement de modifier le système de financement de l'enseignement universitaire de la province pour faire face à l'actuel niveau de financement.

Le Protecteur du citoyen intervient

Le ministère de la Justice réexaminera la plainte formulée par Gilles Grégoire

NORMAN DELISLE

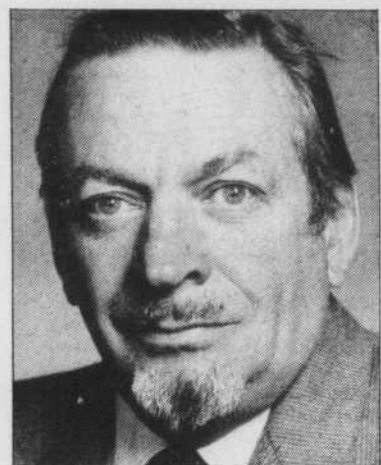
QUEBEC (PC) — A la suite d'une recommandation du Protecteur du citoyen, le ministère de la Justice va réexaminer une plainte formulée par le député indépendant de Frontenac, M. Gilles Grégoire, qui soutenait avoir été traité avec partialité par la justice.

Le protecteur du citoyen a reconnu hier, lors d'une conférence de presse, que le ministère avait « sacrifié à des considérations d'ordre administratif le droit du plaignant à ce que toutes les mesures raisonnables soient prises afin de l'assurer que sa plainte sera traitée avec impartialité ».

Les faits se résument comme suit: après avoir été condamné à deux ans moins un jour de prison par le Tribunal de la jeunesse en juillet 1983, M. Grégoire porte plainte auprès de la Sûreté du Québec en soutenant que deux témoins de la poursuite s'étaient parjurés pendant le procès.

Le responsable de la justice dans le district de Québec, Me Robert Sanfaçon, affecte donc pour analyser la plainte du député, le même procureur qui avait représenté la Couronne lors du procès, Me René De La Sablonnière.

M. Grégoire porte aussitôt plainte devant le Protecteur du citoyen, estimant que le même procureur qui avait obtenu sa condamnation ne pouvait trancher la plainte de parjure portée contre deux témoins



M. Gilles Grégoire

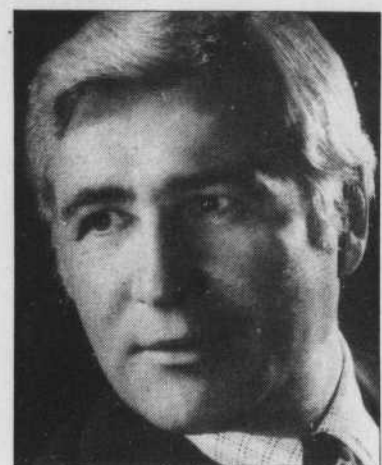
dans ce dossier.

Le Protecteur du citoyen, M. Yves Labonté, nomme alors un de ses adjoints, Me Jacques Robitaille, pour enquêter dans l'affaire.

Le Protecteur du citoyen en vient à la conclusion que la décision de nommer le même procureur que dans le procès pour examiner la plainte va à l'encontre d'une des règles dont s'est doté le ministère de la Justice.

Cette règle dit que dans le cas d'une plainte concernant un procès, « la décision doit être prise par un procureur qui n'avait pas la responsabilité du premier dossier à moins que la chose ne soit pas praticable, auquel cas la prise de décision doit être étroitement supervisée par le supérieur de celui qui la prend ».

Le ministère de la Justice a soutenu qu'il était « impraticable » de confier le dossier à un autre procureur que Me De La Sablonnière, ce dernier pouvant seul prendre une décision éclairée car le procès a été



Me Yves Labonté

tenu à huis-clos et les notes sténographiques n'étaient pas disponibles.

Le Protecteur du citoyen a rejeté cet argument du ministère de la justice, estimant qu'on ne peut pas « sacrifier à des considérations d'ordre administratif le droit du plaignant à ce que toutes les mesures raisonnables soient prises afin de l'assurer que la plainte sera traitée avec impartialité ».

En conséquence, M. Labonté a suggéré que la plainte de M. Grégoire soit réentendue par un procureur qui n'a pas été impliqué dans le dossier de la condamnation du député de Frontenac.

M. Labonté a insisté, en conférence de presse, pour dire que sa décision n'avait rien à voir avec la condamnation à une peine de prison prononcée contre le député.

De plus, la décision « ne met nullement en cause ni l'objectivité, ni la qualité du travail du procureur ».

« Il est tout à fait possible qu'en dé-

pit de la situation délicate dans laquelle il a pu se trouver, ce procureur ait pris la seule décision que les faits pouvaient autoriser », a dit M. Labonté.

Malgré tout, la justice doit être rendue selon le vieil adage juridique qui veut que non seulement justice soit rendue, mais il doit y avoir apparence de justice.

Devant le manque d'ardeur des procureurs du ministère de la Justice à donner suite à sa recommandation, le Protecteur du citoyen s'est adressé le 18 décembre 1984 au sous-ministre lui-même, Me Daniel Jacoby.

Dans sa réponse en date du 21 décembre, Me Jacoby annonce à M. Labonté l'intention du ministère de donner suite à la recommandation et de faire examiner la plainte de M. Grégoire par un autre procureur que Me De La Sablonnière.

Invité à commenter le dossier, le député Grégoire a souligné de son côté que seul un procureur originaire d'un autre district judiciaire serait susceptible d'analyser la plainte avec toute l'objectivité requise.

« Dans le même district, les procureurs se protègent entre eux », a commenté le député de Frontenac.

Me Labonté a par ailleurs révélé que le bureau du Protecteur du citoyen a eu à se pencher sur plus de 11,700 plaintes au cours de l'année 1984.

Il s'agit d'une augmentation d'environ 200 par rapport à l'année 1983.

Le rapport officiel du Protecteur du 1984 sera disponible en mars, alors qu'il sera déposé à l'Assemblée nationale, a fait savoir Me Labonté.

Son bureau procède actuellement à une révision de la loi créant ce poste de Protecteur, laquelle date de 1970.

Les policiers du métro perdent des pouvoirs

(PC) — Les 67 policiers du métro ont reçu l'ordre d'ignorer les flâneurs, musiciens et artisans qui contreviennent aux règlements de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, six semaines après qu'un jugement les ait privés de presque tous leurs pouvoirs.

Claude Marier, un porte-parole de la CTCUM, a cependant ajouté qu'une modification du statut légal des policiers du métro leur redonnera le pouvoir d'effectuer des arrestations et d'exiger des contraventions qu'ils déclinent leur identité.

Le 30 novembre, les policiers du métro recevaient l'ordre de ne pas faire usage de ces pouvoirs à la suite d'un jugement rendu en Cour supérieure, qui ne leur reconnaissait pas le statut d'officier de la paix sous la Loi de la police du Québec.

« C'est une subtilité technique », a déclaré M. Marier, expliquant que dorénavant les policiers du métro seront classés comme un certain type d'employés d'un service public plutôt qu'officier de la paix.

Après que le jugement eut été rendu — il fait l'objet d'un appel — la CTCUM et le syndicat des policiers du métro se sont plaints de ne pouvoir endiguer un nombre croissant d'offenses criminelles commises dans le métro.

Suite à la fusillade à l'Assemblée nationale

Au Parlement, les gardes du corps de Mulroney sont maintenant armés

OTTAWA (PC) — L'ex-président de la Chambre des communes, M. Lloyd Francis, a confirmé, hier, que des armes à feu ont été remises aux gardes du corps du premier ministre, M. Brian Mulroney, dans l'édifice du Parlement, pourtant considéré de tout temps comme un endroit où les armes à feu étaient bannies.

M. Francis a expliqué au cours d'une interview qu'il avait lui-même pris la décision d'armer les gardes du corps du premier ministre après la fusillade qui a fait trois morts et 13 blessés, à l'Assemblée nationale du Québec, en juin dernier.

Les préposés à la protection du premier ministre ont subi un entraînement spécial au cours de l'été et M. Francis a dit qu'il avait été informé que les armes avaient été distribuées, mais il n'était pas en mesure de fournir de date.

Il a refusé de donner des précisions sur le genre d'arme en expliquant qu'il ne voulait pas nuire aux dispositions de sécurité et aux mesures prises pour combattre le terrorisme.

Sur la colline parlementaire, une poignée de policiers en civil sont chargés d'assurer la protection du premier ministre. Lorsque le chef du gouvernement quitte les édifices parlementaires, ce sont des membres de la Gendarmerie royale qui sont chargés d'assurer sa protection. Ce n'est un secret pour personne que les membres de la GRC sont armés.

Le bureau du président de la Chambre des communes, pas plus que le bureau du sergent d'armes (chargé de la sécurité) n'ont voulu commenter la nouvelle d'abord annoncée par Southern News.

M. Francis, qui assumera prochainement ses nouvelles fonctions d'ambassadeur au Portugal, a dit que la décision d'armer les personnes chargées de la sécurité du premier ministre découle d'un examen des mesures de sécurité en vigueur aux Communes qu'il a fait faire au lendemain de la tragique fusillade de l'Assemblée nationale québécoise.

« Nous nous sommes posés la question suivante: comment faire face à un individu qui ferait irruption avec une arme? », a précisé M. Fran-

cis.

Selon des sources bien informées, les gardes du corps ont commencé à porter un revolver de calibre .38 à compter du mois d'octobre et depuis lors, ils ne se départissent jamais de leur arme aussi longtemps qu'ils sont de service. Portés discrètement dans un étui logé sous l'épaule, ces mêmes revolvers sont distribués aux détectives de la majorité des corps policiers canadiens.

L'introduction de ces armes à feu semble constituer une première sur la colline parlementaire.

« Je ne crois pas qu'aucun premier ministre n'ait été protégé de la sorte », a reconnu l'ancien député néo-démocrate Stanley Knowles.

« En tant que je le sache, c'est la première fois », a confié l'historien et sénateur à la retraite, M. Eugene Forsey.

M. Herb Gray, leader parlementaire du Parti libéral, a déclaré n'avoir jamais été informé de la chose et il a dit qu'il verrait à obtenir plus de renseignements sur la décision d'adopter ces armes.

Lemieux candidat libéral dans Vanier

QUEBEC (PC) — C'est un fonctionnaire du gouvernement du Québec, Me Jean-Guy Lemieux, qui fera la lutte au ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, lors des prochaines élections générales dans la circonscription de Vanier.

Me Lemieux a été élu hier soir sans opposition, lors du congrès d'investiture libérale, en présence de plus de 400 personnes. Il a déclaré qu'il favorisait la création d'un ministère consacré uniquement aux jeunes qui canaliserait les efforts du gouvernement libéral pour offrir aux jeunes la

possibilité d'acquiescer une formation dans les métiers reliés à la nouvelle technologie et de se perfectionner en cours d'emploi.

M. Lemieux entend également mettre l'accent sur l'aide à la petite et moyenne entreprise en soutenant la création de conseils généraux à l'exportation.

Il s'agit du deuxième candidat du Parti libéral à être choisi dans la région de Québec. Il y a quelques semaines, les libéraux du comté de La Peltre ont choisi M. Lawrence Cannon pour les représenter à la prochaine élection.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste:

C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE

286-1200

Ameublement

La électrique Sealy Posturpedic vitra-tour incl. Achetez février 84 vendrais moitié prix de la facture. — 523-6507 entre 13h et 20h.

App/logements

COURT TERME, meublé, superb app. ou maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances, 288-4194. 01-02-85

PARC LAFONTAINE et Chertier, 4/2, 2 niveaux, mezzanine, tout compris 425\$ — Jour: 274-1805, soir: 598-7182 18-01-85

Luxueux 7 pièces à sous-louer entièrement meublé, près Parc Lafontaine. Fev. 85 à juin 86, 600\$/mois. — 526-4595. 21-01-85

VIEXU-LONGUEUIL, beau 4/2, 345\$/mois. Libre février, mars ou avril. — 495-8334 — 674-6337. 17-01-85

ROSEMONT, 56 Avenue, près Laurier, 6/2, 6/2, r. de c., cour clôturée, chauffage électrique, 410\$/mois non-chauffé. Libre 1er février. — 279-3038. 24-01-85

Bâtisses commerciales

LONGUEUIL, très belle maison centenaire sur rue commerciale, idéal pour professionnel. Richard Marier 679-3011. Scm. Imm. Sélection Inc. court. 17-01-85

Bureaux à louer

276 ST-JACQUES, 2525 p.c., suite de bureaux pour professionnels, bonne finition, sous-location jusqu'en février 1987. Renseignements Doris Bouchard 489-7037. 7-02-85

RUE LAURIER OUEST, bureau ou espace commercial à louer 1,500 p.c., second étage. S'adresser: 272-4086. 21-01-85

Cours

COURS DE MODELAGE morphologique pour maquilleurs professionnels (masques, prothèses et effets spéciaux) Mike Hamilton: 289-9146. 21-1-85

COURS D'ART MÉDIA mixte sur papier donné par Judy Garlin, M.F.A., mercredi soir, 19h à 22h, début 23 janvier. Cours pour exploration de langues visuelles et expression. 933-3474, 489-6346. 17-01-85

Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374 J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

Gardiennes

GARDIENNE, bébé 3 mois, 5 jours par semaine, Veux-Montréal. Références exigées. — 844-6469. 17-01-85

Hébergement

RESIDENCE pour personnes âgées, luxueuse, près église et parc, atmosphère familiale, surveillance 24h, chambre privée. — 722-4211. 8-02-85

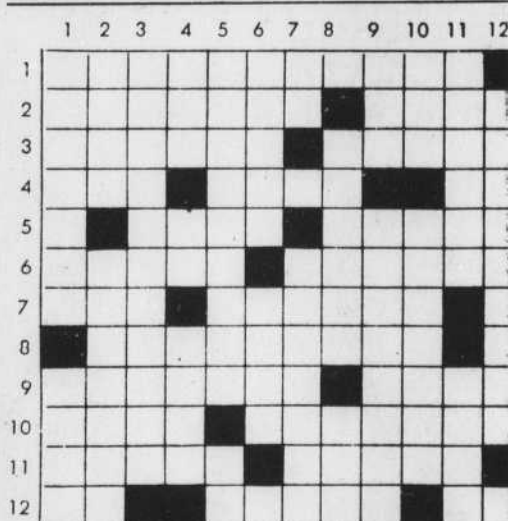
UN ARTICLE À VENDRE?

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR SONT UNE SOLUTION FACILE

286-1200

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

- 1—Antibiotique.
- 2—Disposition des marchandises. — Fit un lob.
- 3—Tel. — Action d'un oiseau qui prend son vol.
- 4—Liquide orngique. — Alors. — Usages.
- 5—Capitale de la Norvège. — Pièce.
- 6—Bouline mobile autour de la poignée d'une manivelle. — Habitant d'une oasis.
- 7—Première femme. — Insecte voisin des punaises.
- 8—Inflammation de l'oeil et de ses annexes.
- 9—Partie du casque. — Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière.
- 10—Grand lac. — Passe à tabac.
- 11—Troisième personne. — Quatrième partie du jour (plur.).
- 12—Pronom indéfini. — Où il entre des roses. — Eminence.

Solution d'hier

WASHINGTON
STENILLE
RIEN DRAP
MENDICITE LA
ICEPEE MAIS
EPICER OEUVE
N LAGENT BOP
BIGAMIE TRA
PESOP OPIENT
DENTINP ARIA
CREERIONS ET
EN STEN HUNE

Verticalement

- 1—Un des enzymes du suc gastrique. — Refus.
- 2—Instrument pour maintenir des objets qu'on veut limer. — De la nature de l'i-

RENDEZ-VOUS

VOUS PLANIFIEZ UN ÉVÉNEMENT IMPORTANT?

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire, d'un déjeuner-causerie ou d'un colloque, il faut annoncer dans la rubrique « RENDEZ-VOUS » du DEVOIR.

Tous les vendredis, la rubrique « RENDEZ-VOUS » regroupe tous les événements d'importance. Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras: 844-3361



SPORTS

Les Nordiques glissent à cinq points du Tricolore

Le Canadien renoue avec la victoire en l'emportant 2-1

QUÉBEC (PC) — Le Canadien de Montréal ne pouvait choisir meilleur endroit que Québec pour secouer sa léthargie hier soir au Colisée. Bien servi par une défense solide, profitant de deux avantages numériques, le Canadien a battu les Nordiques 2-1 pour mettre fin à une série de sept matchs sans victoire devant une foule de 15,380 spectateurs.

Mario Tremblay, toujours à son meilleur contre les Nordiques, a joué le rôle de héros en marquant à 11:41 de la troisième période pour briser une égalité de 1-1, quatre secondes avant la sortie de Pat Price du banc des pénalités.

Pour les joueurs de Michèle Bergeron, qui ont glissé à cinq points du Canadien et du premier rang de la section Adams, il s'agit seulement

d'un troisième revers en 12 matches. Fait à noter, ils n'ont pas encore réussi à vaincre le Canadien cette saison, ayant subi quatre défaites et réussi un match nul.

Richard Sévigny aurait bien aimé battre ses anciens coéquipiers et il a tout fait pour y arriver. Il a bloqué 26 des 28 tirs de l'adversaire mais l'attaque des Nordiques s'est butée à une équipe très coriace en défense.

Steve Penney, de son côté, a été mis à l'épreuve 23 fois, dont une seule en deuxième période. Il a cédé devant Peter Stastny au troisième vingt.

Les Nordiques ont voulu imposer leur loi dès le début de la rencontre en frappant durement leurs adversaires. Wilfrid Paiement, Paul Gillis, Dale Hunter et Peter Stastny n'ont

pas ménagé les coups. Chris Chelios a été la cible de plusieurs attaques.

Pendant ce temps, le Canadien attendait patiemment les occasions. Tom Kurvers a mis Sévigny le plus sérieusement à l'épreuve mais le gardien a résisté, comme il l'a fait tout le long de ce premier engagement pas tellement éblouissant.

À la septième minute, Peter Stastny a écopé de deux pénalités mineures pour avoir malmené Chelios mais les Nordiques se sont très bien défendus.

Du jeu souvent décousu, incohérent a marqué les 10 dernières minutes du premier tiers où aucune équipe n'a marqué. Chaque gardien a fait face à neuf tirs.

Au deuxième engagement, Le-maire a continué d'opposer le trio de

Carbonneau à celui de Peter Stastny et la stratégie a porté fruit encore une fois.

Les Stastny et le reste de l'équipe se sont butés à un jeu défensif très étanche de la part du Canadien. Incapables d'amorcer une attaque dangereuse, les Nordiques ont été limités à un seul tir vers Penney, un exploit plutôt rare au Colisée par les temps qui courent.

Le Canadien a réussi à prendre Sévigny en défaut une fois sur 11 tirs.

Le premier but du Canadien a été marqué par Chris Nilan lors d'une attaque à cinq.

À la fin d'une pénalité à Dale Hunter, Nilan, posté près du filet, a pris un retour de tir de Kurvers pour loger le disque derrière le gardien. Le tir de Kurvers avait frappé le po-

teau. Le but est survenu à 5:11.

Encore là, Richard Sévigny a dû tenir le fort presque à lui seul pour garder son équipe dans le match. Les attaquants des Nordiques ont été tout simplement menottés par leurs rivaux qui ne leur ont donné aucune chance.

Les Nordiques ont cédé à la frustration en quelques occasions, surtout Peter Stastny qui a accroché inutilement Nilan vers la fin de la période pour mériter une pénalité mineure.

Les Nordiques se sont mis à jouer du hockey de bien meilleure qualité en troisième période et ils ont vu leurs efforts récompensés dès la troisième minute.

Peter Stastny, avec son 20e but, a

marqué à 2:22 minutes pour égaliser le pointage 1-1 avant que Tremblay ne scelle l'issue du match.

Canadien 2, Nordiques 1

Première période
—Aucun pointage.
Pénalités — Walter Mili (majeure), Paiement Qué (majeure) 0:14, Nilan Mili 0:28, Turcotte Mili, Hunter Qué 3:57, P. Stastny 6:06, Walter Mili, Hunter Qué 6:40, Hunter Mili 19:12.

Deuxième période
1—MONTREAL, Nilan 9 (Kurvers, Naslund) 5:11
Pénalités — Hunter Qué 3:22, Tremblay Mili (majeure) Price Qué (majeure) 4:27, Ludwig Mili 6:09, Gilles Qué 8:30, P. Stastny 18:13.

Troisième période
2—QUÉBEC, P. Stastny 20 (Rochefort, Maxwell) 2:22
3—MONTREAL, Tremblay 18 (Green, Naslund) 11:41
Pénalités — Gainey Mili 6:09, Price Qué 9:45, Ludwig Mili 12:26.

Tirs au but

Montréal 9 11 8—28
Québec 9 9 1 13—23
Gardiens — Montréal: Penney; Québec: Sévigny.
Arbitre — Myers. A — 15,380

Ricard lance un S.O.S. aux amateurs de football

(PC) — « J'aurai de la difficulté à convaincre les actionnaires de continuer à investir dans notre équipe de football si le public ne nous appuie pas davantage la saison prochaine. »

Le président du conseil d'administration des Concorde, Edmond Ricard, a fait un discours émouvant et convaincant à la fois hier lors du lancement de la campagne de billets de saison de l'équipe de football.

Pour certains, ses propos contenaient même une sorte d'ultimatum au public montréalais et québécois. Mais lui, il n'en tirait pas tout à fait la même conclusion.

« Nous ne voulons pas lancer un ultimatum, a-t-il expliqué sur un ton manifestant l'impatience. Il s'agit plutôt de savoir si le public veut un club de football professionnel à Montréal. »

M. Ricard a évalué le déficit des Concorde à \$ 10 millions au cours des trois dernières années.

Il a ajouté qu'il tentera de trou-

ver « quelqu'un d'autre » pour poursuivre les activités de l'organisation (pour ne pas dire que les Concorde cesseront d'exister), si le support des amateurs de football du Québec ne s'accroît pas considérablement dès cette année.

L'an passé, les Concorde ont vendu seulement 6,000 billets de saison, comparativement à une trentaine de milliers pour certaines formations de l'Ouest.

L'objectif de vente de billets de saison, pour cette année, est d'environ 15,000.

« Notre véritable problème ne se situe pas au niveau de la vente aux guichets », a dit M. Ricard, répétant en substance une déclaration formulée en novembre dernier par l'entraîneur-chef et directeur-général, Joe Galat.

M. Ricard est par ailleurs convaincu que la qualité du produit qui sera offert à la clientèle cette année sera suffisante pour attirer au stade.

« L'attitude des gens qui atten-

dent les championnats ou les vedettes me frustre », a-t-il confié.

« La compagnie que je dirige (Imasco) et Charles Bronfman ont investi beaucoup d'argent pour sauver le football au Québec, a-t-il poursuivi. L'équipe est devenue respectable et compétitive. »

« Toutefois, si les amateurs ne veulent pas faire leur part, nous n'y pourrions rien. Ceux qui ont attendu pour voir ce qui se passerait auront alors attendu trop longtemps et ils ne verront rien du tout. »

Au sujet de l'important déficit, M. Ricard a souligné qu'il ne connaissait pas beaucoup d'entreprises ayant perdu autant d'argent en si peu de temps et qui, malgré tout, poursuivent leurs opérations.

« Notre objectif n'est pas d'enregistrer des profits, a-t-il signalé. Il est tout simplement d'apporter une certaine contribution à la communauté. »

Pour appuyer cette réflexion, M. Ricard a indiqué que pour boucler son budget, l'équipe doit attirer une



Edmond Ricard

moindre minimum de 30,000 à 35,000 spectateurs par partie aux huit programmes disputés à domicile.

Au cours des deux premières saisons sous la nouvelle administration, les Concorde ont été à toutes fins utiles la risée de la Ligue ca-

nadienne.

L'an dernier, cependant, ils ont bouclé le calendrier au troisième rang de leur division, avec une fiche de 6-9-1, pour mériter une participation aux séries éliminatoires. Ils se sont alors battus jusqu'à la toute fin du match, mais ils ont été défaits 17-11 par les Tiger-Cats de Hamilton.

Joe Galat commence tout juste à avoir une équipe à son goût.

Il a recruté 23 jeunes joueurs n'ayant aucune expérience professionnelle dont, entre autres, le quart-arrière Turner Gill, le porteur de ballon Dwaine Wilson et l'ailier défensif Steve Racquet.

Ces recrues, de même que les Canadiens Danny Ferdinand et Nick Araki, sont maintenant des joueurs établis et convoités par plusieurs équipes de la LCF.

« C'est le temps d'aller voir jouer ces gars-là, a conclu Ricard. Ils ont atteint le statut de vedette pendant que le stade était vide. Ils ne méritent pas ça. »

Les Autrichiens prennent les deux premières places

ADELBODEN (AFP) — Les Autrichiens, dominés devant leur public, à Kitzbuehel, se sont rattrapés, hier à Adelboden, dans l'Oberland bernois, en prenant, grâce à Hans Enn et à Hubert Strolz, les deux premières places du slalom géant, comptant pour la Coupe du Monde masculine de ski alpin.

Les deux skieurs autrichiens, seulement séparés de sept centièmes de

seconde, ont remarquablement construit leur course. Dans un premier temps, ils ont évité les nombreux pièges dus à la succession de plaques de glace et de neige cassante, la piste n'ayant que partiellement été arrosée, pour prendre l'avantage.

Ils ont ainsi creusé dans la matinée un écart suffisant pour contraindre l'Austro-Luxembourgeois Marc Girardelli, grand favori de la

course en l'absence du Suisse Pirmin Zurbriggen, à attaquer sur le second tracé.

Dans le slalom de Kitzbuehel, dimanche, Girardelli avait brillamment comblé son handicap. Cette fois, la course-poursuite a pris fin à sept portes de l'arrivée. Dans le schuss final, en surrégime, il est parti tout droit et n'a pu redresser sa course.

Girardelli a laissé échapper hier une bonne occasion de marquer des points précieux en Coupe du Monde.

La tête basse, appuyé sur ses bâtons, refusant tout dialogue, Girardelli ne pouvait d'ailleurs dissimuler sa déception.

La joie des Autrichiens, et celle de l'Italien Richard Pramotton, troisième et très régulier cette saison aux premières places, faisait en re-

vanche plaisir à voir. Les Suisses, il est vrai, avaient du s'incliner sur leur terrain.

Les coureurs helvétiques n'ont malgré tout pas été absents des débats. Max Julien, le champion olympique de la spécialité, a pris la quatrième place, et Hans Pieren est revenu au premier plan après une saison blanche. Des vacances en Espagne où résidaient ses parents, il y a deux ans, avaient hypothéqué sa saison 1983-84. Cette fois, il s'est fort bien préparé et il a recueilli le fruit de ses efforts.

Adelboden n'a pas marqué, en revanche, la résurrection d'Ingemar Stenmark, 9e. Le Suédois s'était pourtant imposé par le passé à cinq reprises (1979, 1980, 1981, 1982 et 1984) dans la traditionnelle étape située entre les classiques de Kitzbuehel et de Wengen (Suisse).

« Je crois que je serai plus compétitif à Bormio en slalom qu'en géant », confiait Stenmark, peu à l'aise hier, notamment dans les secteurs glacés, mais qui n'a pas abandonné l'ambition de conquérir un nouveau titre mondial.

Activité physique

Une seule semaine à la fin mai

(PC) — La Semaine canadienne de l'activité physique et le Rendez-vous Kino 1985 auront lieu en même temps cette année, soit du 25 mai au 2 juin, et seront coordonnés pour la première fois sur une base fédérale-provinciale.

Le ministre québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Jacques Brassard, a signé hier une entente à cet effet avec le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, M. Otto Jelinek. Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Pierre-Marc Johnson, a également apposé sa signature au bas du document.

Kino-Québec présente son Rendez-vous Kino depuis 1980. Or, le ministre fédéral propose depuis déjà deux ans une Semaine de l'activité physique partout au Canada. Bien que les deux événements se déroulent à la même période de l'année, ils étaient jusqu'à maintenant indépendants.

« Le fédéral donnait ses subventions à toutes sortes d'organismes qui n'avaient pas de liens avec notre structure », a expliqué le ministre Brassard. Le ministre a ajouté qu'il est évident qu'il a été beaucoup plus facile de s'entendre avec le nouveau gouvernement conservateur qu'avec les précédents interlocuteurs libéraux.

Le protocole d'entente signé hier reconnaît que le Rendez-vous Kino sera dorénavant l'expression de la participation québécoise à la Semaine canadienne de l'activité physique.

Condition physique et Sport amateur réalisera un programme de publicité pan-canadien pour la Semaine de l'activité physique, ainsi qu'une campagne de promotion spécifique pour le Québec, en accord avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Nouvelle définition de la pratique sportive au Québec

(PC) — « Les fédérations québécoises de sport du Québec veulent en finir une fois pour toutes avec cette incroyable confusion qui règne encore autour de la définition de la pratique sportive. »

C'est en ces termes

que le président des fédérations sportives québécoises, M. Jean Duquette, a présenté hier le résultat d'une étude des composantes de la pratique du sport au Québec.

« Ce n'est pas le résultat d'une découverte », a

expliqué Duquette, affecté à l'élaboration de ce document depuis 18 mois. « Nous avons plutôt établi une base de langage commun pour donner une perspective vraiment multidimensionnelle aux sports de masse et aux sports d'élite. »

La nouvelle définition de la pratique sportive au Québec comprend quatre sphères (initiation, récréation, compétition et excellence) et six paramètres (continuité jeu-performance, règles de pratique, encadrement et contenu technique, capacité et

motivation de l'athlète, temps de pratique et temps d'entraînement).

« En effectuant le croisement des caractéristiques propres aux paramètres et à chaque sphère, les gens désireux de faire de la pratique sportive retrouvent exactement le

genre d'activités convenant à leurs besoins », a précisé Duquette.

« En effectuant le croisement des caractéristiques propres aux paramètres et à chaque sphère, les gens désireux de faire de la pratique sportive retrouvent exactement le genre d'activités convenant à leurs besoins », a précisé Duquette.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section	Charles Adams	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	44	22	13	9	170	142	53	
BUFFALO	43	19	13	11	160	128	49	
QUEBEC	45	21	18	6	178	162	48	
BOSTON	44	20	17	7	159	151	47	
HARTFORD	41	16	20	5	140	175	37	

Section	Lester Patrick	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	43	26	12	5	187	127	57	
WASHINGTON	44	25	12	7	180	135	57	
PITTSBURGH	42	25	11	2	161	166	51	
PITTSBURGH	40	17	19	4	145	176	38	
RANGERS NY	42	14	21	7	153	171	35	
NEW JERSEY	43	15	24	4	148	174	34	

Section	James Norris	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	43	19	21	3	168	163	41	
ST-LOUIS	41	17	17	7	149	156	41	
MINNESOTA	43	14	22	7	154	174	35	
DETROIT	43	13	25	5	152	197	31	
TORONTO	42	7	30	5	127	196	19	

Section	Connie Smythe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	43	30	9	4	219	138	64	
CALGARY	44	22	17	5	206	175	49	
WINNIPEG	43	21	18	4	178	183	46	
LOS ANGELES	43	17	17	9	190	179	43	
VANCOUVER	44	10	29	5	140	236	25	

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section	Robert Label	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN (2)	43	23	18	2	242	211	50	
ST-JEAN (4)	43	22	21	0	222	213	48	
HULL (2)	45	21	23	1	238	241	45	
LAVAL (2)	47	19	27	1	213	244	41	
LONGUEUIL (4)	44	13	29	2	198	226	33	

Section	Frank Dillo	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN (1)	43	32	10	1	244	159	66	
CHICOUTIMI (3)	43	23	16	4	205	177	53	
DRUMMONDVILLE	42	23	15	4	228	202	50	
QUÉBEC	46	21	22	3	207	260	45	
TR-RIVIERES (4)	43	18	24	1	200	207	41	
GRANBY (1)	43	16	26	1	207	256	34	

Section	Frank Dillo	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VICTORIAVILLE	29	22	3	4	171	104	48	
LÉVEL-LAUZON	30	18	11	1	149	128	37	
ST-GEORGES	31	16	15	0	148	139	32	
ST-JÉROME	30	14	14	2	131	129	30	
ST-LAURENT	30	13	14	3	121	139	29	
THÉTHOR	30	13	16	1	133	147	27	
ST-HYACINTHE	29	10	18	1	138	152	21	
SHERBROOKE	29	7	22	0	112	166	14	

SOMMAIRES

Bruins 3, Devils 2

Première période
1—BOSTON, Kasper 13 (Courtinall, Middleton) 0:21
2—NEW JERSEY, Adams 1 (Gagne, Trotter) 13:08
3—BOSTON, Fergus 21 (Middleton, Goring) 18:39

Pénalité — O'Connell Bos 10:03.

Deuxième période

4—NEW JERSEY, Higgins 10 (Adams, Driver) 12:02
5—BOSTON, Goring 4 (Middleton, Fergus) 19:22

Pénalités — Preston NJ 5:31, O'Connell Bos 5:51, Courtinall Bos 10:42, Blum Bos 15:15, Crowder Bos 15:47, Ciriello NJ 19:14.

Troisième période

—Aucun pointage.

Pénalités — Milbury Bos 6:06.

Tirs au but

Boston 6 12 12—30
New Jersey 10 7 8—25
Gardiens — Boston: Peeters; New Jersey: Kampuri.
Arbitre — Lewis.
A — 13,206

Flames 5, Whalers 2

Première période
1—CALGARY, MacInnis 9 (Quinn, Cavallini) 3:04
Pénalité — Fusco Hart 1:16.

Deuxième période

2—CALGARY, Wilson 13 (Patterson, Kromm) 3:46
3—HARTFORD, Lumley 7 (Bunn, Boulette) 7:00
4—HARTFORD, Malone 8 (Siltanen, Crawford) 16:00
Pénalité — Loo Cal 0:25.

Troisième période

5—CALGARY, Patterson 22 (Kromm, Bourgeois) 1:53

Tirs au but

6—CALGARY, Peplinski 11 (Nilsson) 14:25
7—CALGARY, Loo 17 (MacInnis, Beers) 16:46
Pénalités — Macoun Cal 3:41, Peplinski Cal 4:09, Robertson Hart 5:45, Wilson Cal 9:39.
A — 10,083

Islanders, Canucks

Première période
1—VANCOUVER, Neely 9 (Lemay, Howard) 5:35
Pénalités — Dineen NYI 0:26, Koriko NYI 5:21, Tonelli NYI, Tanti Vcr 7:34, Dineen NYI 7:59, B. Sutter NYI, Gradin Vcr 8:51, Hallin NYI, Neely Vcr (majeures), Langen NYI (double mineure), Gradin Vcr 17:48.

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi

N. Jersey 2, Rangers 1
Washington 6, Minnesota 3

Hier

Montréal 2, Québec 1
Boston 3, New Jersey 2
Calgary 5, Hartford 2
Islanders à Vancouver

Mercredi